



THE RAYMOND J. LORD

COLLECTION OF HISTORICAL
COMBAT TREATISES



IN CONJUNCTION WITH THE MASSACHUSETTS CENTER FOR RENAISSANCE STUDIES



Terms of Use

The following document is a digital reproduction of an existing historical document or manuscript. It has been scanned and converted into Portable Document Format (PDF) for the purpose of making it freely available to the public.

Feel free to distribute unaltered copies of this document via electronic means. You may not, however, alter the document without permission nor profit from its redistribution.

To download other works in the Collection, and for more information, please visit:

www.umass.edu/renaissance/lord

TRAICTE
CONTENANT

LES SECRETS DV PREMIER

LIVRE SVR L'ESPEE SEVLE, MERE DE

toutes armes, Qui sont espée dague, cappe, targue,

bouclier, rondelle, l'espée deux mains & les deux

espées, avec ses pourtraictures, ayans les armes

au poing pour se deffendre & offencer à vn

mesme temps des coups qu'on peut tirer,

tant en assaillant qu'en deffendant, fort

utile & profitable pour adextrer la

noblesse, & suposts de Mars:

redigé par art, ordre

& pratique.

*Composé par Henry de Saint Didier Gentil-
homme Prouençal.*

DEDIE A LA MAIESTE DV ROY
TRESCHRESTIEN CHARLES NEUVIEME.

A PARIS,

Imprimé par Iean Mettayer, & Mathurin Challenge,

& se vend chez Iean Dalier, sur le pont Saint

Michel, à l'enseigne de la Rose blanche.

1573

AVEC PRIVILEGE DV ROY.





*Ton rare esprit (Saint Didier) nous decouvre
En ce traité des armes l'exercice,
Mais nostre Roy à la vertu propice:
Par sa faueur donne essence à ton amur.*



*En ceste page est compris le pourtrait
De Sainct Didier, Auteur de cest ouvrage,
Qui n'a des armes oublié yn seul trait,
Monstrant l'effort de son hardy courage.*



EPISTRE AV ROY.

SIRE, le ne m'amuseray à vous descrire combien sont à louer ceux qui taschans (comme l'on dit) ayder voire parfaire la nature, ont reduit les choses confuses en ordres, & de telle sorte que ce que de prime-face sembloit rude, malaisé, & inaccessible, a esté par eux rendu aisé, traictable, & facile à aborder: veu mesmement que le seul mal qui prouient de la confusion & desordre des choses: Et entre autres de celles qui sont propres aux Gentils-hommes les rendent assez recommandables. Parquoy tourneray ailleurs ma plume à vous remonstrer, que pour restaurer une bataille qui est en deroute, & la remettre en son pristin ordre: Il est besoin à vn chef auoir deux choses bien familiares. Assauoir le iugement, pour gagner le temps & le lieu, où, & quand il faut arrester les rancs rompus: & par vne fainte carque amuser les ennemis, pendant que le reste des troupes se rassemble & reserre. Lequel iugement ne se peut acquerir, voire la raison d'iceluy ne se peut croire sans le second poinct que ie dy au chef estre fort necessaire, qui est l'experience des choses: de laquelle naist le iugement susdit (SIRE) quiconque veut remettre quelque art ou doctrine en son ordre, ou la tirer de

la cōsūffō, de peur qu'en fin elle ne se gaste: Il est requis qu'il soitourny de iugemēt, nay de l'experience veuē par l'exercice dudit art, ce que ie ne dy sans cause: car ayant fait seruice au fait des armes, tant à voz ayeux, comme aussi à vostre Maiefté, par l'espace de vingt cinq ans en Piedmont & ailleurs: le me puis iustement attribuer auoir usé ma vie à l'experience desdites armes: tellement qu'une si longue preuue peut auoir en moy engendré quelque perfection de l'art & pratique d'icelles: De sorte que voyant combien confusément, & avec mauuais ordre elles ont esté & sont pour le iourd'huy par tout le monde monstrées, & pratiquées: Ay en mon cerueau figuré quelque patron ou idée, suiuant laquelle cōme exemplaire, le me fay fort que l'ordre en sera non seulement bon, ains l'art qui y consiste sera du tout restauré, & atteindra plus pres sa perfection, lequel i'ay par longs iours, tant à cause de mon impuissance & extreme pauureté (ennemie des bons esprits) comme aussi pour estre empesché à vostre seruice, tenu caché & ensueuly parmy mes papiers en mon cabinet, ou les Muses apres les efforts martiaux m'ont fait, & espere que me feront cōpaignie: mais maintenant le desir que i'ay de vous faire treshumble & tresagreable seruice: loinct le zelle que toute ma vie i'ay eu aux armes, & à ceux qui les aiment, & qui en font profession, n'ont peu permettre, qu'en ce temps (ou Mars nous donne quelque relasche) ie ne me fois enhardy presenter à vostre Maiefté, chose non digne d'un tel & si grand Monarque: mais fort propre pour l'exercice d'un cōmun pere, tant des armes que de paix, scauoir, un traité

sur l'espee seule, mere de toutes armes, que i'ay composé suiuant mon petit iugement, dans lequel sont contenus six poincts, par cy apres declarez, avec un ordre, non encores iamais usité, & la preuue d'iceluy, tant par raison que par effait attaché au bout. Voyla (SIRE) que contiendra, à present ce petit œuure, qui est comme un sommaire ou recueil du premier liure que i'ay encores par deuers moy. Parquoy si vostre Maiefté prent quelque goust à cestuy cy, Dieu me donnant la grace de viure, i'espere par le moyen de vostre Maiefté en mettre par cy apres d'autres en lumiere, Dont cestuy (qui est le premier & principal pour adextre la noblesse) i'ay pensé digne de vous, qui estes le protecteur, & soutien des armes, desquelles il traite, vous suppliant plus que treshumblemēt, là & quand il seroit reputé autre vous plaise prendre mon ardente affection, laquelle de long temps a esté dediée à vous offrir treshumble, & tresagreable seruice, en payement m'employant à quelque chose, qui concerne iceluy, & ie me tiendray plus que treshoureux avec perpetuelle occasion & volonité, plus que grande de prier le souuerain Recteur de l'uniuers vous donner treflongue, & tresheureuse vie. Et pour borne de vostre Empire la seule Mer Occéane.

Vostre treshumble, & obeissant
seruiteur. Henry de S. Didier,
Gentilhomme Prouençal.

S'ensuiuent les secrets de ceste espee seule, & de toutes les autres armes qui en dependent, pour lesquels entendre, & sur tout mieux executer, six poincts sont requis.

LE premier est combien de desmarches il y a en tout l'art desdites armes, & eslire la meilleure, & en donner raison.

Le second, combien de gardes, & situations y a ausdites armes & eslire la meilleure, & par quelle raison.

Le troisieme, de combien de coups l'ennemy aggresseur peut offencer le deffendeur & en donner pareille raison.

Le quatriesme, en combien de lieux propres se peuuent adapter lesdits coups sur la personne, tant en assaillant, qu'en deffendant.

Le cinquiesme, scauoir, à tous ceux qui font, ou feront, cy apres profession de monstrier audites armes: soy deffendre & offencer à vn mesme temps de quelque coup ou coups qu'on peut tirer, & par ainsi s'ils ne les scauent comment les pourront ils monstrier à leurs disciples.

Par le sixiesme poinct, qui est le dernier on verra vn grand secret, qui est de iuger du coup que l'assaillant peut tirer sur le deffendeur: & en sera donné raison.

Quand au premier poinct, c'est à scauoir combien il y a de desmarches: Le respond qu'il n'y en que deux, par ce que nous n'auons que deux pieds.

Les aucuns se tiennent sur le pied droit, les autres sur le pied gauche: toutesfois en donnent bien peu de raisons, soy tenant sur l'une ou sur l'autre desmarche. Mais pour estre bien assure: quand il est besoing de mettre l'espee au poing, faut scauoir laquelle desdites deux desmarches, est la meilleure, & la plus certaine, & superlatiue: & en icelle comme dit est se faut tenir pour executer ledit art.

Quant à moy ie soustiens avec l'esperience & preuue, la desmarche qui se fait, soy tenant sur le pied gauche, pour la pre-

miere foys, en mettant l'espee au poing, est la plus certaine & meilleure, tant pour l'assaillant que pour le deffendant: Combien que peu de noz encestres demostreurs s'y tiennent, & soy y tenant, tant sur l'un que sur l'autre, en donnent bien peu de raison. A ceste cause ie concludray qu'il n'y a que deux desmarches en tout l'art, pour bien commencer iceluy.

Et pour bien suivre les doctes, & les imiter, faut de deux choses bonnes choisir la meilleure, & de deux mauuaises, euitter les deux, si faire se peut, sinon la pire, & en ce faisant, ie conseille à tous lesdits supots, de prendre la meilleure desdites deux desmarches, qui est celle qu'on se tient sur le pied gauche pour la premiere fois, en mettant les armes au poing, faisant vn desdits trois desgainements.

S'ensuiuent cy apres les declarations & raisons desdits six poincts.

LA raison du premier est, qu'il n'y a que deux desmarches, l'une se fait sur le pied droit, & l'autre sur le pied gauche. Quant à moy ie dy soy tenant sur le pied gauche, est le meilleur, par ce que y estant on a liberte de prendre plus de temps, & grande course, que sur la desmarche du pied droit: & par consequent de bien assaillir, & de beaucoup mieux se deffendre, comme se verra cy apres à l'ordre des coups.

Voyla la raison pourquoy la desmarche qu'on fait sus ledit pied gauche, est meilleure que celle dudit pied droit.

La seconde est, scauoir combien de gardes, & situations il y a ausdites armes, ie dis qu'il n'y a que trois gardes, & trois allituations principales.

La premiere est la basse, assituant la pointe à la braye.

La seconde est la moyenne, assituant la pointe de l'espee droit à l'œil gauche.

La troisieme est la haute, assituant la pointe de l'espee au visage, venant dault embas.

Les aucuns demostreurs, quand ils desfinissent lesdites

S E C R E T S D E

gardes, accommencent à la haute. Quant à moy, ie commence à la basse, attendu que toutes choses se commencent aux fondemens: comme pour exemple, les gens doctes ne commencent à monstrier les sciences aux hautes, ne les maçons quand ils viennent à commencer à bastir les maisons, ne commencent pas à la tuille, ains au fondement. Et par ainsi ie commence à la basse, qui est le fondement qu'on doit bien garder.

Bien est vray, que de ceste garde basse, sen peut engendrer deux autres basses, l'une est sur le costé droit, l'autre sur le costé gauche.

Celle qui se fait sur le costé droit, elle se fait laissant la nature & propriété de leurditte mere, & participer sur le costé droit.

Celle qui se fait sur le costé gauche, elle se fait aussi laissant la nature, & estre de sadittè mere, & participer du costé gauche. Celsdites deux gardes engendrées de ladite basse, elles se font bien souuent pour attirer quelque coup des ignorans, qui sera vn maindroict, ou vn estoc haut: car autre coup on ne peut, sur lesquels facilement on peut attraper & toucher l'ennemy assaillant qui sera estourdy, & ne considerera l'accident qui peut venir, estant sur seldittes deux gardes saintes: mais la garde basse leur mere est la plus certaine: De sorte qu'il n'y a que trois gardes, comme dit est.

Le troisieme point est, qu'il faut scauoir de combien de coups l'ennemy assaillant peut offencer le deffendant.

Quant a moy, ie dy que l'assaillant & deffendant ne se peuent offencer que de trois coups. Qui sont,

Maindroict,
Renuers,
Estoc.

Bien est vray qu'ils se peuent multiplier en six lieux propres sur le corps humain, qui faut bien garder, tout ainsi qu'un bon ioueur de paulme, faut qu'il garde bien L'es, que lesteu de partie aduersè ne le touche. Aussi faut il qu'un bon tireur d'armes garde bien qu'un desdits trois coups ne touchent aux six lieux

D E L'ESPEE SVLE.

lieux auxquels se peuent adapter comme dit est, dont se veront cy apres.

Faut noter que les armes, & la paulme sont cousins germains, & qui scaura bien iouer à la paulme, facilement & tost scaura bien tirer des armes.

Le quatrieme point est, que l'assaillant & deffendant ne se peuent offencer que desdits trois coups: bien est vray qu'ils se peuent multiplier, & adapter comme auons promis si dessus en six lieux propres sus la personne, soit en assaillant, ou en deffendant, & qui scaura le moyen de foy deffendre, & offencer à vn mesme temps, comme ce peut, desdits trois coups, qui sont cy dessus & seront si apres desinis, estant multipliez il en scaura cent.

Sensuiuent les noms desdits six lieux propres, ou fault, & se peuent tirer les susdits trois coups, c'est à dire,

Maindroict
Renuers
Estoc.

Le premier coup & lieu, est vn maindroict, de bas au iaret gauche du deffendant.

Le second coup & lieu, est vn renuers, de bas au iaret droit du deffendeur, s'il est droictié, & s'il est gauché, se fera au iaret gauche.

Le troisieme lieu, ledict maindroict est multiplié vne fois d'hault sur le costé gauche du deffendant.

Le quatrieme lieu est vn renuers d'hault sur l'espaule droite du deffendant, estans multiplié vne fois.

Le cinquiesme lieu, est le tetin gauche, auquel le Lieutenant assaillant tirera vn estoc au Preuost, qui est ledict troisieme coup.

Le sixiesme & dernier lieu, est le tetin droit dudit Preuost: auquel le Lieutenant tirera vn estoc, qui est ledict troisieme coup, estant multiplié vne fois comme ledict Maindroict, & Renuers.


Fin desdits six lieux, qui est aussi la fin du quatrieme point.

Le cinquième est, qu'il fault sçauoir soy deffendre & offenser à vn mesme temps desdits trois coups, adaptez & tirez aux susdits lieux, tant en assaillant qu'en deffendant obseruât bien le temps qui est requis. Dont le tout sera cy apres monstré & déclaré au long à l'instruction de ceste espée seule.

Le sixième & dernier poinct est vn des bons qui soit requis de sçauoir en tout l'art, qui est iuger du coup qui se peut tirer, tant en assaillant qu'en deffendant, car le iugeant facilement on y trouuera son remede, autrement nō. Et pour ce faire faut regarder la pointe de l'espée, & ne la perdre iamais de veüe, & en ce faisant, facilement on iugera du coup, le iugeant on trouuera moyen de soy deffendre & offencer, comme j'ay promis à vn mesme temps.

La raison pour iuger d'vn desdits coups est, que l'exterieur qui est ladite pointe de l'espée, se conduit & meine par l'interieur, qui est la voloné, & ne scauroit la pointe de l'espée, qui est l'exterieur, estre si habile que la veüe, & par consequent la veüe fait iuger du coup, & gagner le temps. La veüe & le téps gagnées peuuent succeder & prealler ledit exterieur, qui est l'vn desdits coups que le Lieutenant peut tirer sur le Preuoist deffendant, & par là on peut trouuer son remede.

Voicy la fin & declaration du sixième & dernier poinct, qui est necessaire de sçauoir à tous, pour l'intelligence de ceste arme, & de toutes les autres qui sont du mesme subiet.

 Vyuant les dessusdits six poincts, vn nommé Fabrice & Iule, me vindrent vne fois voir, avec quelques vns de leur pais, par ce qu'ils auoient ouy parler de moy, & leur auoit on dit que ie composois vn liure, sus les armes, & que ie l'auois dedié au Roy. Eux cupides & volontaires, de sçauoir encores plus ausdites armes, qu'ils ne sçauoient, me prierent de leur monstrer ledit liure, ce que ie leur

fis refus, (iufques à ce que ladite Maiefté l'eust veu) & alors voyant leurs volonteé bonnes, & qui n'estoient venus à moy pour eux iacter, ains pour tafcher à voir le cōtenu dudit liure, cela m'esmeut de discourir avecques eux de quelques poincts contenuz ausdites armes, & leurs fis certaines interrogations, qu'on pourra voir cy apres, avec leurs responses, par lesquelles on pourra facilement iuger, qui touche mieux au but de la vraye definition, & demonstration desdites armes.

Et alors ie me viens ataquier premierement audit Fabrice, & luy dis Seigneur Fabrice, auant que tirer à present avec vous, ny avec autre ausdites armes, ie veux sçauoir de cōbien de coups l'ennemy assaillant peut offencer le deffendant: Et pourtant, de grace vous prie, le moy dire.

Et alors respondit ledit Fabrice & dit, de plusieurs bottes, bottes en Napollitain, vaut autāt à dire, que coups en François. Et encores oyant ledit Autheur ceste response proferée par ledit Fabrice, estre infiaie & incertaine. Respondit encore ledit Fabrice, & dist seigneur pourquoy dictes vous que ma response est impertinente.

Respond ledit de saint Didier, & dit que toute response infinie n'a point de certitude, à ceste cause ladite response qu'a ledit Fabrice respondu de plusieurs bottes est impertinente.

Et alors ledit Fabrice voyant que ie remuois la teste, signifiant par là qu'il ne m'auoit respondu pertinemet. Va ledit Fabrice vn petit reprendre ses esprits, & fait autre response, & dit que de cinq bottes l'ennemy assaillant pouuoit offencer le deffendant. Et encores ie luy dis desfinifiez les, & à ceste heure il dit d'vn,

Maindrette,
Renuerfe,
Fendante,
Estoccade,
Imbronccade.

Et oyant ceste response proferée par ledit Fabrice, quand il dit cy dessus de cinq Bottes.

Alors ledit Auteur, sans bien peu d'interualle luy respondit, & dit, que telles respōses contenoïēt deux chefs, par lesquels il auoit mal respondu, attendu qu'il y a vne respōse qui est plurielle, & l'autre singuliere, la plurielle ne vaut rien, la raison est cy dessus donnée, la singuliere qui est quand il a dit cy dessus de cinq bottes n'est aussi pertinente: La raison par ce que il en y a trop, & par ainsi en faut oster.

Voyant ce, ledit Fabrice, que ie dits qu'il falloit oster quelques coups desdites bottes, me repliqua pour scauoir de moy la vraye definition & secret, & me dit, Seigneur de S. Didier, pourquoy auez vous dit que les respōses, que ie dy cy dessus, de plusieurs, & de cinq bottes n'estoïēt par moy bien ne deuēment respōdues?

Respond derechef ledit Auteur, & dit que veritablement telles susdites respōses ne valloient rien, aumoins la plurielle, comme a esté desiny cy dessus, & sera monstré cy apres, comme par exemple.

Si on disoit & interrogoit vn maistre de camp, & on luy demandast de combien d'aduenuës l'ennemy peut venir sur vn camp, & qu'il respondit de plusieurs: Ie dy que telle respōse seroit incertaine, & par consequent n'est pertinente, attendu que quand on fait telles susdites interrogations à vn maistre de camp ou autres, tels doiuent estre certains de leurs respōses: autrement ne sont dignes de regir ne gouverner vn camp, ne republicues, attēdu qu'il faut estre certain de combien d'aduenuës l'ennemy peut venir sur vn camp, à celle fin qu'on y puisse mettre autant de centinelles, pour la conseruation & garde d'iceluy.

Et pour respondre & conclurre, à ce que dessus est dit: nous auons autant de besoin de scauoir de combien de coups l'ennemy nous peut offenser, pour scauoir à iceux remedier & defendre nostre corps & honneur, come vn Maistre de camp qui a vn camp de cent ou cinquante mille hommes: car c'est nostre interest particulier: Quant à moy ie dis avec les doctes, que ce qui ce peut faire avec peu, est meilleur que ce qui ce fait

avec beaucoup. A ceste cause i'osteray deux desdites cinq bottes que tient ledit Fabrice: par ce que ie les dy estre superflus, qui sont Fendant, & Imbronccade, & n'en demeurera plus que trois, qui sont cy dessus par moy definis, & seront cy apres.

Sensuit la declaration & raison cy apres, pourquoy ledit Auteur oste ledit Fendant, contre l'opinion desdits Fabrice & Iulle, & plusieurs autres, ce neantmoins de tout temps les ont mis & mettent au ranc desdits coups.

LA raison pourquoy i'oste premierement ledit Fendant est, par ce qu'il ne le peut faire proprement: car tout Fendant qui est propre faut qu'il tienne, & ne laisse le sommet & meillieu de la chose qu'on veut fendre.

Or est il que ie ne sache homme, tant soit il exercé en toutes sciences ou arts, qu'ayant vne espte au poing, coustellats, ou autres armes à ce propres à fendre, que quelque coup qu'il puisse faire, ne participe ou d'un costé ou d'autre, laissant le meillieu. Et pourtāt si tel coup tiré participe du costé droit, n'est Fendant, ains Maindroict, & s'il tient plus du costé gauche, n'est aussi Fendant, mais sera vn Renuers.

Voyla la raison pourquoy ledit Fendant est osté par ledit Auteur: du nombre desdites cinq bottes que tient le susdit Fabrice, & n'en demourera plus que quatre.

Cy apres est aussi déclaré pourquoy ledit auteur oste la dite Imbronccade du nombre desdites cinq bottes,

LA raison, par ce qu'Estocade & Imbrōccade, c'est tout vn, comme verius verd, & verd verius, c'est aussi tout vn. Car en demātant l'un ou l'autre, on ne vous apportera iamais que

SECRETS DE L'ESPEE SEVLE.

le mesme Aussi vne Estocade, & vne Imbronccade, c'est vne mesme chose, attendu que cest tousiours la pointe qui faict la faction. Et par ainsi ostant comme dit est, le Fendant & imbronccade, n'en demoureront plus que lesdits trois coups qui sont cy dessus declarez audit troisieme poinct.

*Voicy la fin de tout ce qui est requis & necessaire de
scauoir & entendre à un chacun, qui veut
estre adroit ausaites armes.*

Pour bien donner entendre lesdites armes, & discourir de l'art, ordre & pratique d'icelle, il a fallu feindre trois personnages: Le premier c'est l'Auther, Le second le Lieutenant, Le troisieme le Preuost.

Par l'Auther sera descrit cy apres tout l'ordre que doit tenir ledit Lieutenant & Preuost en l'art de ceste espece seule, laquelle s'enfuit cy apres, & le commencement d'icelle

FIN.



AV ROY..

PAR ESTIENNE DE LA
GUYETTE GENTIL-HOMME.



SIRE, il est tout certain que les hommes
sont faits
Et creés de nature ignares imparfaits,
Grosiers d'entendement & terrestres
d'essence,
Et que premierement ils n'auoient cognoissance,
Comme nous au iourd'huy de tant d'arts merueilleux
Vsagez par le monde. Ains lourds & sommeilleux,
Et poussiez seulement d'un instinct de nature,
Barbares n'auoient soing que de la nourriture,
D'eux & de leurs enfans n'ayans autres maisons,
Sinon les champs herbus, ou selon les saisons,
Ores les fraix seiour des autres cois & ores.
L'abry d'un chesne espars ne faisant souldre encores.
En vigueur cest esprit ceste essence de feu
Qui hault reside au chef, mais le temps peu a peu.
Leurs desillant des yeux les paupieres recloses,
Leur fist premierement admirer maintes choses,
En la terre & au ciel, & penser de plus pres
A leurs commoditez leurs suscitant expres

Je ne scay quel desir, ie ne scay quelle enuie,
De changer de façons & mener autre vie.

Si qu'esueillé d'esprit & plus escort en fin
Il planta de la vigne, & en cueillit du vin,
Il semença les champs, il creusa bas la terre,
Et par force en tira les metaux & la pierre,
Dont il flanqua des murs, & bastit des maisons:
Les bestes il dompta, & des molles toisons,
Des ouailles reuestu d'un long fer imployable
Se fist & affina vne espee effroyable.

Et proieçant encor' ie ne scay quoy plus hault
Il aïsla ses esprits, & volant de plein sault,
Iusques au plus haut des cieux ayant sur ordonnees,
Aux courses du soleil, les courses des annees:
Des siecles & des iours soigneux y a cherché
Le tresor de science aux hommes tant caché.

Or mon Roy le plus grand, qui regnes sous les poles.
Je ne scay quel aspect de signes maleuoles,
Je ne scay quel malheur quel astre defastreux,
Influoit aux Gaullois ce sort malencontreux
Et rendoit tant d'esprits n'aguere en vostre France
Assoupits & voillez d'une sottie ignorance,
Que peu lon en trouuoit qui ressentans en eux
Vn desir qui plus hault abhorrant desdaigneux,
D'un vulgaire ignorant l'opinion peu caulte
Entreprist hardiment quelque chose plus haute,
Et digne de son nom, mais depuis que Francoïis,
Vostre ayeul genereux, pere des arts, aincoïis

Des

Des armes & des ars, & Henry vostre pere
Ce magnanime preux & Francoïis vostre frere.
Et vous mon Prince & Roy dont l'illustre grandeur
Cause & promet encor en la France tant d'heur
Et voz freres aussi ces grands Princes nasquistes
Lors ce commun malheur tellement vous vainquistes
Par voz perfections ayans des dons des cieux
Tout le meilleur en vous & comme demy dieux
Des astres malueillans dinerty l'influence
Que depuis le haut ciel produit en abondance
Non plus des lourds esprits auortez imparfaits
Mais nobles, & heureux, vifs, diuins, & parfaits.

Tant vous eustes pouuoir de commander aux signes
Car comme vn moule vif de quelques Roys insignes
Applicqué sur la cire y grane son portrait
Ainsi de voz esprits le moule diuin fait
Et forme dans les cieux en tant d'esprits imprime
Le portrait de vertu, & la marque sublime
De voz heurs naturels, comme doïans aux cieux
Inuiolable loy, de faire à qui mieux mieux
Que noz esprits enclins iadis en choses basses
Ensuient de plus pres le parfait de voz graces.

Car si comme il appert, en France on ne voit plus
Tant desprits lourds, pesant & reclus
Sans plus aux sens communs: ains par experiences
Cognoissent les secrets de mille arts & sciences
Ne ceddans plus d'effaitt comme iadis si plains,
D'ignorance & bestise aux arabes Romains,

C

ELEGIE.

Egiptiens ou Grecs, & si ores plus qu'onques
 L'honneur & la vertu en manieres quelconques
 Y florit estimé, cest mon Roy mon seigneur
 Cest la felicité cest le diuin bon heur
 Que vous & vostre race, heureuse d'influances
 Et de vertu fatale, auez en voz naissances
 Transmis du Ciel au monde, or entre tant de ceux
 Qu'en voz celebres noms, les fauorables cieux
 Ont enuoyé ca bas pour faire à la patrie
 Par quelques arts inuentez cognoistre l'industrie
 Et grand viuacité de leurs diuins esprits

Sire, vn de saint Didier seul emporte le pris
 Surpassant en honneur, en vertu & en gloire,
 Tous & tant d'inuenteurs dont on face memoire
 D'autant que son bel art qui cogneu ne fut oncq.
 Est bien plus excellent que les autres ne sont.

Par armes les grandeurs des Roys sont maintenues
 Les honneurs deffendus, les dames soustenuës
 Par armes l'on acquiert, l'on garde liberté
 Par armes chacun vit en repos & seurté
 Par armes en tous lieux on voit punir le vice
 On voit garder les loix, & maintenir iustice
 Et florir les citez, & regnes comme cstant
 Necessaires par tout à chatun en tout temps.

Oy ce de saint Didier, mon bon Roy & Prince
 Est seul & le premier, qui en vostre prouince,
 Voire de tout le monde a esté du dieu Mars
 Ravi iusques és cieux pour apprendre ses ars.

ELEGIE.

10

Le maniemēt d'espée & l'adresse des armes
 Qui fait tant redoubter aux combats les gendarmes
 Pour les communiquer à vous premierement
 Qui de telles vertus estes seul l'ornement
 Puis s'ainsi le permet vostre altesse sacrée
 A chacun voz subiects qui l'ont tant ignorée
 Ignoré iusques icy vrayment a esté
 Sauf le meilleur auis de vostre Maiesié.
 Des armes le bel art: car d'aucun tel pratique
 Tel ordre tels progrès, ny telle theorique,
 (Pour en vn mesme temps deffendre & offencer
 Vn superbe agresseur qui se viendra lancer
 Furieux de sur nous ne fut onc entendue
 Comme de saint Didier, Sire, la pretendue.
 Monstrer en ce liuret ou de fait tant soit grand,
 Le secret incogneu des armes il comprend.
 Le redigeant par art, non comme tant d'ignares
 Comme vn tas de montreux ignorans & barbares
 Lont traité iusqu icy (qui monstrans seulement
 A parer aux coups vains ou ruer follement
 Sans art sus l'aduersaire vn coup à l'auenture
 Qu'à nous offencer luy donnast ouerture)
 D'une faulce doctrine abusent ainsi ceux
 Qui ont desir d'apprendre & courent apres eux
 Et de fait mon grand Roy ne voit on pas maints homes
 Maints dispus courageux & adroicts gentilshommes
 Qui seront de long-temps enseignez d'aucuns fous
 Auez quelques apparence & ombre de beaux coups

Vostre France à bon droit se pourra vanter d'estre
 Sur toute autre prouince aux armes plus adextre,
 Et vous mon puissant Roy de Dieu tant fauory,
 Le seul Prince soubs qui ils auront tant flory
 Et qui mieux en aurez, outre vostre iustice
 Entretenu sur tous le tant noble exercice.

Heureux certes de voir vostre accompli bon-heur
 S'accroistre du renom, encor de cet honneur.

Soit dont Prince tresbaut vostre grandeur contente,
 Que vostre humble subiect de saint Didier presente
 A vostre Maiesié & hault nom ciliai
 Ce petit don d'esprit qu'avec tant de traual
 Tant de soin & labeur, il a pour satisfaire
 Au desir qu'il auoit tousiours de vous complaire
 Ourdi & compassé, qu'il le vous rend parfait.

Et vous noble de sang qui n'avez à souhait
 Sinon de conseruer en bon heur vostre prince,
 Feaux l'accompaignans par tout en sa prouince,
 Faites en le priant qu'il soit de luy permis,
 Que ce rare tresor en lumiere soit mis
 Et là vous instruez pour vostre Roy deffendre
 S'un iour l'on le vouloit à l'impourueu surprendre
 Lors qu'armez ne seriez contre ses apostez
 Sinon de glaiues longs pendans à voz costez.

Ce pendant mon grand Roy receuez ie vous prie,
 Ce discours de mes vers qu'humble ie vous dedie:
 Ensemble ce present, present digne de vous
 Pour le subiect qu'il traite & necessaire à tous.

Rencontrer un lourdaud qui leur saillant grand erre,
 D'un vieux malchus rouillé les rura bas par terre.
 Demeurant par ainsi un homme de cuer hault
 Honteusement vaincu par un simple rustault
 Faute mon ieune Roy d'auoir experience
 Des secrets liberaux de la belle science
 Que comme (un prophete) volland entre les dieux,
 Ce saint Didier a pris du saint thresor des cieux
 Non que pour l'exalter ie vueille tant medire
 De tant d'autres qu'on voit que i'ose hardiment dire.
 Qu'aucun d'entre eux n'ayt eu quelque dexterité
 De faire avec l'espe un tour d'habilité,
 Car comme par les champs les mignardes auettes,
 Tirant ie ne scay quoy des petites fleurtes,
 Avec une liqueur qui leur coulle du Ciel
 En forment par rayons leur doux suauie miel,
 Ainsi ce saint Didier recueillant de l'adresse
 Des ruses de iadis, & de quelque allegresse
 Du moderne estranger ou nature a fait
 Avec son scauoir propre un ouurage parfait:
 Que le destin fatal ni les vens ni la foudre
 Ni tout semblable effort ne pourront mettre en poudre,
 S'il peut estre agreable a vostre Maiesié
 Mais que iamais si bien Escrimeur ayt traité
 Comme on doit seurement à l'ennemy se ioindre
 Qu'aucun de tout le monde ayt peu iamais attaindre
 Ceste perfection, Sire, il ne fut iamais
 Si non de cestuy seul & pource de formais



SONNET A L'AUTEUR,
PAR MONSIEUR DE L'AIGLE.

E voy ia, Sainct Didier, au flair de tō beau liure
Cest amas desolé de Cheualiers vaincus
Dont le flanc outr'ouuert, dont les forces escus
Font dedās noz Romantz leur honte à iamais viure
Le le vois (dis ie) ia charmé tout & tout yure
Du fumet de ton nom drillant en tes vertus
Là bas deffous la lame en mille cris aigus
Importuner Pluton d'encor ça haut reuiure.
Pluton (ce disent ils) tu scais que nostre mort
Ne consiste pas tant à nous veoir en ce bort
Qu'à voir noz fiers vainqueurs bauer nostre cōquefle.
Or si d'un Sainct Didier nous estions faconnez
Nous nous tiendrions bien seurs de leur rōpre la teste,
Et de vaincus passer en vainqueurs courronnez.

AMOVR OV MORT.



SONNET PAR IACQUES
Brocher Metamatesien, de Pertuis en Prouence
à l'Auteur.

E luy qui foudroyant par la plaine campagne
Moysonne l'ennemy qui gisant à l'enuers
Comme un pin esbranché, a ces costes ouuers
Par le fer retrampé au sang ou il se baigne
Celuy dis- ie que l'heur de la guerre accompagne
Par feu, par fer, par sang, se rend digne des vers
Que la Muse bastit pour en ces vniuers
Auoir ce que l'honneur sur la mort mesme gaigne.
Celuy qui par scauoir à l'immortalité
Consacre son renom par la posterité
Merite qu'un beau vers du tout beau le suscite
Quoy donc de sainct Didier que d'armes & scauoir
Fait d'aquilon son nom illustre voir
Fault il pas qu'un chacun à le louer s'excite.



PAR JEAN EMERY PROVENÇAL
de Berre, à Henry de S. Didier Gentilhomme
Prouençal.

SONNET.

Entil Luoc de Pertuz honour de la Prouence
Que nous as enfantat lou vaillant sant
Didier
Lou qual merite d'estre couronnat de laurier
Tant per l'inuention que per l'esperienço.
Reluisir nous as fait (si grande es sa scienco)
Tout le plus difficil qu'es en l'art & mestier
De maniar les armes: qu'en un rastelier
Auie lassat rouillir la comuno ignoranco,
Aprochas vous aucuns hou raco d'escrimaille
Quembe vostre flourés fasez ben pauc que vaille
Venez prestat houmagi au nouel fil de Mars
Prenez pene de veire & legir deins son libre
Soqu el vous y monstre d'un vouller franc & libre
Et à tous (de son paire) bons & braues soudards.



ELEGIE COMPOSEE PAR
PIERRE DV FIEF POITEVIN,
ADVOCAT.



Ombien que le Dieu Mars, n'ignore que la
France
A promesse a eu des Dieux, dès sa premiere
enfance
De stotir en tout temps, & porter en sa main
Septre le plus heureux, que verroit ail humain
Il deplore poutant, en cela sa fortune
Que les graces du ciel toutes elle a, fort vne
Le seul & vray maintien, de toute sa grandeur
C'est qu'elle n'a peu paruenir à cest heur
Que de nourrir qui sceut la bouillante ieunesse,
Aux armes bien ranger, avecques vne adresse
Telle qu'il est requis, pour du premier effort
Vaincre son ennemy, bien qu'il fust un Hector.
Il s'ennuie de voir, si mauuaise police
Continuer tousiours cause de si grand vice
Et mal heur qu'auons veu l'inepert surmonter
Celuy qui le deuoit, par l'estée dompter
Donc esmeu par pitié, d'une telle ignorance,
A voulu resirer, nostre royalle France,

Luy faisant de son fils, second Mars un present
 Afin que beaucoup mieux, elle puisse à present
 Luy raconter son mal, pour le moyen apprendre
 De garder ses enfans, & l'ennemy surprendre
 Ha! cest toy (sainct Didier) que le peuple françois
 Seul attendoit des cieux, esleu par un françois
 Entre tous ceux qui ont, oncques prins leur naissance
 De ce grand Iupiter ou quelque autre puissance
 Pour accroistre son nom, sa grandeur & son loz
 Qui estoit au milieu, d'une ignorance encloz.
 Ignorance (ô douleur) telle que la puis dire
 La mere de grands maux, sans en rien luy mesdire
 Mais mais cest maintenant, que la France chasser
 Doit au loing tous les pleurs, & liesse embrasser
 Pour iouir du temps ou, l'ignorant son esté
 Ne verra plus au sanc, ne tainte ne trampée
 Vn chacun cognoistra, que tu n'es point trompeur
 De sa vie des biens, & de son chair honneur
 Ainsi que tous ceux là, que le vulgaire appelle
 Escrimeurs qui nous ont aporté peine telle
 Car les armes tu as par la faueur des cieux
 En si bonne ordre mis, que l'on ne scauroit mieux
 Doncques si d'entre vous, quelqu'un (françois) desire
 Voir se secret depainct, icy le pourra lire
 Ou de ce nom content si plus haut les esprits
 Il a tendus, & que par desir soit esprits
 De bien soudainement, telle chose comprendre
 L'auteur facilement, luy fera tost apprendre

Pourtant ie vous supply auancez tous voz pas
 Pour vous aller ranger, droict entre ses donx bras:
 Qui pour vous recevoir, sont ouuers à toute heure
 Prenez donc mon conseil, & ne faictes demeure
 Ayant tousiours cherché les plus rares vertus,
 De ceste voudriez vous, n'estre point reuestus
 Dont auez neantmoins, le plus souuent affaire
 Et que deuez choisir, pour la plus necessaire
 Considerez le temps, regardez la saison
 Ou sommes au iourdhuy, que de vostre maison
 Sortir vous ne scaurieZ sans que quelcun pretende
 Soudain vous molester, ou des embuches tende
 Brief quil est mal aisé, de soy bien maintenir
 Sans les armes tousiours, dedans le poing tenir
 Et si ne fault il rien, que la seule fumée.
 De quelque faux rapport, ou cause mal fondée
 Pour leuer un combat, qu'un simple dementir
 Pour vous faire aussi tost un mortel coup sentir
 Mais sachans manier, bien dextremens les armes
 Vous pouuez euitter, toutes telles alarmes
 Vous demourez vainqueurs, vous chassez le danger
 Outre ce vous pouuez, des ennemis vanger
 Aucontraire ignorans pour le moins des iniures
 Il vous conuient porter ou bien peines trop dures
 L'un brauer vous vandra, l'autre rire & moquer
 Sans que des deux un seul, vous auziez ataqver
 L'un donnant son auis, propos autre a la bouche
 N'aura sinon que tel, est une vraye souche

ELEGIE.

L'un au cueur pensera, l'autre dira tout hault
 Que tel est un couard, ou quelque gros lourdault
 Quelqu'autre suruiendra, qui iouant mesme rolle
 Encores vous dira, plus facheuse parole
 Helas! ou est le cœur, qui n'aimast mieux mourir
 Que de voir son honneur, deuant soy tant souffrir
 Doncques il vous conuient, maintenant recognoistre
 Combien estes heureux, d'auoir un si bon maistre
 Qui vous enseignera fort metodicquement
 Comment viure pourrez en tous lieux seurement.

FIN.



SONNET PAR PIERRE

Quinesaut Poiteuin.



Vi voudra voir les aprest d'une guerre,
 Le seur moyen d'un camp par tout dresser
 Et bien scauoir comment il faut lancer
 Son ennemy froidement sur la terre.
 Qui d'un assaut voudra voir la desferre.
 Comment il faut deffendre ou agasser
 Et lennemy de bien pres pourchasser
 Lisant cest œuure il en cognoistra l'erre.
 De saint Didier aux armes espronué
 Noble guerrier apres s'estre trouué
 A mains combats a descrit l'art belique
 Dont le souldat vaillant & genereux
 Pourra tirer un renom glorieux
 Pour estre mis au parquet heroïque.

D ij



SONNET.

Ardant desir que l'auare marchant
 Faisit bien souuent estaler sa boutique
 Et qui lambrase au cours de sa traffique
 Cause qu'il haït de mars le dard tranchant
 Le laboureur qu'on voit tousiours panchant,
 Sus sa charruë prompt au trauail rustique
 Et lauocat subiect à sa pratique
 L'œuvre guerrier reputent pour meschant,
 Mais s'ils scauoient l'excellence des armes
 Le los l'honneur qui s'aquierit es alarmes
 Bellonne auroient en grand renom & pris
 S'il tenoient l'art que de saint Did' er monstre
 Oser pourroient faire teste en rancontre
 Au plus vaillant que soit en ce pourpris



SONNET PAR ESTIENNE

DE FOVR A MONSIEVR DE S. DIDIER.

Eluy qui va si haut dedans les cieux
 Qui fait son vol au peuple disparoistre
 Et en quelque art se monstre excellent maistre
 Est honoré du laurier gratieux.
 Mais saint Didier qui fauory des dieux
 Ouvre le Ciel pour nous faire cognoistre
 Ce que tant d'aage a cherché sans cognoistre
 Merite un los plus grand & precieux.
 Soit dont dressé un trophée a sa gloire
 Dedans le temple eternal de memoire
 Luy qui trassant d'un vol audacieux
 Par son labour aux curieux gendarmes
 A fait un art de l'espée des armes
 Art de tous arts le plus ingenieux.



SONNET AVX SVPOSTS
DE MARS.

SY desirez scauoir la grace que les cieux
Faire vous ont voulu, chassez loin toute ennie
Et lors icy verrez un secret qui deslie
Les bandeaux dont estoyent trop detenuz voz yeux.
Lon ne iugera plus vostre art pernicieux
Comme le temps passé, la francoise ieunesse.
Aura l'esprit content en leurs monstrant l'adresse
Que décrit saint Didier secretaire des dieux.
Doncques, de franc vouloir, de vray cœur & bon zele,
Il vous faut caresser cest amy tant fidelle.
Praticquer ces escripts & sa modelle ensuiure
Car ainsi vous pouuez aux seigneurs agreables
Estre, puis à l'androit d'un chacun admirables
Qui fera vostre nom florissant tousiours viure.



A MONSIEVR DE S. DIDIER
GENTILHOMME PROVENCAL.
Par Monsieur de Vaulusien.

SONNET.

DEs Grecs & les Romains ont dressé maint pillier,
Maint cuiure, & maint tableau d'un excellent ouirage,
Ou estoit mis au vis la peinture & l'image,
De cil qui inuentoit un art fort singulier.
Tu n'as moins merité d'honneur (ô saint Didier)
Pour auoir inuenté, & mis en bon usage,
L'art qui estoit sans art iusqu'à ce present aage,
Que sous le nom du Roy tu nous fais public.
C'est la perfection de bien tirer des armes,
Bien seantes à tous Rois aux Princes aux gens d'armes,
Et à ceux là qui font profession d'honneur.
Immitans tous ces coups ô Francoise noblesse,
N'aiez peur que i'amaï vostre ennemy vous blesse:
Ayans l'adresse aux mains, la hardiesse au cœur.

F.



SONNET AV ROY.

SIRE, si le plaisir de vostre Maïesté
 Et ce liure honorer d'un seul trait de voz yeux
 Le lisant vous verrez que iamaïs n'a esté,
 En lumiere produit œuvre si precieux.
 C'est pourquoy la faueur des puissans & haux dieux
 A voulu que l'Auteur, chose tant excellente
 Comme à son Prince doux, & Seigneur vertueux,
 Par leur commendement humblement vous presente.
 Des armes il contient, & un ordre & des loix,
 Que n'ont oncques cognu voz predecesseurs Roys,
 Donc si d'un tel tresor la plaisante memoire.
 Prent son cours en tous lieux dessous vostre main forte,
 Vous ferez que le bien & prouffit qu'elle porte
 Sera des preux Francoïz, & l'honneur & la gloire.
 E ij

B. R.

Ton vray esprit (Saint Didier) nous decouvre
 En ce traité des armes l'exercice,
 Mais nostre Roy à la vertu propice
 Par sa faueur donne essence à vos amours.



En ceste page est compris le pourtrait
De Saint Didier, Auteur de cest ouvrage,
Qui n'a des armes oublié yn seul trait,
Et instrans l'effort de son hardy courage.



SONNET A L'AVTEVR PAR
AMADIS IAMIN
Secretaire du Roy.

*B*on droit Saint Didier, s'adresse ton ouvrage
 Present digne du Dieu qui commande aux soudars
 A Charles nostre Roy plus valeureux que Mars
 Qui fait honte aux guerriers les plus grands du vieil aage.
 Tout ce que d'un bel art tu veux mettre en usage
 Pour vaincre du combat les incertains hazars
 Ce Prince comme un Dieu mettre de tous les arts
 De nature les scait, & le tient en partage
 Or tu merite plus de gloire Saint Didier,
 Que celuy qui trouua les armes le premier
 D'autant que le scavoir vaut mieux que l'ignorance.
 Et que l'ordre vault mieux que la confusion
 Et d'autant que par art, & docte experience
 Tu ranges Mars douteux en ta subiection.

E iij



AV SEIGNEVR DE S. DIDIER,
FRANCOIS DE BELLEFOREST
COMINGEOIS.

Q'EST deuant les grands Roys, & c'est à leur Altesse
Que les faits Martiaux doivent estre chantez,
Cest par les bons soldatz, deuant les Maiestez
Qu'il faut (ô Saint Didier) que ton liure s'adresse.
Car les armes ne sont de telle petiteffe
Qu'un sot peuple les eust, que les peuples domptez
Par la force des grandz soyent exercitez
En l'art qui les esgale à la braue noblesse.
C'est pourquoy tu choisfis & le Roy des Francois,
Et l'esleu du Sarmate, & loingtain Polonois,
Et celuy qui un iour domptera l'Angleterre,
A fin que par ces trois ton liure ayant vigueur
Il en recoiue aussi, & le loz, & l'honneur,
Que gay il puisse aller d'eux conduit, par la terre.



AV MESME.

Que t'auroit prouffité (Saint Didier) que Bellonne
Ent ton bras enroidy sous un poudreux harnois
Si ton apprentissage estoit clos aux Francois,
Et si lon te roboit, & la gloire & couronne.
Que Mars pour ta valeur, & que Pallas te donni
Pour ton scaoir exquis? C'est pourquoy i apercois
Ton liure chante-coups, & pleins d'harnois loix
Estre un champ Printanier, qui en ses fleurs saisonne.
Car tu monstres comment le guerrier se pourra
Courir, & se targuer, & comme il assaudra
L'ennemy combatant, pour garentir sa vie.
Aussi le peux tu faire estant iuge au mestier
Des armes, & vieil chef, & fort rusé guerrier,
Sans qu'autre ayle moyen de i'en porter enuie.
Desir hardy entend icy.



DE PIERRE DV FIEF, A MONSIEVR
DE S. DIDIER SON MAISTRE.

SONNET.

Comme les nobles faits, ie lisois d'vng Pompee,
d'un Anthoine Romain, & Cesar pitoyable:
ie pensois que le sort, meust esté favorable,
S'il eust fait à mais yeux, voir si plaisant trophée.

Mais telle volonté, s'est millefois changée,
Depuis que j'ay par vous (mon cher maistre honorable)
Veu des armes, escript le secret admirable.
Car mon ame s'est plus de ce point contentée.
Les Romains n'ont rien fait, que bien facilement,
Ne le croyons ainsi, mais vous tout autrement.
Doresnauant la mort, & fortune contraire.
Viennent donc hardiment, leurs embusches me tendre,
Ayant receu plus d'heur, que ie n'en puis attendre,
Leurs menaces en rien ne me scauroient d'esplaire.



SENSVIT CY APRES COMMENT
IL SE FAYLT PLANTER, POVR BIEN METTRE
L'espée au poing, tant en temps de paix qu'en temps de
guerre, avec les desmarches, gardes, desgainements,
& asituations requises en cest art, qui sont
fort necessaires à ceux qui veulent
exercer lesdites armes.

Cy apres a quatre semelles mises & assituées au dessous
des pieds du Lieutenant & Preuoost, dont à l'vne est cotté
en chiffre 1, & à l'autre 2, & à l'autre 3, & à l'autre 4, qui
seruent au Lieutenant & Preuoost, & à tous autres, mon-
strans comment il faut bien & dextrement faire toutes
desmarches, desgainements, gardes, & assituations aux
armes faignant vn tel quadriangle,

1	2
4	3

TRAICTE DE

Tenue & plan general, pour faire la premiere desmarche, & le premier, second, & tiers desgainements, qui sont necessaires scauoir, tant pour le Lieutenant assaillant, que pour le Preuost deffendant, & à tous autres qui aiment les armes, portans espée en leurs costez.



Icy ensuit la declaration de ceste tenue & plan pour le Lieutenant.

ET pour ce faire faut que cestuy premier Lieutenant soit à pied ioinct, ainsi placé, tenant le pied gauche dans vne semelle, ou il y a cotté aupres en chiffre, 1, & le pied droit dans l'autre semelle, ou il y a aupres cotté en

L'ESPEE SEVLE.

chiffre, 2, tenant la main droicte à la garde de son espée, & la main gauche au fourreau de l'espée, monstrant par cela qu'il veut monstrer au Preuost comment il faut qu'il face par cy apres: comme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Lieutenant cotté en chiffre au derriere du chapeau 1.

La fin de ce que doit faire à present ledit Lieutenant.

La declaration du plan & tenue pour ledit Preuost.

ET pour ce faire est besoin que ledit Preuost soit à pied ioinct, tenant le pied gauche dans vne semelle, ou est cotté au dessous icelle en chiffre, 1, & le pied droit dans vne autre semelle ou est cotté au dessus en chiffre, 2, tenant la main droicte à la garde de l'espée, & la main gauche au fourreau d'icelle, monstrant qu'il est prest à faire, ce que est necessaire en ceste premiere desmarche, comme luy a monstré ledit Lieutenant, qui est le premier, second, & tiers desgainement, comme est cotté cy dessus à sa pourtraiture & figure en chiffre, 2.

Voila la fin & declaration dudit premier plan pour ledit Preuost.

TRAICTE DE ·
 Garde pour faire, & executer ladite premiere desmarche,
 premier & second desgainement, pour le
 Lieutenant & Preuost.



ET pour faire ledit premier desgainemēt pour ce Lieutenant, est besoing qu'il soit à pied ioinct, comme est monstré cy dessus à la premiere pourtraiture, cotté en chiffre, 1, & y estant, faut qu'il tire le pied droict arriere sur la semelle ou est cotté audessous d'icelle en chiffre, 3, qui est pour la premiere desmarche. Et à vn mesmes tēps, mettre l'espée au poing, pour ledit premier desgainement portant la garde de l'espée aussi haut que l'espaule droite, assituant la pointe de l'espée droit le tetin

L'ESPÉE SEVIE. 23
 gauche, contant 1, renant la main gauche droict le visage, comme est monstré si dessus à la pourtraiture dudit Lieutenant, cotté en chiffre au derriere du col 3.

Voyla la fin du premier desgainement pour ledit Lieutenant.

Sensuit le second desgainement pour ledit Lieutenant.

Pour le second desgainement pour ledit Lieutenant, faut qu'il soit ainsi placé à pied ioinct, comme est monstré cy dessus, à la premiere pourtraiture; cotté en chiffre 1. Et pour executer cedit second desgainement est besoing, & faut qu'il tienne le pied droit vn peu à quartier en l'air, l'ostant de la semelle ou est cotté 2, portant la garde de l'espée, la desgainant aussi haute que l'espaule: & la situation d'icelle comme dessus, contant 1. Et à vn instant passer l'espée par dessus la teste, estendant fort le bras, allant pauser ladicte garde de l'espée aussi haute que l'espaule droite, assituant la pointe de l'espée au tetin gauche du preuost, cōme est cotté à ladicte pourtraiture en chiffre, 3.

La fin du second desgainement pour ledit Lieutenant.

Cy apres est declaré le premier & second desgainement pour ledit Preuost, qui est pour scauoir bien mettre les armes au poing, comme luy monstre ledit Lieutenant.

ET pour ce faire faut que ledit Preuost se souuienne comme il estoit placé cy dessus à son dit premier plan

TRAICTE DE

cotté en chiffre, 2, qui est à pied ioinct, & y estât, faut que cedit Preuost, pour faire cedit premier desgainemēt qu'il tire le pied droict qu'il a sur la semelle cottée 2, arriere sur la semelle ou est cotté en chiffre, 3, qui est aussi pour la premiere desmarche, & à vn mesme temps mettre l'espée au poing, portant la garde de l'espée aussi hault, & vn peu d'auantage que l'espaulle droicte assituant la poincte de l'espée, estant sur ceste garde haulte, droit l'œil gauche, tenant sa main gauche droict son tetin gauche pour détourner la pointe de l'espée dudit Lieutenant, si par fortune la vouloit aduācer dauantage, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre 4.

Voila la fin de ce premier desgainement pour ledit Preuost.

Sensuyt pour iceluy Preuost le second desgainement.

ET pour bien executer le second desgainemēt, faut que ledit Preuost soit à pied ioinct, comme est monstré a sadite pourtraiture, cotté en chiffre 2, & y estant, faut que cedit Preuost tire le pied droict hors de la semelle ou il estoit, qui est cotté en chiffre 2, la posant vn peu à cartier, faisant ledit second desgainement, qui est qu'il faut porter la garde de l'espée en garde moyēne, & la pointe droit le tetin gauche. Et pour commencer ce tiers desgainemēt, faut passer l'espée par dessus la teste, estédāt bien fort le bras que tient icelle, & porter la garde de l'espée aussi haut, & vn peu dauantage que laditte espaulle droicte, af-

L'ESPÉE SEVLE.

24

situant à vn mesme temps la pointe de l'espée droict l'œil gauche dudit Lieutenant, & la main gauche la tenant droict son tetin gauche, comme est dit cy dessus au premier desgainement, & comme est monstré à sadite pourtraiture cotté en chiffre au derriere du dos 4.

La fin du premier & second desgainement pour ledit Preuost.

Après auoir monstré cy dessus, estant sur ledit premier plan, pour faire le premier & second desgainement pour le Lieutenant & Preuost, reste à monstrer le troisiēme desgainement, dont cy apres on verra la garde & tenue pour executer & faire iceluy.

T R A I C T E D E
Garde & tenue pour commencer à faire le troisieme desgainement pour le Lieutenant demonstreur, au Preuost deffendeur.



CE troisieme desgainemēt pour ce Lieutenant, il se fait estant à pied ioinct, comme est dit cy dessus, & monstred audit plan general, tenant le pied gauche sur la semelle ou est cotté au dessous en chiffre, 1, & le pied droict à la semelle ou est cotté 2, & pour bien cōmencer cedit troisieme desgainemēt, faut que ledit Lieutenant oste le pied droict de ladite semelle, ou est cotté 2, & la porter en auant en l'air, faisant le premier desgainement, voy en son lieu cy dessus, contant vn, & tenant tousiours le pied en l'air

L'ESPEE SEVLE. 25

l'air, tournant la garde de l'espée, le dessus de la main en bas, & les ongles en haut, assituant la pointe de l'espée droict au ventre, tenant la main gauche derriere, comme est monstred cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre au derriere du chapeau 5.

La fin du commencement dudit troisieme desgainement pour le Lieutenant.

LE troisieme desgainement pour ledit Preuost, il se cōmence & se fait estant à pied ioinct, comme est monstred cy dessus au plan dudit Preuost, cotté en chiffre, 2, tenant le pied gauche dans vne semelle, ou est cotté en chiffre aupres, 1, & le pied droict dans vne autre semelle ou est cotté, 2, & pour commencer & faire ledit troisieme desgainement faut que le Preuost mette le pied droict qui est sur la semelle cote 2, vn peu à cartier en l'air. Et faisant le premier desgainemēt qu'a fait ledit Preuost cy dessus contant 1. Et pour paracheuer cedit desgainement faut tourner la main de l'espée les ongles en hault, contant 2, assituant la pointe de l'espée droit à la veuë, tenant la main gauche derriere, comme est monstred cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre au derriere du bonnet 6.

Voila la fin du commencement dudit troisieme desgainement pour ledit Preuost.

G

TRAICTE DE

La fin du troiesme desgainement pour le Lieutenant & Preuost, que voicy pourtraits & paracheuez, reste a declarer cy dessous leurs proprietex & significations.



POUR bien, & avec grace paracheuer ledit troiesme desgainemēt pour ce Lieutenant, faut estāt sur le plan cy dessus pourtraict, ou il tient le pied droict en auāt en l'air ayant fait ledit premier & second desgainement, cotté en chiffre, 5, est besoin que ledit Lieutenant, pour paracheuer ce desgainement, qu'il pause ledit pied droict qu'auoit en l'air, sur la semelle ou est cotté à ceste pourtraiture en chiffre, 3, retournant la garde de l'espée le dessus de la main en haut, comme fait le Lieutenant ou est cotté en

L'ESPEE SEVLE.

26

chiffre, 3, car le pouitrayeur a faict faute à cestuy cy: mais cestuy Lieutenant icy tient bien sa main gauche, attendu qu'il la tient soubs le coude du bras de l'espée, comme est monstré à sa pourtraiture cotté en chiffre 7.

La fin du paracheuement dudit troiesme desgainement pour ledit Lieutenant.

ET pour le paracheuement dudit troiesme desgainement pour ledit Preuost, faut aussi qu'il vienne à faindre estre sur le mesme plan cy dessus cotté, 5, en chiffre à l'autre precedent Preuost, lequel tient le pied droict en l'air, tenant la garde de l'espée le dessus de la main en haut, & pour le paracheuement de cedit troiesme desgainement, faut que ledit prochain Preuost tire son pied droict arriere qu'auoit en l'air, comme est dit cy dessus, & le passer sur la semelle ou est cotté à sa pourtraiture en chiffre, 3, tournant la main qui tient l'espée les ongles en bas, assurant la pointe de l'espée droict la face, ou l'œil gauche, qui est le mieux, & tenant la main gauche droict son espalle, comme est mōstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 8:

Voyla la fin & paracheuement dudit troiesme desgainement pour ledit Preuost.

G ij

TRAICTE DE

Tenue generale, tant pour le Lieutenant assillant, que pour le
Preuost deffendant, pour executer l'art, ordre & prati-
que contenu en ceste espée seule.



POUR monstrier & declarer ceste tenue generale pour le
Lieutenant, est besoing, & faut à tous coups qu'il soit
ainsi placé à pied ioinct, ou à peu pres, tenant le pied gau-
che dans la semelle ou est cotté en chiffre, 1, & le pied
droict dans vne autre semelle ou est cotté aussi en chiffre,
2, tenant la main droicte à la garde de l'espée, & la main
gauche au fourreau d'icelle, monstrant au Preuost com-
ment il doit faire, comme est monstrier cy dessus à la pour-
traiture, cotté en chiffre, 9.

La fin de ceste tenue & plan pour ledit Lieutenant.

L'ESPEE SEVLE.

27

*Sensuit le plan & tenue que faut que ledit Preuost deffen-
dant fasse, estant instruit par ledit Lieutenant.*

ET pour ce faire faut pareillemét, que ledit Preuost soit
ainsi placé à pied ioinct, tenant le pied gauche dans vne
semelle ou est cotté en chiffre, 1, & le pied droict en l'au-
tre semelle, ou est cotté en chiffre, 2, tenant aussi son es-
pée au costé gauche, & sa main droicte ouuerte, mon-
strant par ce signe qu'il est prest à prendre l'espée, & fai-
re ce que ledit Lieutenant luy dira, ledit Preuost tient aus-
si sa main gauche à son costé, signifiant qui la tient presté,
& n'est gueres loin pour mettre l'espée au poing, & faire
comme fait ledit Lieutenant cotté en chiffre, 9, & cedit
Preuost doit faire, & suiure tout ce qui est escrit icy, &
& comme est aussi escrit à la pourtraiture, & figure cotté
en chiffre, 10.

La fin de la tenue & plan pour ledit Preuost.

G iij

TRAICTE DE

Tenue & garde du premier coup de ceste espée seule, pour le Lieutenant, qui est vn maindroit de bas au iarret du Preuost, tiré par le Lieutenant, & deffendu par le Preuost, comme se verra cy apres au premier coup.



ET pour ce faire le Lieutenant estant à pied ioinct, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Lieutenant cotté en chiffre, 9, cedit Lieutenant tirera le pied droict arriere, vn peu à cartier, en desgainant son espée, portera la garde d'icelle, en vn mesme temps, aussi haute que son espaulle, assituant la pointe droit le retin gauche du Preuost, tenât la main gauche audessous du bras, com-

L'ESPEE SEVLE.

me est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du bonnet, 11.

Escrit pour la premiere garde & tenue pour ledit Preuost, pour commencer l'ordre de ceste espée seule.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost soit à pied ioinct comme est pourtrait cy dessus, cotté en chiffre 10. Et cedit Preuost ayant fait vn desdits trois desgainemens, est demouré sur la garde haute, ayant tiré le pied droict arriere, tenant la main qui tiét l'espée, vn peu plus haute que l'espaulle droicte, assituant & visant la pointe de l'espée droict le menton, & tient ledit Preuost la main gauche droit son tetin, preste à faire ce que conuendra, & sera besoin cy apres, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture & figure dudit Preuost cotté en chiffre au derrier du chapeau, 12.

La fin de ceste premiere garde pour ledit Preuost.

TRAICTE DE

Ceste garde est presque semblable à la sudite, il n'y a guere de difference, & pourtant ne seruiront que d'une, pour faire, & executer ledit premier coup de ceste espee seule, pour le Lieutenant & Preuost.



POUR declarer ceste garde, pour ce Lieutenant, faut estat à pied ioinct tirer le pied gauche arriere vn peu à carrier, portant la garde de l'espee, aussi haute que l'espaule droite, assituant la pointe de l'espee droict à la gorge, la garde du Lieutenant cy dessus cotté en chiffre, 11, est de mesmes, mais la situation non, par ce qu'il assitue la pointe de son espee droict le tetin gauche, & cestuy comme est dit à la gorge, tenant sa main gauche au desous le bras de

L'ESPEE SEVLE.

29

de l'espee, comme est môstré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre, 13.

Voila la raison de ceste garde pour le Lieutenant.

Cedit Preuost estat ainsi à pied ioinct a tiré le pied droit arriere, & est demouré sur le pied gauche, ayant fait vn desdits trois desgainements, & a porté la garde de l'espee vn peu plus haut que l'espaule droite, tenant le dessus de la main que tient l'espee en haut, & les ongles en bas, cōme il doit, & ledit Lieutenant ne fait, ainsi attendu que le peintre a fait faute à tous lesdits plus prochains Lieutenens, car ils deuroient tenir les ongles de la main de l'espee en bas, & les tiennēt en haut, mais cedit Preuost fait mieux que lesdits, & tient aussi sa main gauche au dessus du giron gauche, comme est monsté cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre 14.

Voicy la fin de ceste seconde tenne, qui ne sert que d'une pour ledit Preuost defendeur.

H

TRAICTE DE
Senfuyt le premier coup de ceste espée seule. pour le Lieutenent assaillant, contre le Preuost deffendans.



ET pour ce faire, faut que cedit prochain Lieutenet ayât fait la desmarche, & vn desdits desgainemens, estât demouré sur le pied gauche, comme est sur la pourtraiture cy dessus cotté en chiffre, 13, & pour faire & executer ce premier coup de ceste espée seule, ledit Lieutenent aduancera le pied droit, estant sur ladite garde cotté, 13, & tirera vn maindroit de bas au iarret gauche du Preuost, haussant la garde de l'espée aussi haulte presque l'espaule gauche, baissant bié la pointe de l'espée en bas, pour faire plus parfaitement cedit maindroit au iarret, tenant la main gau-

L'ESPEE SEULE. 30
 che, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Lieutenent cotté en chiffre, 15.

Voicy la fin du premier coup de ceste espée seule, pour le Lieutenent assaillant, contre le Preuost deffendans.

Cy apres est declaré comment le Preuost a deffendu son iarret, & a tiré vn maindroit sur le bras du Lieutenent.

ET pour ce faire, ledit Preuost estant sur le pied gauche, ayant fait vn des trois desgainemens, gardes & assituations, estant demouré sur ladite garde. cotté en chiffre cy dessus, 14, a ledit Preuost pour bien executer, deffendre, & offencer, à vn mesme temps cedit maindroit de bas, tire son pied gauche arriere, & a tiré vn maindroit sur le bras de l'espée dudit Lieutenent, & non comme ont fait aucuns demonstrateurs ignorans, qui croisent l'espée cõtre espée, quant vn coup vient de bas, cela est bon, car par la on se deffend: mais ce coup est meilleur, car par iceluy on se deffend, & si on offence, & par ainsi de deux choses bonnes, ie vous conseille de prendre la meilleure, comme cedit Preuost tient aussi en executant cedit coup, tenant la main gauche, cõme est monstré à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 16.

Voila la deffence dudit maindroit de bas au iarret deffendu par le Preuost contre ledit Lieutenent.

H ij

TRAICTE DE
*Sen fait la premiere opposite & suite, du premier coup, qui
 est pour le Lieutenant assaillant, & pour le
 Preuost deffendant.*



ET pour ce faire, le Lieutenant estât encores sur le pied droit, ayant tiré ledit maindroit de bas au iarrer, le Preuost luy a tiré à vn mesme temps vn maindroit sur le bras de l'espee, comme est cotté cy dessus audit Lieutenant en chiffre, 15, & au Preuost 16. Cedit Lieutenant estant encores sur le pied droit, se voyant frappé d'vn maindroit sur le bras de l'espee, a incontinent monté & porté son espee en haut, & tiré vn arrierman sur le costé de l'espaule droite du Preuost, tenant ledit Lieutenant sa main droite les on-

L'ESPEE SEVLE. 31
 gles des doids regardât du costé gauche, & sa main gauche la tenant droit son visage, comme est monstre cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere de son col, 17.

*La fin de la premiere opposite du premier coup de ceste espee
 seule, pour ledit Lieutenant.*

*Cy apres sera declaré la deffence de la premiere opposite &
 suite pour le Preuost, contre ledit Lieutenant.*

ET pour euader & se garder de ceste premiere suite, qui est vn arrierman d'haut, ayant tiré vn maindroit sur le bras dudit Lieutenant, comme est monstre cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre dudit Lieutenant, 15, & au Preuost qui execute ledit maindroit, cotté en chiffre 16, ledit Preuost estant sur le pied droit, pour se garder & deffendre de ceste dite premiere opposite, croisera l'espee dudit Lieutenant, du fort le foible, luy presentant vn estoc au visage dudit Lieutenant, tiédra ledit Preuost sa main gauche aupres de son tetin, comme est monstre cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 18.

*La fin de la premiere opposite & suite pour ledit Preuost,
 s'estant bien deffendu d'icelle, contre ledit Lieutenant.*

H iij

TRAICTE DE

Sensuit la seconde opposite & suite pour le Lieutenant & Preuost du premier coup de ceste espée seule, qui est vn maindroit.



ET pour bien faire, & paracheuer ceste secõde suite par ledit Lieutenẽt, faut qu'il soit encores sur le pied droit, & ayant fait ladite seconde opposite & suite, ayant veu que ledit Preuost s'est deffendu, a ledit Lieutenẽt encores pour ceste secõde suite desrobbẽ son espée par dessous la garde de l'espée du Preuost, & a tirẽ vn maindroit d'hault sur ledit Preuost, tenant le dessus de la main que tient l'espée en bas, & les ongles en hault, & la main gauche droit

L'ESPEE SEVLE.

32

son visage, comme est monstrẽ cy dessus à sa pourtraiture & figure, cottẽ en chiffre, 19.

La fin de ceste seconde suite dudit premier comp pour le Lieutenant.

Cy apres sera monstrẽ comment le Preuost se doit deffendre de ladite seconde opposite & suite, tirẽ par ledit Lieutenant assaillant.

ET pour s'en bien garder, ledit Preuost doit regarder l'pointe de l'espée dudit Lieutenant, & quand il la desrobbẽ par dessous la garde de l'espée dudit Preuost, cõme il doit, pour luy tirer vn maindroit d'hault, ledit Preuost ne s'ostant sur la desmarche du pied droit, comme il est, croisera ledit maindroit que luy a tirẽ ledit Lieutenant du fort le foible, & luy presentera vn estoc au visage dudit Lieutenant, tenãr sa main gauche droit son espaulle, comme est monstrẽ cy dessus à sa pourtraiture & figure, cottẽ en chiffre, 20.

Voici la fin de ceste seconde opposite & suite de cedit premier coup pour ledit Preuost,

TRAICTE DE

En ces deux pourtraitures qui sensuiuent est monstrée la garde & tenue pour faire le second coup pour le Lieutenant & Preuost, suiuant l'ordre de ceste espée seule.



POUR bien faire ceste dite garde pour le Lieutenant faut qu'il soit à pied ioinct, comme dit est cy dessus, à la tenue generale dudit Lieutenant, ou est cotté en chiffre 9, qui est pour monstrer comment faut faire toutes les gardes, qui sont requises à toutes les susdites armes. Et pour faire ceste garde icy pour ledit Lieutenant est besoin, estât ainsi placé comme dit est, qu'il tire le pied droit arriere vn peu à cartier sus le costé droit, & à mesme temps mettre l'espée au poing, portât la garde de l'espée vn peu plus haute

L'ESPÉE SVLE.

35

re que l'espaule droicte qui est en garde haute, assituant la pointe de l'espée droict à la veue, tenant sa main gauche sus la cuisse gauche, comme est cotté en chiffre à sa pourtraiture 21.

La fin de ceste garde pour ledit Lieutenant.

Sensuit l'escrit de la garde & tenue pour ledit Preuost.

ET pour ce faire ledit Preuost estant pareillement à pied ioinct, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre 10, faut pour bien faire ceste garde basse que ledit Preuost tire le pied droit arriere en desgainant, portant la garde de l'espée sus son giron gauche, assituant la pointe de l'espée droict à la braye dudit Lieutenant, tenant aussi sa main gauche droict le tetin gauche, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, & figure cotté en chiffre au derriere de son bonnet 22.

La fin de ladite garde & tenue pour ledit Preuost.

I

TRAICTE DE

Sensuit le second coup de ceste espée seule, suivant l'ordre d'icelle, qui est un renuers de bas au iarret droict du Preuost, tiré par le Lieutenant, & deffendu proprement par le Preuost.



ET pour ce faire, le Lieutenant estant sur le pied droict ayât fait & tiré ladite premiere & secôde opposite, & pour executer & faire cedit second coup aduance le pied gauche, & tire vn arriere main au iarret droict du Preuost, tenant la main gauche droict son visage, comme est môstré cy dessus à la pourtraiture & figure cotté en chiffre 23.

Voila la fin dudit second coup pour le Lieutenant.

L'ESPEE SEVLE.

34

Cedit Lieutenant feint ne scauoir le remede de cedit renuers, mais il le scait comme ce verra cy apres : car il ne veut deffendre, ne faire le remede, attendu qu'il montre audit Preuost, comment il doit faire.

Cy apres sera declaré le second coup de ceste espée seule, pour ledit Preuost, qui est un renuers sur le coude de l'espée du Lieutenant.

ET pour ce faire ledit Preuost ayant fait sa premiere garde & desgainement estant sus le pied gauche pour executer ce coup quand ledit Lieutenant a aduancé le pied gauche pour luy tirer vn arriremain de bas au iarret, le Preuost a tiré le pied droict arriere, & a tiré vn renuers sur le coude du bras de l'espée dudit Lieutenant, & n'est allé à l'espée comme font vn tas dignorans tenât la main gauche sur le giron gauche, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture & figure cotté en chiffre au derriere du col, 24.

La fin du second coup qui est un renuers sus le coude du bras de l'espée dudit Lieutenant, tiré par cedit Preuost.

I ij

TRAICTE DE

Sensuiuent les opposites & suites, & declarations d'icelles dudit second coup, qui est vn renuers de bas au iarret gauche du Preuost tiré par le Lieutenant.



ET pour ce faire ledit Lieutenant estant sur le pied gauche, se voyant touché sur le coude du bras de son espee comme dit est aux autres susdites figures, cotté en chiffre 23, & 24, incontinent se prochain Lieutenant a faict ceste premiere opposite, ou suite, & est remonté d'un main droict, ou estoc d'haut, comme il pouuoit & a faict, tenant la garde de l'espee la pointe des doits regardant le costé gauche, & tenant la main gauche droict son espaulle,

L'ESPEE SEVLE.

comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre 25.

Voila la fin de la premiere opposite dudit second coup pour le Lieutenant.

CY apres sera monstré la declaration de la premiere opposite ou suite dudit second coup, qui est vn renuers de bas au iarret pour ledict Lieutenant, & vn renuers sur le coude, tiré par ledict Preuost cotté en chiffre cy dessus, pour ledict Lieutenant 23. & pour ledict Preuost 24. Et pour se deffendre de ceste seconde opposite ou suite, qui est vn main droit ou estoc de hault tiré par ledict Lieutenant, est necessaire que ledict Preuost estant sur la demarche du pié gauche, il croise de son espee celle dudit Lieutenant, du fort le foible, & luy presenter vn estoc au visage dudit Lieutenant, tenant la garde de l'espee les ongles de la main d'icelle en hault, & la main gauche au dessous le coude du bras de l'espee, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre 26.

Voila la fin de la premiere opposite dudit second coup pour ledict Preuost.

TRAICTE DE
 Declaration de la seconde opposite dudit second coup pour
 le Lieutenant & Preuost.



ET pour ce faire faut & est besoin, que le Lieutenant sus-
 dict estâr sus la démarche du pied droict desrobera son
 espee par desoubs la garde de l'espee du Preuost, & tirera
 encores vn réuers ou estoc d'hault pour la secõde opposi-
 te & sultte à son chois sus le costé droict, tenant la garde
 de son espee ses ongles regardant du costé gauche, & la
 main gauche droict son vifaige, comme est môstré cy des-
 sus à sa portraiture cotté en chiffre, 27.

*La fin de la seconde opposite pour le Lieutenant pr
 uenant du second coup.*

L'ESPEE SEVLE. 36
 Declaration de la seconde opposite pour le Preuost
 deffendant contre ledict Lieutenant.

ET pour ce faire est besoing que ledict Preuost soit aussi
 sus le pied droict & qu'il croise & rabbate du fort le foi-
 ble, l'espee dudit Lieutenant assaillât, qui est ceste seconde
 sultte, tenant la garde de l'espee & le bout des doids que
 tient icelle en bas, & luy presenter vn estoc au terin gauche,
 tenant aussi la main gauche droict le terin gauche, comme
 est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en
 ohiffre, 28,

*Voicy la fin de la secõde opposite pour le Preuost prouenant du
 renuers de bas au iaret pour le Lieutenant, & deffendue
 & tiré sur le bras par le Preuost, comme est monstré
 tout au long aux portraitures cy dessus aux coups.*

ET si c'est qu'aucuns Lieutenents, ou Preuosts soient
 gauchiers, fault qu'ils obseruent la mesme dessusdite
 desmarche garde & assituations, s'ils veullent bien & par-
 faitement monstrent lescrites armes.

TRAICTE DE

Sensuit la garde & tenue du troisieme coup, qui est un maindroit d'hault pour le Lieutenant assillant contre le Preuost deffendant.



ET pour ce faire est besoin que ledit Lieutenant aye fait vne desdites desmarches & desgainement, & soit demouré sur le pied gauche, en garde basse, tenant la main de l'espée le trenchant en bas, & la pointe l'assituât vn peu au dessus la braye du Preuost, tient aussi cedit Lieutenant la main gauche droict son menton, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure, cotté en chiffre au derriere du chapeau, 29.

Fin de la garde & tenue pour ledit Lieutenant.

S'enuit

L'ESPEE SEVLE.

37

Sensuit la garde & tenue dudit troisieme coup pour ledit Preuost deffendeur.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost soit aussi sur le pied gauche ayât fait ladite desmarche, & soit demouré sur le pied gauche en garde haute, tenant la garde de l'espée; le dessus de la main que tient icelle en haut, & que icelle espée soit plane, tellement que vn de y puisse demourer dessus, autrement telle garde seroit imperfecte, & fault qu'il assitue la pointe de l'espée droict l'œil gauche, qui est la garde haulte & tient aussi sa main gauche droict son estomac, comme est monstré cy dessus à sa portraiture & figure cotté en chiffre 30.

Voila la fin de la garde & tenue pour ledit Preuost pour executer & deffendre ledit troisieme coup de ceste espée seule contre ledit Lieutenant.

K

TRAICTE DE
 Le troiesme coup de ceste espée seule pour le Lieutenant
 & Preuost est vn maindroit d'hault suiuant l'ordre des susdits lieux propres.



ET pour ce faire, fault que ledit Lieutenant assillant demōstrateur: comme auons dit en plusieurs lieux, estât comme dit est sur la desmarche du pied gauche, cōme est cotté cy dessus à la pourtraiture dudit Lieutenant, non à ceste icy, mais aux autres, cotté en chiffre 29. Et pour cedit troiesme coup, qui est vn maindroit d'hault sur l'espaulle gauche dudit Preuost, faut que ledit Lieutenant aduance le pied droit, & tirer vn maindroit sur l'espaulle gauche

dudit Preuost deffendeur, tenant le dessus de la main que tient l'espée en hault, & sa main gauche droit son méton: comme est monsté cy dessus à la pourtraiture cotté en chiffre, 31.

Si apres est la declaration & deffence dudit troiesme coup qui est vn main-droit d'aault, tiré par ledit assillant, & deffendu par ledit Preuost.

ET pour ce faire est besoyn que ledit Preuost soit sur la desmarche du pied gauche, ayant fait vn desdits trois desgainements en garde haulte, telle qui est figure audit Preuost deffendeur, marqué en chiffre, 30. Et pour bien executer & deffendre audit Preuost cedit maindroit d'hault troiesme coup, suiuant l'ordre de la vraye demōstration de ceste espée seule, faut que ledit Preuost tire le pied gauche arriere, croise de son espée celle dudit lieutenant assillant du fort le foible, c'est à dire d'aupres la garde de l'espée, vn peu plus hault, & au milieu de l'espée dudit Lieutenant, tenant la main que tiēt l'espée, les ongles en hault, assituant & tirant vn estoc droit le menton dudit Lieutenant, & tient sa main gauche droit son tetin comme est monsté cy dessus à la pourtraiture, & figure, cotté en chiffre, 32.

La fin dudit troiesme coup pour ledit Preuost.

K ij

TRAICTE DE

Sensuit la premiere opposite & suite pour le Lieutenant & Preuost, pour ledit troisieme coup: de l'espee seule.



POUR bien faire ceste premiere opposite & suite pour ledit troisieme coup: qui est vn maindroit d'haule faule que ledit Lieutenant soit sus le pied droit ayant tiré ledit maindroit contre le Preuost, comme est cotté en la figure & pourtraiture cy dessus en chiffre, 31. Et à vn mesme instant pour bié executer & faire ceste premiere opposite & suite fault que ledit Lieutenant desrobe son espee en passant vn auant-main par dessous la garde de l'espee du Preuost, & luy tirer vn renuers ou bié arriere-main d'haule sur l'espaule gauche du Preuost, tenant les doids de la main de

L'ESPEE SEVLE.

son espee vers le costé gauche & la main gauche droit le menton, pour rabatre d'icelle la pointe de l'espee du Preuost, comme est monsté cy dessus en la figure dudit Lieutenant, cotté en chiffre, 33.

La fin de l'opposite & suite du troisieme coup pour le Lieutenant.

Sensuit la deffence de la premiere opposite & suite dudit troisieme coup pour le Preuost contre ledit Lieutenant.

ET pour ce faire, faut que ledit prochain Preuost soit sur le pied droit. Et quant ledit Lieutenant desrobera & passera son espee par dessous celle du Preuost pour luy tirer vn arriere-main sur le costé droit de l'espee: le Preuost soy tenât ferme sur le pied droit pour deffendre ceste suite ledit Preuost croisera, de son espee l'espee dudit Lieutenant assaillant, du fort le foible, comme est definy cy dessus en plusieurs lieux aux autres opposites & suites, tenant la main que tient l'espee les ongles en bas, luy presentant vn estoc à l'estomac dudit Lieutenant, & tient aussi la main gauche droit son tetin, comme est monsté cy dessus à sa portraiture & figure cotté en chiffre, 34.

La fin de ceste premiere opposite dudit troisieme coup pour le Preuost.

TRAICTE DE
*Seconde opposite & suite dudit troisieme coup pour le
 Lieutenant & Preuost.*



ET pour bien faire ceste seconde opposite & suite dudit troisieme coup pour ledit Lieutenant, fault & est necessaire que ce present Lieutenant soit sur le pied droit, & estant l'espée dudit Lieutenant sur le renuers, en ceste mesme desmarche du pied droit, passera & desrobera son espée par defous la garde de l'espée du Preuost : & tirera pour ceste seconde opposite & suite vn auan-main sur l'espaule gauche du Preuost, tenant la main que tient l'espée, les doids regardant vers le couté gauche & la main

L'ESPEE SEVLE. 40
 gauche droit le vifaige : comme est monstré cy dessus à la pourtraiture cotté en chiffre, 35.

La fin de la seconde opposite & suite dudit troisieme coup pour ledit Lieutenant.

Si apres sera monstré & declaré la seconde & derniere opposite & suite dudit troisieme coup pour ledit Preuost.

ET pour ce faire, fault que ledit Preuost soit sur la desmarche dessus est dit, qui est sur ie pied droit, & pour la deffence de ceste-dicte opposite ou suite, faut que ledit Preuost croise l'espée dudit Lieutenant assaillant d'aupres de la garde, vn peu plus hault au milieu de l'espée dudit Lieutenant, qui est du fort le foible, renât la garde de l'espée, & la main que tiét icelle les ongles en hault, presentant vn estoc au vifaige dudit Lieutenant, & tient aussi ledit Preuost sa main gauche droit son tetin comme est monstré cy dessus à ladite pourtraiture cotté en chiffre au derriere du dos, 36.

Voicy la fin de la seconde & derniere opposite dudit troisieme coup, qui est vn maindroit d'hault pour ledit Lieutenant cotté, 33, & deffendue par cedit Preuost cotté, 36.

TRAICTE DE

Sensuit la declaration, garde & tenue du quatriesme coup, qui est vn renuers d'hault suiuant l'ordre de ceste dicte espée scule pour le Lieutenant & Preuost, & de tout ce qu'il fault qu'ils fassent.



ET pour ce faire, fault que ce present Lieutenant estant à pied ioinct a fait vn desdits deux desgainemés premiers susdits, & à cestuy icy s'est mis ledit Lieutenant sur le pied droict, pour monstrer la difference qu'a à l'endroit d'iceluy qui se fait sur le pied gauche, & tient cedit Lieutenant la garde de son espée sur le giro droit, en garde basse assituât la pointe de l'espée droit le giro du Preuost, tenât la main gauche vis à vis de son mento, cōme est môstré cy dessus

L'ESPEE SEVLE.

41

dessus à la pourtraiture & figure dudit Lieutenant, cotté en chiffre, 37.

Voila la fin de la tenue & garde pour le Lieutenant assillant, qui est pour commencer à tirer le quatriesme coup.

Sensuit aussi la raison de la pourtraiture, & tenue pour ledit Preuost deffendeur, qui est apres auoir fait vn desdits trois desgainements, est ledit Preuost demouré aussi sur la desmarche du pied droict, en garde moyenne, tenât la garde de l'espée droite, aussi haut que l'espaulle droite, assituant la pointe de l'espée au tetin gauche dudit Lieutenant, tenant la main gauche droit son ventre, cōme est monsté cy dessus à la pourtraiture cotté en chiffre, 38.

Voila la fin de la garde pour ledit Lieutenant, pour tirer ledit quatriesme coup contre le Preuost.

L

TRAICTE DE

*Cy apres sera monstré & déclaré le quatriesme coup de ceste
espée seule, qui est vn reuers d'hault, estant multiplié
pour le Lieutenant assaillant, contre le
Preuost deffendant.*



ET pour l'executer, faut que cedit Lieutenant, estant sur le pied droict auance le pied gauche, & tirer vn reuers sur l'espaule droicte du Preuost, ayant fait semblant de luy tirer vn estoc au visage, tenant sa main gauche droict son menton, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 39.

Voila la fin du quatriesme coup pour le Lieutenant.

L'ESPEE SEVLE.

42

AVssi apres est monstré la deffence dudit quatriesme coup pour le Preuost deffendeur, qui est vn reuers d'hault, tiré par ledit Lieutenant agresseur. Et pour ce faire, faut que ledit Preuost estant sur le pied droict en garde moyenne: comme est cotté cy dessus à sa pourtraiture & figure en chiffre, 38, faut qu'il tire le pied droict arriere, & croiser de son espée l'espée dudit Lieutenant, du fort le foible, sur ledit reuers, quatriesme coup tiré par ledit Lieutenant, tenant la main que tient l'espée les ongles en bas, & par consequent le dessus en haut, & presenter vn estoc audit Lieutenant, tenât aussi sa main gauche droict son espalle: comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre au derriere du col, 40.

Voila la fin dudit quatriesme coup pour ledit Preuost deffendeur.

L ij

TRAICTE DE
 Senfuit la premiere opposite & suite dudit quatriefme
 coup pour le Lieutenant assillant, contre
 le Preuost deffendant.



ET pour ce faire, faut que ce present Lieutenant soit, & demeure sur la mesme desmarche du pied gauche, & à vn mesme instât qu'il aura tiré ledit renuers d'haut, desfrobera son espée, par dessous celle du Preuost, & tirera pour la premiere opposite vn maindroit d'hault sur ledit Preuost, estant comme dict est sur le pied gauche, tenant la main de l'espée les ongles en haut, & la main gauche droit

L'ESPEE SEVLE.. 43
 la poitrine, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture & figure, cotté en chiffre, 40.

*La fin de la premiere opposite, pour le Lieutenant
 demonstrateur.*

*Icy apres est monstré la deffence de la premiere opposite,
 du quatriefme coup, pour le Preuost, contre
 ledit Lieutenant.*

ET pour ce faire, faut & est besoing que ledit prochain Preuost soit sus la desmarche du pied gauche, & quand ledit Lieutenant luy tirera vn maindroit d'hault, pour opposite est besoing que le Preuost croise & rabate à vn mesme temps, & sans bien peu d'interualle l'espée dudit Lieutenant, du fort le foible, tournant la garde de l'espée les ongles de la main que tient icelle, en haut, & presenter vn estoc à la gorge, ou à la veue dudit Lieutenant, tenant la main gauche droict son tetin: comme est monstré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre, 42.

*Voyla la deffence de la premiere opposite, prouenant dudit
 quatriefme coup pour ledit Preuost.*

L iij

T.R A I C T E D E

Sensuit cy apres la seconde & derniere opposite dudit quatriesme coup, qui est vn renuers d'hault, & sera aussi maintenant sur le pied gauche pour ceste opposite, pour ce present Lieutenant assillant, & deffendue aussi par ce present Preuost.



ET pour ce faire, faut que ce present Lieutenant, sans foster de la desmarche, ou il est à present planté, qui est sur le pied gauche, pour bien executer ceste seconde opposite, faut qu'il desrobe l'espée par dessous celle du Preuost, & tirer vn renuers d'hault, comme son susdit coup propre, tenant le dessus de la main qui tient l'espée en hault, & la main gauche droict le méton, cōme le tout est

L'ESPÉE SEVLE.

44

figuré cy dessus à sadite pourtraiture & figure, cotté en chiffre au derriere du bonnet, 43.

Apres ayant déclaré la seconde opposite par ledit Lieutenant assillant Reste à traiter & déclarer ceste seconde opposite pour le Preuost deffendant.

ET pour ce faire, faut que le Preuost soit sur le pied gauche: & à vn mesme temps sans bien peu d'interualle apres ayant tiré & deffendu ladite premiere opposite & suite, qu'il retourne croiser & rabatre ceste seconde opposite, que tire ledit Lieutenant sus vn renuers d'hault, & faut que soit aussi du fort le foible. tenât les ongles de la main que tiét l'espée en bas, & luy presenter vn estoc à la gorge, tenant aussi la main gauche au dessous le bras de l'espée: comme est monstré tout ce qui est dit à cedit prochain escrit à sadite pourtraiture & figure, cotté en chiffre, 44.

Voicy la fin de la deffence de la seconde opposite dudit quatriesme coup pour le Preuost.

TRAICTE DE

Senfuit la tenue & garde pour le Lieutenant assillant, & pour le Preuost deffendant, pour executer, & tirer vn estoc d'haut, pour le cinquiesme coup.



ET pour ce faire, ce Lieutenant estant à pied ioint comme est dit à vn desdits premiers plans, fault pour bien faire ceste premiere garde basse, qu'il tire le pied droit arriere, en desgainant l'espée, & porter la garde d'icelle droit le giron gauche, le tranchant en bas, assituant la pointe droit la braye ou à peu-pres, tenant aussi sa main gauche droit son tetin: comme est monstré cy dessus à la prochain

ne

L'ESPEE SEVLE.

45

ne pourtraiture dudit Lieutenét, cotté en chiffre au derriere du haut de son collet, 45.

Voila la fin de la garde & tenue pour faire ledit cinquiesme coup de ceste espée seule, suivant l'ordre pour le Lieutenant.

Si apres est déclaré la garde & tenue pour ledit prochain Preuost, pour soy deffendre dudit estoc cinquiesme coup tire cy apres par le Lieutenant.

ET pour ce faire, cedit Preuost estant aussi à pied ioint pour faire ceste susdite garde & tenue, faut qu'il tire le pied droit arriere, & face vn desdits trois desgainemens, & porte la garde de l'espée, vn peu plus haut que l'espaule droite, & soy mettât en garde haute, tenât la main que tient l'espée le dessus d'icelle en haut, assituât la pointe de l'espée à la bouche dudit Lieutenant, tenant aussi sa main gauche droit sa poiétrine: comme est monstré & se peult voir cy dessus à ladite pourtraiture cotté en chiffre, 46.

Voici la fin de la tenue & garde pour ledit prochain Preuost, pour soy deffendre & garder dudit estoc, cinquiesme coup, que tirera cy apres le Lieutenant assillant.

M

TRAICTE DE

S'ensuit le cinquiesme coup, qui est vn estoc d'hault sur le main-droit, suiuant l'ordre de ceste espée seule pour le Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant.



ET pour ce faire, faut que ce prochain Lieutenant estant sur le pied gauche: comme est cotté cy dessus à l'autre pourtraiture en chiffre 45. aduancer le pied droit, & tirer vn estoc au tetin gauche du Preuost, tournant la garde de l'espée les ongles en hault, & la main gauche droit son visaige: comme est montré appertement tout ce que est dit par cest escript à ladicte pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du sommet de la teste, 47.

Voila le cinquiesme coup de ceste espée seule, tiré par ledit Lieutenant assaillant.

L'ESPÉE SEVLE.

46

S'ensuyt ladeffence, dudit cinquiesme coup, qui est vn estoc d'hault, participant du maindroit d'hault pour ledit Preuost deffendant, contre ledit Lieutenant assaillant.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost estant sur le pied droit, tire le pied gauche arriere, & rabate & croise l'espée dudit Lieutenant de la sienne, du fort le foible, c'est à dire, d'aupres de la garde, au milieu, vn peu plus haut vers la pointe de l'espée dudit Lieutenant, & tiét ledit Preuost la garde de l'espée, les ongle en hault, presentât vn estoc audit Lieutenant droit son visaige, tenant ledit Preuost sa main gauche droit son tetin gauche, comme le tout est montré cy dessus à la pourtraiture & figure cotté en chiffre, 48, Et si ledit Preuost est gaucher, faut que ledit Lieutenant droiturier luy tire cest estoc, aduancant le pied droit arriere, & croisera l'espée dudit Lieutenant, du fort le foible, comme se pourra voir par exemple & pratique contre vn gaucher: bien est vray, que si le Preuost est gaucher, ledit Lieutenant ou autre se doit adapter au Preuost gaucher à la demonstration, c'est à dire, qu'il se doit faire gaucher, & faire la desmarche premiere estat à pied ioint, & tirer le pied gauche sur la semelle cottée aux premieres pourtraitures, 4, & laisser la semelle ou est cotté, 1, vacuée comme se peut voir & en son lieu.

La fin & declaration dudit estoc cinquiesme coup, pour ledit Lieutenant & Preuost: combien que l'un ou l'autre soit gaucher.

M ij

TRAICTE DE

S'ensuit la premiere opposite & suite dudit cinquiesme coup, qui est sur l'estoc d'hault, tiré par le Lieutenant assillant, contre le Preuost deffendant que voicy.



ET pour ce faire, faut que cedit Lieutenant estant sur la desmarche du pied droit pour faire cette presente opposite & suite vn peu de temps apres qu'il a eu tiré ledit estoc cinquiesme coup sur le maindroit, a ledit Lieutenēt desrobé son espee par dessous la garde de l'espee du Preuost, & a tiré cedit present Lieutenant, pour la premiere opposite & suite vn autre estoc sur le réuers, qui est sur le costé droit du Preuost, tenant la main gauche droit le terin: cōme est mōstré cy dessus à la pourtraiture & figure,

L'ESPEE SEVLE.

47

cotté en chiffre, 49, Et si ledit Lieutenant est gaucher, faut qu'il tire les coups tout à l'opposite de ce qu'a esté tiré cy dessus, rāt de la desmarche que de ladite opposite & suite, c'est à dire, que si ledit Lieutenēt tiroit vn renuers estār droiturier, faudroit que le Preuost sil estoit gaucher le rabatit d'vn maindroit de la main gauche.

La fin de ceste opposite pour ledit Lieutenant.

Si apres sera declaré la deffence de ceste premiere opposite & suite dudit cinquiesme coup pour ledit Preuost, contre ledit Lieutenant agresseur.

ET pour ce faire, ledit Preuost estant aussi sur le pied droit, ledit Lieutenēt vouldra desrober son espee pour luy tirer ceste premiere opposite qui est vn estoc d'hault sur le costé droit, cedit Preuost voyant ce, estant sur ledit pied droit a croisé de son espee celle dudit Lieutenant du fort le foible, tenāt la main que tient l'espee le dessus de la main en haut, & luy a presenté vn estoc à la gorge, tenant la main gauche droit son terin gauche: comme est mōstre cy dessus à la pourtraiture & figure cotté en chiffre, 50.

Voilà la fin de ceste opposite pour ledit Preuost.

M iij

TRAICTE DE

Sensuit la seconde opposite & suite dudit cinquieme coup de ceste espee seule, qui est vn estoc d'hault pour le Lieutenant assaillant, & pour le Preuost deffendant.



POUR declarer, & bien donner à entendre ceste-dite seconde opposite & suite pour ledit prochain Lieutenant, fut qu'iceluy soit sur la desmarche du pied droit, cōme il estoit quand il a tiré ledit estoc cinquieme coup d'hault, passant son espee en la destrobant sur vn ariere-main par desoubs la garde de l'espee du Preuost, & à vn instant ledit Lieutenant pour ceste seconde suite tirera encores vn estoc ou maindroit d'hault à son chois sur le costé gauche du Preuost deffendeur, tenant la main que tient l'espee le

L'ESPEE SEVLE.

48

dessus d'icelle en bas, & les ongles en hault, & la main gauche la tenant droit son tetin: comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre, 51.

La fin de la seconde opposite pour ledit Lieutenant.

Si apres est declaré la tuition & deffence de la seconde opposite, dudit cinquieme coup, de laquelle ce doit garder ledit plus prochain Preuost contre ledit Lieutenant.

ET pour ce faire, est besoin que ledit Preuost, estât sur la desmarche du pied droit, croise & rabate l'espee dudit Lieutenant assaillant, du fort le foible, sur vn maindroit autrement appellé avant-main, & par ce moyen deffendra & euitera ledit Preuost ladite seconde opposite & suite, tirée cy dessus par ledit Lieutenant, & tout cela fait presentera ledit Preuost vn estoc au vilâige dudit Lieutenant, tenât la garde de son espee les ongles de la main que tient icelle en hault, & la main gauche droit le tetin gauche, cōme est monstré cy dessus à ladite prochaine pourtraiture, cotté en chiffre au derriere de son chapeau, 52.

La fin de la seconde opposite & suite dudit cinquieme coup, qui est vn estoc d'hault sur le maindroit, deffendu par ledit Preuost contre ledit Lieutenant demonstrateur,

TRAICTE DE

Voicy la garde & tenue du Lieutenant & Preuost pour l'estoc sixiesme coup, estant multiplié au sixiesme lieu propre sur le deffendeur.



Faut declarer ceste garde & tenue prochaine, pour faire & executer l'estoc sixiesme & dernier coup & lieu, estant comme dit est multiplié en plusieurs coups & opposites de ceste espée seule cy dessus. Et à cestui cy est multiplié sur le costé droit: on le pourroit commencer à tirer sur le pied gauche, mais faudroit multiplier les coups, ou les executer avec vne faincte, mais à ceste dite garde, pour commécer par ledit Lieutenant cedit sixiesme coup, il se tiendra sur le pied droit en garde moyenne, tenant

L'ESPEE SEULE.

49

tenant le dessus de la main que tient l'espée en haut, assurant la pointe de l'espée droit la veue du Preuost, & la main gauche la tenant droit son menton, comme est monstré à sa pourtraiture cotté en chiffre au derriere du col, 53.

Fault noter que le gaucher pour bien deffendre cedit estoc d'hault, il est necessaire qu'il se tiene sur le pié gauche, & croiser l'espée du fort le foible, pour la defédre, côme se verra cy apres aux coups qui ensuivent.

La fin & declaration de la tenue & garde par cedit Lieutenant.

Sensuit la declaration, de la garde & tenue pour ledit Preuost, pour se preparer à deffendre dudit estoc d'hault, qui sera tiré cy apres par le Lieutenant contre le Preuost, au sixiesme & dernier coup, estant multiplié comme dit est au sixiesme lieu.

C'est dite garde & tenue pour ledit Preuost est, qu'il faut estre sur le pied droit, comme ledit Lieutenant: cōbien qu'on se peut tenir sur le pied gauche, & auancer le pied droit, mais à ce dernier coup & lieu estant multiplié, nous traicterons de la garde qui se fait estant sur le pied droit, pour ce faire, ledit Preuost sera sur le pied droit en garde basse, tenant la main que tient l'espée les ongles en bas, assurant la pointe de l'espée droit l'estomac dudit Lieutenant, & sa main gauche la tenant droit le terin, comme on peut voir cy dessus à sa pourtraiture & figure, cotté en chiffre, aupres du panache de son bonnet, 54.

Fault noter que tous les gauchers qui ensuient l'instruction que ie mets, tant pour le Lieutenant que Preuost: facent la desmarche à l'opposite, & les desgainemens semblables. & les coups aussi à l'opposite d'iceux droituriers, & se trouueront fort bien ceux qui tascheront à suyure cedites raisons. Car l'experience leur fera trouuer bonnes.

Voila la fin de ladite tenue & garde pour le Preuost, pour soy deffendre du sixiesme coup, qui sera cy apres tiré par le Lieutenant demonstrateur.

N

TRAICTE DE

Sensuit le sixiesme & dernier coup & lieu de ceste espée seule, estant multiplié, qui est vn estoc d'bault, sur le renuers tiré par le Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant.



ET pour ce faire, faut que ce prochain Lieutenant estant sur ladite garde, desmarche, que dessus est dit & môstré à sadite pourtraiture, cotté en chiffre, 53, cedit prochain Lieutenant estant sur le pied droit, comme il est dit, fera semblant de tirer vn estoc au costé gauche du Preuost sur ledit pied droit, & à vn instant aduancera le pied gauche, desrobât son espée, par dessous la garde de l'espée du Preuost, & luy tirera vn estoc au costé droit, tenât la garde de

L'ESPÉE SEULE.

50

l'espée, & la main que tient icelle la pointe des doits regardant le costé gauche, & sa main gauche la tient droit son tetin gauche: comme est monstré cy dessus à la pourtraiture cotté en chiffre au derriere du collet dudit Lieutenant, 55.

La fin & declaration de cedit sixiesme & dernier coup de ceste espée seule pour le Lieutenant assaillant.

Après ayant traité dudit sixiesme & dernier coup, de ceste espée seule pour ledit Lieutenant assaillant. Reste à traiter aussi de la deffence d'iceluy, pour le Preuost deffendant.

ET pour ce faire, ledit Preuost estât sur le pied droit, cōme est monstré à sadite pourtraiture estant en sa garde ou est cotté en chiffre, 54, le tirera arriere & croisera de son espée celle dudit Lieutenant assaillant, rabarant & deffendant ledit estoc du fort le foible, declarant encores qui est le fort le foible, c'est qu'il faut croiser tous coups d'aupres de la garde de l'espée au milieu de l'espée de l'ennemy, & voila du fort le foible, & ce fait ledit Preuost presentera vn estoc à la poitrine dudit Lieutenant assaillant, tenant la main que tient l'espée le dessus d'icelle en haut, & la main gauche dessous le coude du bras que tient l'espée, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 56.

La fin & declaration de la deffence dudit sixiesme & dernier coup pour ledit Preuost deffendant, contre ledit Lieutenant assaillant.

TRAICTE DE

Sensuit la premiere opposite & suite dudit sixiesme & dernier coup, estant multiplié, qui est vn estoc d'hault pour le Lieutenant assillant, & deffendu par le Prouost que voicy.



Icy est monstré par Henry de S. Didier auteur, cõment cedit Lieutenant doit faire pour bien assillir le Prouost, sur cedit dernier coup & lieu de cestedite espée seule, suiuant ledit art & ordre d'icelle.

ET pour ce faire, cedit Lieutenant estant sur le pied gauche, ayant tire ledit sixiesme coup: comme est monstré cy dessus a sa pourtraiture cotté en chiffre, 55. son espée

LESPEE SEVLE.

91

estant sur l'arieremain, & pour bien faire & executer ceste premiere suite, ce Lieutenant prochain desrobera son espée par defous la garde de l'espée du Prouost, & luy tirera vn estoc sur le maindroit pour ceste premiere opposite, tournant la main que tient l'espée les ongles en haut, & sa main gauche droit son visaige, pour obuier à la pointe de l'espée du Prouost: comme est môlstré cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre au derriere du col dudit Lieutenant, 57.

La fin de la premiere opposite & suite de ce sixiesme coup & lieu pour ledit Lieutenant assillant.

Ici apres est la deffence de ceste premiere opposite & suite pour ledit Prouost dudit sixiesme coup, qui est vn estoc d'hault estant comme dit est multiplié & tiré par ledit Lieutenant assillant, & deffendu par le Prouost, comme sera veu par cest escript cy apres, dont ledit auteur le conduit & monstre, comme il se doit deffendre de cedit estoc.

ET pour ce faire, ledit Prouost doit demourer ferme & stable sur la desmarche du pied gauche, & pour la deffence & conseruation de cestedite opposite, qui sera vn estoc le Prouost croifera de son espée, l'espée dudit Lieutenant du fort le foible venant du costé d'vn maindroit, portant les ongles de la main que tiét l'espée en haut presentant vn estoc au visaige dudit Lieutenant, tenant aussi ledit Prouost sa main gauche droit le tetin gauche, cõme est monstre cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 58.

Voyla la fin & deffence de la premiere opposite & suite du sixiesme & dernier coup, pour ledit Prouost deffendeur.

TRAICTE DE

Icy est la seconde & dernière opposite & suite, dudit sixiesme coup, estant multiplié, qui est vn estoc d'hault, sur le renuers, venant dudit estoc sur le main-droit pour le Lieutenant, contre le Preuost, dont la voicy executée.



ET pour ce faire, faut que cedit prochain Lieutenant, estant sur le pied gauche, & son espée sur ladite première opposite, qui est sur le main-droit ou estoc d'iceluy, cōme est monstré à sa pourtraiture cotté 57. Est besoing, & faut pour executer ceste seconde & dernière opposite, pour ce Lieutenant, qu'il desrobe son espée par dessous la garde de l'espée du Preuost, & tirer vn autre estoc sur

L'ESPÉE SEULE.

52

ledit arrièremain, tenant la main que tient l'espée le dessus en haut, & sa main gauche droit le visage, pour deffendre la pointe de l'espée du Preuost, si la pouloit plus auant, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du chapeau, 59.

Icy est la fin de ceste seconde & dernière opposite & suite, pour le Lieutenant assillant, contre le Preuost deffendant.

La deffence de ceste seconde opposite ou suite, dudit sixiesme, & dernier coup de ceste espée seule, qui est vn estoc d'hault, sur le renuers, pour le Preuost deffendant, contre ledit Lieutenant assillant.

ET pour la deffence de ceste dite opposite & suite, pour ledit Preuost, faut qu'il soit sur le pied gauche, & y estât doit croiser de son espée celle dudit Lieutenant, du fort le foible, qui est aupres de la garde, au milieu de l'espée cōme a este dit cy dessus en plusieurs lieux, & presenté vn estoc au tetin aguche, ou à l'œil dudit Lieutenant, ayant la main que tient l'espée les ongles en bas, & la main haute droit son estomac, qui est par dessous le coule du bras, que tient l'espée: comme est monstré en sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du chapeau, 60.

Voicy la fin des six susdits coups, estans multipliés ausdits lieux propres, comme a este dit cy dessus, avec ses opposites & suites, tant pour ledit Lieutenant assillant, que pour le Preuost deffendant.

TRAICTE DE

Icy est monstré la garde & tenue pour faire deux bons & subtils coups, en mainiere de triangle, & quadriangle, pour le Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant.



ET pour ce faire, ce persent Lieutenant ayant fait vn desdits trois desgainements, avec la desmarche à ce propres est demouré sur le pied gauche lequel est platé & paufé sur la semelle du triangle ou est cotté en chiffre 1. & est en garde moyenne, assituât la pointe de l'espee droit le retin gauche du Preuost, tenant la main gauche sur le giron gauche: comme est cotté cy dessus en chiffre a la pourtraiture au derriere de son chapeau 61.

Et

IESPEE SEVLE.

53

Et s'il est gauché, faut qu'il tienne son pied droit sur ledit triangle, s'il veut bien executer & faire le principal coup, comme se verra cy apres, & se tiédra en mesme garde, s'il est assaillant, comme est cotté en chiffre à ceste dite pourtraiture dudit Lieutenant droictie, 61.

Voyla la fin, garde & tenue pour ledit Lieutenant, pour executer ledit triangle, contre le Preuost deffendant.

Senfuit la declaration, garde & tenue dudit triangle, pour ledit Preuost deffendeur.

ET pour ce faire, faut que le susdit prochain Preuost soit sur le pied gauche, tenât iceluy pied sur le coin du triangle, ou est cotté en chiffre à sadite pourtraiture, 1, ayât fait vn desdits desgainements, avec la desmarche à ce propre, & est demouré cedit Preuost en garde haute, tenât le desfus de la main que tient l'espee en haut, assituât la pointe de l'espee droit l'œil gauche dudit Lieutenant, & la main gauche droit son tetin, preste à destourner la pointe de l'espee dudit Lieutenant assaillant, comme est figuré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 62.

La fin de la garde & tenue pour ledit Preuost deffendant.

○

TRICTE DE

Sensuit comment il faut faire, pour executer vn fort bon & subtil coup, saignant en terre vn triangle par le Lieutenant assaillant, le voullant faire contre le Preuost deffendant, dont ont tous deux sous leurs pieds le portrait & figure d'iceluy pour le bien faire.



ET pour le bien commencer, ce Lieutenant aduancera le pied droit qu'il tenoit arriere, à ladite pourtraiture cotté en chiffre, 61, sur la semelle ou est aupres du coin du triangle ou il y a cotté en chiffre, 2, & tirer vn estoc au visaige du Preuost, tenant la main que tient l'espée, les ongles en haut, & la main gauche, droit son visaige, comme

L'ESPEE SEVLE.

54
est monstré apertemēt icy à ceste pourtraiture de ce Lieutenant cotté en chiffre, 63.

Voila comment doit tirer ledit Lieutenant vn estoc qui seruira d'espion pour commencer a faire cedit triangle.

Sensuit comment le Preuost se doit deffendre dudit estoc, tiré par ledit Lieutenant sur vne figure en maniere de triangle.

ET pour ce faire, ledit Preuost ayant fait ladite desmar- che, garde, & assituation qu'a fait à ladite pourtraiture cotté en chiffre, 62, a cedit Preuost tiré le pied gauche arriere, & la mis sur la semelle, ou est ou doit estre cotté en chiffre, 2, & a croisé cedit Preuost l'espée venant sur vn estoc, tiré par ledit Lieutenant, du fort le foible, lequel est declaré en plusieurs lieux, tant desdits coups que aux opposites, & suittes, tournant la main que tient l'espée, le ongles en haut, & presenter vn estoc au visaige dudit Lieutenant, tenant sa main gauche droit & dessus la cuisse, comme est cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 64.

Voila la fin & deffence du commencement & premier coup que tirera ledit Lieutenant contre ledit Preuost.

TRAICTE DE

Et pour la premiere opposite, & suite dudit triangle, pour le Lieutenant assillant, contre le Preuost deffendant, il se fait sur vn estoc ou renuers d'hault, pour le Lieutenant.



POUR bien faire ceste premiere opposite & suite, pour ledit Lieutenant, faut ayât le pied gauche sur la semelle du triangle, ou est cotté aux pourtraitures susdites en chiffre, 1, aduancer le pied droit sur la semelle ou est cotté, ou doit estre 3, en chiffre, & passer la pointe de l'espee par dessous la garde de l'espee du Preuost, ayant fait & tiré le susdit coup, & tirer vn estoc d'hault sur le costé droit du Preuost, pour ceste premiere opposite & suite, tenât la main que tient l'espee les ongles en bas, & la main gauche droit

L'ESPEE SEVLE.

le tetin, comme est monstré à ladite pourtraiture. cotté en chiffre, 65.

La fin de la premiere opposite & suite dudit triangle, pour le Lieutenant assillant, contre le Preuost deffendant.

Sensuit la deffence de la premiere opposite & suite, pour ledit Preuost contre ledit Lieutenant.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost regardant la pointe de l'espee dudit Lieutenant, quand elle passera par dessous la garde de son espee, pour luy tirer vn estoc d'hault, ou renuers, au chois dudit Lieutenant, arêdu qu'il est assillant, & pour la cōseruation de ceste premiere opposite & suite de cedit triangle, fait par le Lieutenant, est besoin que ledit Preuost croise l'espee dudit Lieutenant, du fort le foible, estant sur son pied droit, & presenter vn estoc au visage dudit Lieutenant, tenant la main que tient l'espee le dessus d'icelle en hault, & la main gauche droit le tetin, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 66.

Voila la fin & deffence de la premiere opposite dudit triangle pour ledit Preuost.

TRAICTE DE

Sensuit la seconde opposite & suite, qui est vn estoc ou main-droit d'hault, prouenant dudit coup du triangle pour le Lieutenant assuillant, contre le Preuost deffendant.



Encores cedit Lieutenant pour ceste seconde opposite dudit triangle, si ledit Lieutenant voit que ledit Preuost se soit deffendu de ceste iusdite premiere opposite, faite & tirée sur l'arrieremain, comme est cotté audit Preuost en chiffre, 66. & qu'il soit adroit. Ce present Lieutenant ayât demouré sur la mesme desmarche du pied droit desrobbera son espee, par dessous la garde de l'espee du Preuost, par vn arrieremain, & fera semblant de tirer vn arrieremain à la cuisse du Preuost, montant à vn mesme instant son espee en haut, & pour executer ceste seconde

LES PERSVLE.

56

opposite, croisera l'espee du Preuost du fort le foible, & luy presentera vn estoc au corps ou au visaige, changeant le pied droit, qui estoit sus le coin du triangle, ou est cotté en chiffre, 3, & le mettre sur la semelle ou est cotté, 2, tenât la main de l'espee les ongles en haut, & la main gauche droit le visaige, comme est monstré à la pourtraiture au derriere du chapeau cotté en chiffre, 67.

Voila la fin pour le Lieutenant contre le Preuost.

Sensuit le contraire de ceste seconde opposite & suite pour ledit Preuost.

Et pour ce faire, faut que ledit Preuost estant sur le pied gauche ayât fait sa desmarche, comme est dit cy dessus ausdites figures desdits trois desgainemés, cotté en chiffre 2, & 4. & comme est ausi monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost, 62, & pour se bié garder de cedit coup tiré par ledit Lieutenant, en maniere & façon de triangle, est besoin que ledit Preuost regarde bien la pointe de l'espee dudit Lieutenant, & ne la perde jamais de veue & quâd le Lieutenant susdit aduâcera son pied droit pour tirer vn estoc ou reuers d'hault, faut que ledit prochain Preuost croise iceux coups, du fort le foible, & luy presenter vn estoc au visaige, côme est monstré cy dessus à sadite pourtraiture cotté en chiffre, 64, & pour faire & executer ceste seconde opposite, pour cedit Preuost, il sera sur le pied droit & croisera l'estoc venât sur le réuers qu'aura tiré ledit Lieutenant, du fort le foible, tenât la main que tient l'espee, les ongles en haut presentant vn estoc au visaige dudit Lieutenant, & tiêdra sa main gauche ledit Preuost droit la braye, comme est cotté cy dessus en chiffre, 68.

Voila la fin & deffence dudit coup, pour ledit Preuost.

TRAICTE DE

Tenne & garde du premier coup, pour executer & faire
le quatriangle pour le Lieutenant & Preuost.



Faut bien noter, que pour faire & executer cedit quatriangle pour le Lieutenant, faut qu'il aye le pied gauche sur le coin dudit quatriangle, cotté en chiffre, 1, ayant fait vn desdits trois desgainemens, avec sa desmarche, & à ceste garde faut qu'elle soit moyennement basse, le trenchant de l'espee en bas, & la pointe de l'espee droit le ventre, tenant la main gauche droit l'estomac, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 69.

Voila la fin garde & tenue pour ledit Lieutenant, pour commencer, faire & executer le quatriangle, contre le Preuost deffendant.

Deffinition.

L'ESPEE SEVLE.

57

Deffinition, garde & tenue pour ledit Preuost deffendant, pour se garder & deffendre dudit quatriangle tiré par ledit Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost soit sur le pied gauche, dont iceluy pied sera mis sur la semelle, ou est cotté en son quatriangle en chiffre, 1, estât en garde moyenne ayant fait sa desmarche, desgainement que dessus est en plusieurs lieux dit, tenant la garde de l'espee le dessus de la main que tient icelle en haut, & par cōsequent les ongles d'icelle main en bas, & la main gauche sur son giron gauche, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure, cotté en chiffre, 70.

Si apres sera monstré vn fort bon coup pour le Lieutenant assaillant, & pour le Preuost deffendant, en maniere de quatriangle & tout ce quey est requis scauoir par lesdits Lieutenens & Preuosts, & par consequent aux autres supposts.

P

TRAICTE DE
Premier coup & suite du quatriangle, pour
le Lieutenant & Preuost.



ET pour le bien faire est besoin pour le premier coup que le Lieutenant, ayât fait vn desdits desgainements demoure sur le pied gauche, qui est sur la semelle cotté en chiffre, 1, & pour executer ce coup faut que cedit Lieutenant aduancc le pied droit sur la semelle ou est cotté en chiffre, 2, & tirer vn roide estoc d'hault, tenant la main que tient l'espée les ongles en haut, & la main gauche sur son giron droit, comme est môstré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du chapeau, 71.

Voila comment il faut que ledit Lieutenant commence à faire ce coup, en maniere de quatriangle, le feignât ainsi estre en terre.

Sensuit comment il faut que ledit Preuost se deffende de ce coup, fait & tiré par ledit Lieutenant, saignant & figurant vn quatriangle en terre, tel que cestuy cy dessus.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost soit sur le pied gauche, comme est môstré & dit cy dessus à la premiere tenue. Et pour bien deffendre cedit coup, fait comme dit est, en quatriangle, par ledit Lieutenant, sur vn estoc ou maindroit d'haut. Ledit Preuost tirera ledit pied gauche, de la semelle dudit quatriangle, ou est cotté en chiffre, 1, & pausera le pied gauche sus vn petit coin du triangle, ou est cotté en chiffre, 3, & croisera l'espée dudit Lieutenant, du fort le foible, detournât le maindroit ou estoc, tiré par ledit Lieutenant en quatriangle, comme dit est, presentant par ledit Preuost vn estoc, droit l'œil gauche dudit Lieutenant, & tiendra la main que tient l'espée les ongles en haut, & la main gauche droit sa braye, comme est môstré cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost, cotté en chiffre 72.

Voila ce que doit faire ledit Preuost, pour soy deffendre dudit quatriangle, tiré par ledit Lieutenant assaillant.

TRAICTE DE
 Premiere oppose & suite du quatriangle
 pour le Lieutenant & Preuost.



ET pour continuer, faire & executer ceste premiere oppose ou suite dudit quatriangle pour le Lieutenant, est encores besoing qu'il face vne suite, voyant que ledit Preuost a esté adroit, & non ignorant, attendu qu'il s'est bien deffendu, à ceste cause doit ledit Lieutenant desrober son espée par desous la garde de l'espée du Preuost, & mettre le pied gauche sur la semelle ou est cotté en chiffre, 3. En passant vn maindroit, tirant vn peu le corps en arriere, & oster le pied droit du lieu ou estoit cotté en chiffre 2.

L'ESPÉE SEVLE. 59
 Et comme est monstré cy dessus à la pourtraiture cotté en chiffre au derriere du chapeau, 73.

Voila que doit encores faire ledit Lieutenant, pour la premiere oppose, comme est requis en cedit coup de quatriangle.

Sensuit la deffence de ceste premiere oppose & suite, de cedit quatriangle pour ledit Preuost deffendant, contre le Lieutenant assailant.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost soit sur le pied gauche, sur le coin de son triangle, ou est cotté en chiffre, 1, & le pied droit sur la semelle ou est cotté aussi en chiffre, 2. Et pour la deffence de ceste dite premiere suite, estant ledit Preuost sur le pied droit, a croisé l'espée dudit Lieutenant, du fort le foible, & luy a présenté vn estoc à son visage, tenant la main que tient l'espée le dessus d'icelle en haut, & la main gauche la tient droit le tetin, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture, & figure cotté en chiffre, 74.

Voila que doit faire ledit Preuost, pour se garder de ceste dite oppose, qu'a tiré ledit Lieutenant insques icy.

TRAICTE DE

Sensuit le paracheuement dudit quatriangle, qui est sur vn maindroit ou estoc d'hault, tiré par ledit Lieutenant, contre le Preuost.



POUR bien paracheuer cedit quatriagle pour ledit Lieutenant, cõtre le Preuost, faut que ledit Lieutenant, ayât le pied droit sur la semelle cotté en chiffre, 4, & le pied gauche sur la semelle cotté, 3, desrobera son espée par dessous la garde de l'espée du Preuost, & tirera vn maindroit ou estoc d'haut, pour paracheuer ledit quatriangle, tenât ledit Lieutenant la main de l'espée les ongles en bas, & la main gauche droit son visage, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 75.

Voicy le paracheuement dudit coup, fait en façon de quatriangle, pour ledit Lieutenant, contre le Preuost deffendant.

L'ESPEE SEVLE.

60

Sensuit la deffence & paracheuement dudit coup, avec ses deux suites, en facon de quatriangle pour ledit Preuost deffendant, contre ledit Lieutenant assaillant.

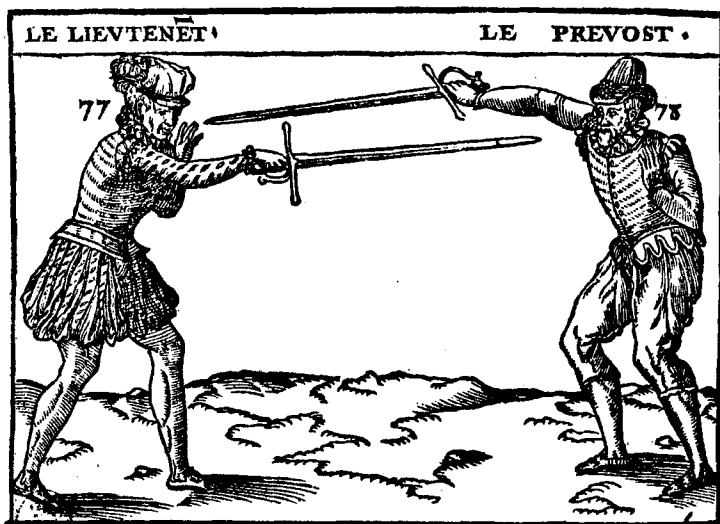
ET pour ce faire, faut que ledit Preuost pour la premiere suite, estant sur le pied droit, croise & rabate ledit renuers ou estoc d'hault tiré sur iceluy par ledit Lieutenant, du fort le foible, tenant la garde de l'espée les ongles de la main que tient icelle en bas, tirant vn estoc d'hault, à l'œil gauche dudit Lieutenant, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure cotté en chiffre aux autres pourtraitures, 74. Et pour ceste seconde opposite & suite, qui est le paracheuement de cedit quatriangle, ledit Preuost faut aussi qu'il soit sur le pied droit, & regarde bien la pointe de l'espée dudit Lieutenant, en tout le discours dudit quatriangle, & croise l'espée dudit Lieutenant faisant ceste dite seconde opposite, qui est vn maindroit ou estoc d'hault prouenant d'iceluy du fort le foible, tenât la main que tient l'espée, les ongles en hault presentant audit Lieutenant vn estoc à son visage tenant la main gauche à son coté: comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 76.

La fin dudit quatriangle pour ledit Preuost.

Après auoir traicté cy dessus de tout l'art, ordre & pratique de ladite espée seule, & défini tout ce que y est requis, tant en assaillant que en deffendant, i'ay bien voulu cy apres traicter & monstrier quatre fort bonnes & subtiles prinZes qui se peuuent faire, tant en assaillant que en deffendant comme se verra cy apres à leurs pourtraitures.

TRAICTE DE

Cy apres est monstré & déclaré le plan, & tenue du Lieutenant assaillant, pour monstrer à faire la premiere prinse, contre le Preuost.



ET pour ce faire, faut que cedit prochain Lieutenant soit sur le pied gauche, ayant fait comme dit est, sa desmarche, garde & assituation susdite, aux premiers plans, & à ceste cy faut qu'il se tiène sur le pied droit, en garde moyenne, tenant la main de l'espée les ongles en bas, & la main gauche droit le visage, pour estre plus pres à rabatre d'icelle vn estoc d'haut, s'il aduenoit que ledit Preuost, ou autre deffendeur luy tirast, car tous estocs sont aisez à deffendre, & à detourner de la main: mais qu'on ne les faille, attendu

LE SPÉE SEVLE.

61

attendu que la pointe est en l'air, & loin de la force dont elle procedde, qui est de son tireur. Et toute chose qui est en l'air est facile à detourner: comme il est prest à faire, fil aduenoit que le Preuost auãçast sa pointe dauátage, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du col, 77.

La fin de la garde & tenue pour ledit Lieutenant assaillant, lequel veut monstrer au Preuost à faire la premiere prinse.

Sensuit la garde & tenue pour le Preuost, pour se deffendre de la premiere prinse contre ledit Lieutenant, comme ce verra cy apres à la portraiture que s'ensuit en chiffre, 90.

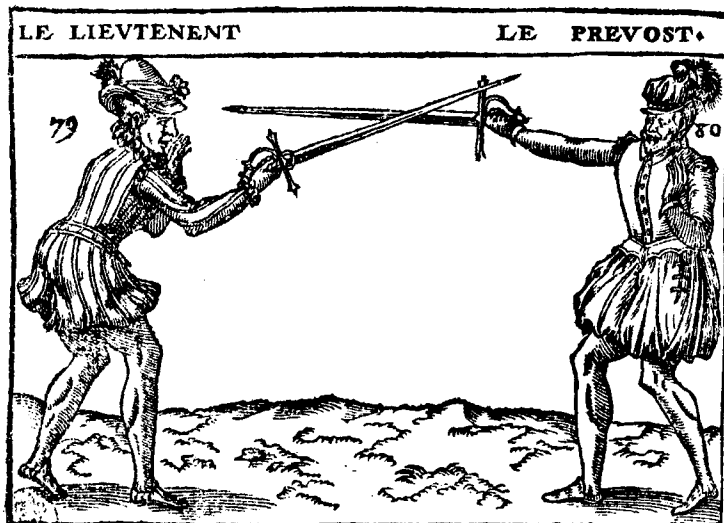
ET pour ceste garde, est requis que ledit Preuost aye fait mesme desmarche, garde & assituation, que dessus est dit, à vn desdits desgainements, ayant tiré le pied droit arriere, & soit demouré sur le pied gauche, en garde haulte, tenant la main que tient son espée les ongles en bas, assituât la pointe d'icelle droit l'œil gauche dudit Lieutenant, tenant aussi la main gauche droit son retin: comme est monstré cy dessus à sadite pourtraiture cotté en chiffre au derriere de son chapeau, 78.

La fin de ladite garde & tenue pour ledit Preuost deffendant.

e

TRAICTE DE

En ces deux pourtraitures suiuanes, est mōstré le premier coup, qui est vn maindroit ou estoc d'hault, tiré par le Lieutenant, contre le Preuost pour faire la premiere prinse de ceste espée seule.



ET pour ce faire, cedit Lieutenant ayant fait sa desmarche, garde & assituation susdite, est demouré sur le pied gauche, & y estâr pour executer ce coup, qui est vn maindroit, ou estoc d'hault, cedit prochain Lieutenant a aduançé le pied droit, & a tiré vn maindroit ou estoc à son chois cōtre le Preuost, tenât la main que tiét l'espée les ongles en haut, & la main gauche droit son nez, comme est mōstré à sa pourtraiture cotté au derriere du col en chiffre, 79.

Voilà la fin du coup que doit tirer ledit Lieutenant au Preuost pour faire la premiere prinse de ceste espée seule.

L'ESPEE SEVLE.

62

Sensuit la tuition & deffence du premier coup pour le Preuost, pour se preparer à faire la premiere prinse que verrez cy apres aux pourtraitures.

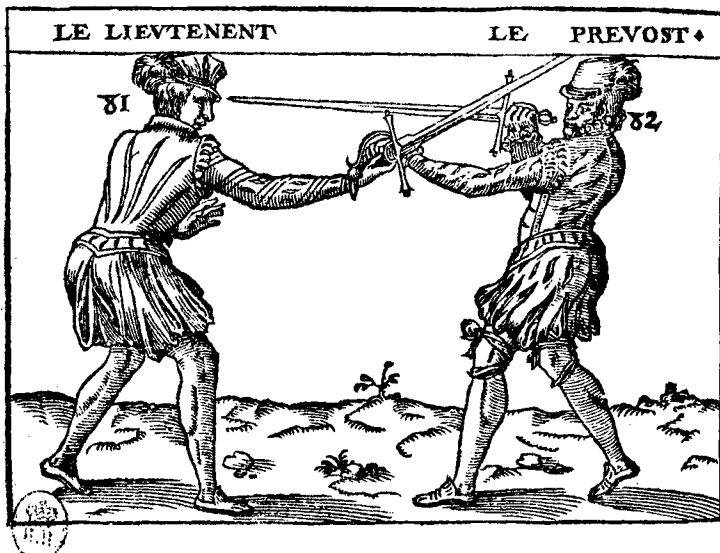
ET pour ce faire, faut que ledit Preuost ayant aussi fait sa desmarche, desgainemét, est demouré en garde haute, telle qui est figuré cy dessus à la portraiture dudit Preuost cotté en chiffre, 78, estant sur le pied gauche, & pour se deffendre de cedit maindroit ou estoc d'haut, que luy a tiré ledit Lieutenant, pour luy monstrer que la premiere prinse ce peut faire, & fait sur lesdits coups, cedit Preuost estant sur ledit pied gauche, a tiré le pied droit arriere, & a croisé l'espée dudit Lieutenant, du fort le foible, haussant vn peu la pointe de son espée en haut, & la main gauche droit le front du Lieutenant, tenant la main de l'espée les ongles en haut & la main gauche droit le tetin, cōme est mōstré cy dessus à la pourtraiture cotté en chiffre au derriere du sommet de la teste, 80.

Voilà la fin comment le Preuost a deffendu le coup susdit contre ledit Lieutenant.

Par ces deux pourtraitures qui sensuiuent, est mōstré par le Lieutenant assaillant au Preuost deffendant, comment faut qu'il face & tous autres, la premiere prinse de ceste espée seule, & en apres luy sera monstré de conueprinses, de sorte que quiconques obseruera tout ce que dit est, & ce qui sensuit cy apres, sans rien omettre, il ne se trouuera iamais surprins ne offensé, & si il se treuue, faudra qu'il confesse que n'est la faute de l'Auteur ne de l'art, ains la sienne, ayant commu la faute, de sorte que qui cognoit sa faute tel ce peult dire estre doctre attendu que de soy mesmes se pourra instruire & reprendre.

Le vous aduertis tous suppots de Mars, que cedit art, & sciéces des armes n'ont esté redigé par l'Auteur pour en abuser, ains pour cōseruer vostre honneur & santé, car quiconque fera autrement la regle ne faudra à l'Auteur ne à l'art, ains à celuy qui en abusera, & pourtant les sages dominant les autres & mauuaises volonte.

TRAICTE DE
Premier coup, tiré sur le maindroit, ou estoc d'hault, pour
la premiere prinse par le Lieutenant, & presque
executée par le Preuost, comme icy est
monstré.



ET pour ce faire, est besoin que cedit Lieutenant ayant fait sadite desmarche, garde, & assituation, estant sur le pied gauche, fault qu'il aduâce le pied droit, comme est monstré à sa figure & pourtraiture susdite, cotté en chiffre, 79. Et aussi cedit prochain Lieutenant, estât sur le pied gauche cy dessus, a aduâcé le pied droit, & a tiré vn estoc d'hault, ou vn maindroit au Lieutenant, tenât la main que tient l'espée les ongles en hault, & tient aussi cedit Lieute-

nét, la main gauche droit son estomac, au dessous du bras de son espée, comme est monstré à sa pourtraiture, cotté en chiffre 81.

Voila la fin du coup qu'a tiré ledit Lieutenant, pour monstrer au Preuost à faire la premiere prinse de ceste espée seule.

Cy apres sera monstré & déclaré, comment le Preuost doit & peut faire la premiere prinse, contre son Lieutenant.

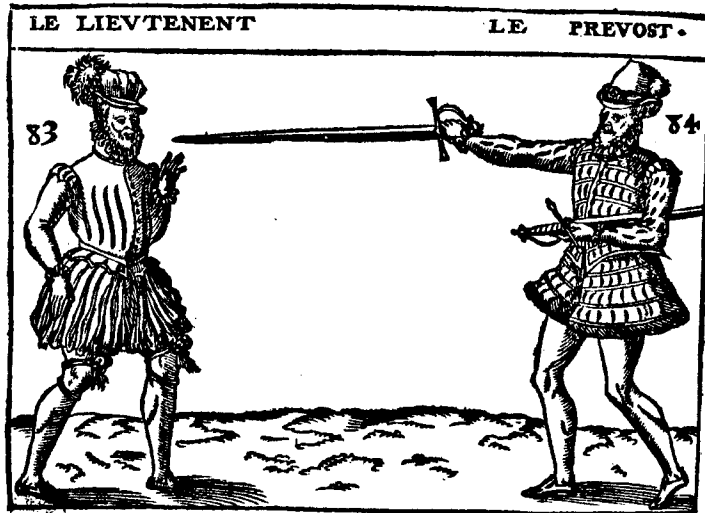
ET pour ce faire, ledit Preuost estant sur le pied gauche, quand ledit Lieutenant a tiré ledit maindroit, ou estoc d'hault: comme il peut, cedit Preuost a tiré ledit pied gauche arriere, & a croisé de son espée, du fort le foible, l'espée dudit Lieutenant, tournât la main que tient l'espée les ongles en haut. Et à vn mesme instant, sans bien peu d'interualle, a aduancé son pied gauche, fort aduant, & luy a prins de sa main gauche la garde de l'espée, & fait semblât de luy donner le tour, pour la luy faire quitter, comme se verra cy apres, tenant la pointe de l'espée droit le front cōme est monstré cy dessus à sa pourtraiture & figure, cotté en chiffre, 82.

Voicy la fin de la premiere prinse, presque executée pour ledit Preuost deffendeur, contre ledit Lieutenant.

Q iij

TRAICTE DE

*Premiere prinse, monstrée par le Lieutenant, & à ce coup
aussi monstrée par iceluy, & executée par le Preuost:
comme est monstré icy.*



ET pour bien monstrer icy par ce Lieutenent, comment il fault que le Preuost face, & execute ceste premiere prinse, est besoin, & faut que ce Lieutenant soit sur le pied gauche, & y estant aduâcer le pied droit, & tirer vn maindroit, ou estoc d'hault, à l'encontre du Preuost deffendât. Et estant suprint du Preuost qui luy a osté son espée, a esté ledit Lieutenant contraint de retirer son pied droit, & demourer sur le pied gauche, & tenir sa main gauche deuant son tetin, la tenant preste à deffendre la pointe de l'espée

L'ESPÉE SEVLE.

64

du Preuost, & tient aussi cedit Lieutenant sa main gauche contre sa cuisse gauche, comme est monstré à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du col, 83.

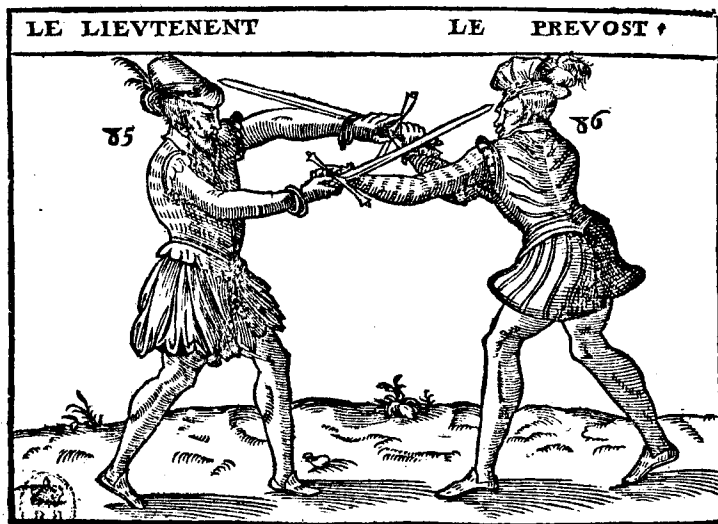
Voila tout ce qu'a fait ledit Lieutenant, pour monstrer au Preuost comment il faut qu'il face, pour executer du tout ladite premiere prinse de cestedite espée seule.

Sensuit la premiere prinse, & execution d'icelle, pour ledit prochain Preuost, contre ledit Lieutenant.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost, ayât fait sa premiere desmarche, garde, & assituation susdite, c'est à dire, estant sur le pied gauche, ledit Lieutenant luy a tiré vn maindroit, ou estoc d'hault, comme il pouuoit, aduançant son pied droit: & pour faire & executer cestedite premiere prinse pour cedit prochain Preuost, a tiré son pied gauche arriere, & a croisé l'espée dudit Lieutenant, du fort le foible, haussant vn peu la pointe de l'espée en haut, & à vn mesme instant, sans bien peu d'interualle, a ledit Preuost aduancé le pied gauche, & avec la main gauche a prins la garde de l'espée dudit Lieutenant, tournât le dessus d'icelle en bas, donnant le tour, pour luy faire quitter l'espée, & la porter sous le bras, presentant la pointe de l'espée droit la bouche, dudit Lieutenant, comme est monstré cy dessus à sadite pourtraiture, cotté en chiffre, 84.

Voila la fin, & demonstration dudit Lieutenant, & l'execution de ladite premiere prinse, pour cedit Preuost.

TRAICTE DE
*A prinse faut faire contreprinse, comme est icy monstré
 par ce Lieutenant au Preuost.*



ET pour ce faire, le Lieutenant estant sur le pied gauche, tirera vn roide maindroit, ou estoc d'ault, sur le costé gauche dudit Preuost, & à vn mesme instant tournera aduancer le pied gauche, & prendra la garde de l'espée dudit Preuost venant par dessous son bras, & voulant donner le tour, le Preuost a fait la contreprinse qui est tout de mesme comme luy auoit dit & monstré, comme est cy dessus à sa portraiture, cotté en chiffre au derriere de son col, 85.

*Voila la fin pour faire ceste contreprinse
 pour le Lieutenant.*

Senfuit

L'ESPEE SEVLE. 65
*Senfuit la contreprinse pour le Preuost, contre ledit
 Lieutenant assaillant.*

ET pour ce faire, ledit Preuost sera aussi sur le pied gauche, en garde haute, & quand ledit Lieutenant aduancera le pied droit, pour tirer vn maindroit ou estoc d'hault, comme il peut à son choix, le Preuost tirera le pied gauche arriere, & croisera ledit maindroit ou estoc, tiré par ledit Lieutenant, du fort le foible, & quand il verra que ledit Lieutenant aduancera le pied gauche pour luy venir prendre la garde de l'espée pour faire ladite prinse, ledit Preuost ce voyant à vn mesme instant aduancera le pied gauche, & prendra aussi la garde de l'espée dudit Lieutenant avec sa main gauche, la passant par dessous le bras, de l'espée, tournant le dessus de la main en bas, & l'ayant prinse fera semblant de tourner icelle main pour luy oster l'espée du poin, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost, cotté en chiffre au derriere du col, 86.

*La fin de la contreprinse pour le Preuost,
 contre le Lieutenant.*

*Aux figures & pourtraitures qui sensuiuent, est monstré cōment
 ladite cōtreprinse cottée 85, & 86. est executée, iāt pour le Lieu-
 tenant que pour le Preuost, de sorte que ledit Lieutenant ayant
 bien obserué la volonté dudit auteur, a osté l'espée du tout au
 Preuost, & aussi le Preuost ayant fait le mesme, obseruant de
 sa part ce qu'il denoit, a osté l'espée audit Lieutenant, de sorte
 qu'on verra cy apres que le Lieutenant a l'espée du Preuost, & le
 Preuost a l'espée du Lieutenant, comme est cotté en chiffre cy
 apres aux pourtraitures du Lieutenant, 87, & au Preuost, 88.*

R

L'ESPÉE SEVLE.

Sensuit une contreprinse, monstrée cy dessous par le Lieutenant, & executée par le Preuost,



ET pour ce faire, le Lieutenant estât sur le pied gauche, cōme dit est, aduâcera le pied droit, tirât vn maindroit ou estoc d'hault sur le Preuost, & à vn mesme téps de rechef aduâcera le pied gauche, & prédra l'espée dudit Preuost par desous son bras droit, tournant la main gauche, donât vn tour pour luy faire quitter l'espée, & voyât que le Preuost a esté prêt & habile de luy en faire autât à vn mesme temps, cedit Lieutenant a desmarché sondit pied gauche arriere, & tenât l'espée dudit Preuost dessous son bras gauche, & incōtinent a remis la main droite à la poignée

L'ESPÉE SEVLE.

66

de l'espée, faisant semblant de remettre l'espée au poin: cōme est monstré à sa pourtraiture cy dessus cotté en chiffre au derriere de sa teste, 87.

Voyla la fin de la contreprinse executée pour le Lieutenant contre le Preuost.

Sensuit une fort bonne contreprinse pour le Preuost, correspondante à la contreprinse cy dessus faitte par ledit Lieutenant.

ET pour ce faire, ledit prochain Preuost sera aussi sur le pied gauche, en garde haute, & quand ledit Lieutenant aduancera le pied droit, comme il doit & peult, pour tirer vn maindroit ou estoc d'hault, ledit Preuost tirera le pied gauche arriere, & croisera l'espée dudit Lieutenant du fort le foible, rabatant ledit maindroit, ou estoc d'hault, qu'il a tiré, & quand il verra que ledit Lieutenant aduancera le pied gauche, pour luy prendre la garde de l'espée, pour faire sa prinse, le Preuost aduancera le pied gauche à vn mesme temps comme luy, & prédra ledit Preuost la garde de l'espée dudit Lieutenant par dessous son espée tournant ledit Preuost le dessus de la main gauche en bas comme estmōstré cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost cotté en chiffre 88.

Voyla la fin de la contreprinse, pour ledit Preuost, contre ledit Lieutenant.

R ij

TRAICTE DE
Tenue, & garde de la seconde prinse, pour le Lieutenant,
contre le Preuost.



ET pour ce faire, le Lieutenant ayât fait vn desdits desgai-
nemets est demouré sur le pied gauche, en garde basse,
assituant la pointe de son espée droit la braye du Preuost,
son disciple, luy faisant faire & tenir en garde moyenne, &
tient cedit Lieutenant le trenchant de l'espée en bas, &
la main gauche droit sa poitrine: comme est monstré cy
dessus à la presente pourtraiture du Lieutenant, cotté en
chiffre, au derriere du col, 89.

*La fin & definition de ceste garde basse, pour le
Lieutenant assillant.*

L'ESPEE SEVLE.

67

*Après auoir traité cy dessus de la garde & tenue dudit
Lieutenant. Reste à traiter de la garde & tenue pour
ledit Preuost deffendant.*

LE Preuost susdit, après auoir fait sa desmarche, garde,
& assituation, est demouré sur le pied gauche, en garde
moyenne, tenant la garde aussi haute que l'espaule droite,
& la pointe des doits de la main, que tient l'espée en bas,
assituât la pointe de l'espée droit l'œil gauche dudit Lieu-
tenant, & la main gauche la tiendra sur sa cuisse gauche, &
& tous les autres qui se voudront tenir sur ceste garde, se
tiendront, & feront la geste comme cedit Preuost: comme
est môstré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre, 90.

La fin de la garde & tenue pour ledit Preuost.

*Cy après le Lieutenant monstre au Preuost, comment il doit
faire la seconde prinse, & pourtant ledit Lieutenant
commence à ce faire.*

R iij

TRAICTE DE
*Seconde prinse pour le Lieutenant demonstrateur,
 contre le Preuost deffendeur.*



ET pour ce faire, le Lieutenant fera, & se mettra comme dit est, en garde basse, sur le pied gauche, assituant la pointe de l'espée comme dit est, droit la braye, ou ceinture du Preuost: comme est cotté en chiffre cy dessus à leurs pourtraitures. 89. & 90. Et pour faire, & executer ceste seconde prinse pour cedit Lieutenant, qui est assillant demonstrateur, estant sur la garde basse, que dit est, aduancera le pied droit, faisant semblant de tirer vn maindroit ou estoc d'hault, prouenant d'iceluy, le Preuost se voyant ainsi

chargé d'un tel coup, se voudra deffendre, croisant & rabatant l'espée dudit Lieutenant: & alors cedit Lieutenēt aduancera le pied gauche, & luy tirera vn arrieremain sur sa teste, le Preuost le voudra rabatre de rechef de son espée, alors cedit Lieutenant aduancera le pied gauche à vn instant, & luy prendra la garde de son espée avec sa main gauche, & luy presentera vn estoc à son estomac, comme est monstré à sa pourtraiture cotté en chiffre au derriere de son col, 91.

Voicy la fin de la seconde prinse, & demonstration d'icelle, pour ledit Lieutenant, contre le Preuost.

Sensuit se que doit faire ledit Preuost, pour la seconde prinse contre ledit Lieutenant.

ET pour ce faire, ledit Preuost estär aussi sur le pied gauche, en garde moyenne: comme est cotté cy dessus à sa pourtraiture en chiffre 90. Le Lieutenant ayant tiré vn maindroit, ou vn estoc d'hault, à son obtion, le Preuost a tiré le pied gauche arriere, & a croisé, & rabatu l'espée du Lieutenant, du fort le foible, & voyant qu'il a esté circonuenü par la desmar che & prinse susdite dudit Lieutenant, ledit prochain Preuost voyant ladite circonuention, fait signe de sa main gauche, qu'il veult detourner & rabatre l'estoc que luy veult, & peult tirer ledit Lieutenant, comme est monstré cy dessus à sadite pourtraiture & figure plus prochaine cotté en chiffre au derriere de sa teste, 92.

La fin de la seconde prinse qu'a fait ledit Lieutenant, au susdit Preuost, & ce qu'a peu faire icelluy.

TRAICTE DE

Seconde prinse monstrée par l'Auteur au Lieutenant, & executée par iceluy, contre le Preuost, à celle fin qu'il en puisse faire autant à vn autre.



ET pour ce faire, faut que cedit prochain Lieutenant, estât sur le pied droit auance le pied gauche, & tire vn maindroit, ou estoc d'haut, sur le Preuost, le desrobât sur le renuers, passant l'espée par dessoubs la garde de l'espée du Preuost, & à vn mesme instant, & temps aduancera le pied gauche, & croisera l'espée du Preuost, du fort le foible, & luy prédra la garde de l'espée avec la main gauche, la tenant, faut tirer, & ainsi sera contraint de quitter icelle, voyant la pointe deuant soy, & ainsi feront tous les autres,

L'ESPEE SEVLE.

69

res quand on leur fera de mesme: côme est môstré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du col, 93.

Voila la fin de ceste seconde prinse monstrée & executée par le Lieutenant au Preuost.

ET le Preuost se voyant ainsi surprins & pressé obuiant à l'accident & dâger qui peut aduenir, est contraint de quitter l'espée & tirer le pied droit arriere, se preparant de la main droite & gauche, de rabatre l'estoc, que ledit Lieutenant luy veut tirer, mais il n'a garde: car il ne le fait que pour luy monstrer comment il en pourra faire autant à vn autre, imitant bien tout ce que luy a môstré ledit Lieutenant, ausdires prinse: comme est môstré cy dessus à la pourtraiture dudit prochain Preuost, cotté en chiffre au derriere du col, 94.

Voila que faut que face & qu'a peu faire le Preuost, à ceste dite seconde prinse contre le Lieutenant.

Cy apres sera monstré par pourtraiture & escrit, comment le Lieutenant ayât monstré audit Preuost, le Preuost luy en fait autant, car ce n'est rien de scauoir qui ne le scait monstré.

S

TRAICTE DE

Ceste seconde prinse, a esté monstrée & executée par ledit Lieutenant, & à present est executée par le Preuost contre son Lieutenant comme est monstré icy.



Ensuit icy la demonstration cōment ce Lieutenant veut mōstrer & de fait monstre, à faire au Preuost ceste secōde prinse sur l'espée seulle, & pour ce faire, ledit prochain Lieutenant, estant sur le pied droit a tiré vn roide maindroit, ou estoc d'hault sur l'espaulle gauche du Preuost, aduançant le pied gauche; & voyant la promptitude & surprinse que par son moyen, & instruction qu'a executé le Preuost, le Lieutenant a esté contraint de retirer son dit pied droit, & quitter son espée qu'auoit a sa main droite, & de la main gauche rabattre l'espée du Preuost, ce

L'ESPEE SEVLE.

70

Lieutenant se fust bien gardé s'il eut voulu que le Preuost ne luy eut fait ceste prinse, mais il a fait d'estre ignorant à celle fin que ledit Preuost luy fist ceste dite prinse, cōme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Lieutenant cōté en chiffre au derriere de son bonnet. 95.

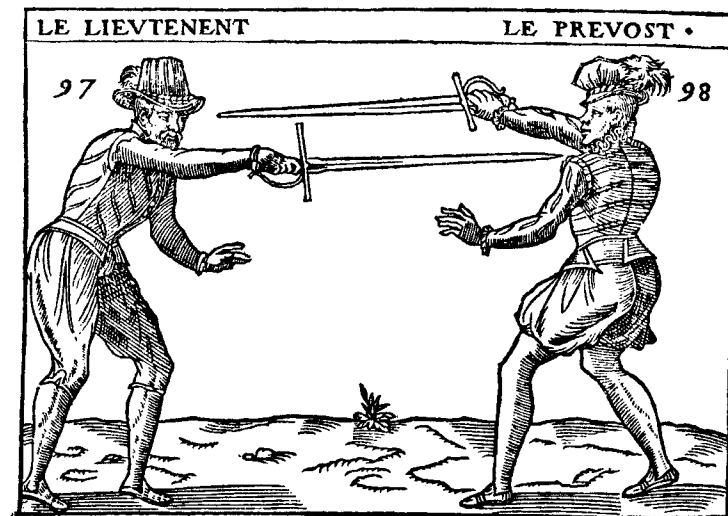
Voila comment ledit Lieutenant a quitté son espée, voyant que le Preuost a bien fait comme luy auoit monstré cy dessus.

Sensuit la demonstration comment le Preuost doit faire, pour oster l'espée audit Lieutenant imitant de point en point ce que luy mesme luy a mōstré & fait aux susdites prinse.

Et pour ce faire, le Preuost ayant fait vn desdits quatre desgainemens, gardes & assituations, & demourât sur le pied gauche, & voyant que ledit Lieutenant, luy a tiré vn roide maindroit, ou estoc d'hault, ledit Preuost ayant bon entendement, & souuenance de ce que luy auoit fait & monstré ledit Lieutenant ayant le cœur de mesme, à ledit Preuost incontinent & sans interualle croisé de son espée celle dudit Lieutenant du fort le foible, & luy a présenté vn estoc à la gorge ou à peu pres qu'a esté la cause que luy a quitté son espée: comme est mōstré cy dessus à la pourtraiture & figure dudit Preuost, cōté en chiffre au derriere du chappeau. 96.

Voicy la fin de ceste seconde prinse executée par ledit Preuost contre ledit Lieutenant son instructeur, luy ayant monstré comme il deuoit faire.

TRAICTE DE
*Sensuit la garde & tenue pour faire la troiesme prinse pour
 le Lieutenant, contre le Preuost.*



ET pour ce faire, cedit Lieutenant ayant fait vn desdits quatre desgainements tel qu'il luy a pleu, est demouré sur le pied gauche, en garde moyenne, tenant la main que tient l'espée la pointe des doids en bas, l'assituât droit le tetin gauche du Preuost, tenant la main gauche sur la cuisse gauche, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du chapeau. 97.

Voila la fin, de la garde & tenue pour ledit Lieutenant, pour se preparer à faire ceste troiesme prinse contre le Preuost.

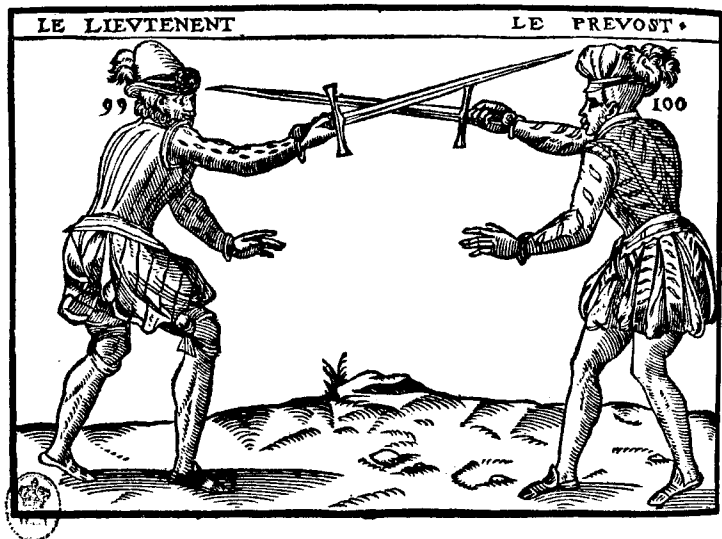
L'ESPEE SEVLE. 71
Cy apres est monstré la garde & tenue pour ledit Preuost.

LA garde dudit Preuost est, qu'il faut qu'aye fait mesme desgainement, que dessus est dit, à vn desdits desgainements, & soit demouré sur le pied gauche, pour la premiere fois, & voyât que ledit Lieutenêt se tiêt en garde moyenne, cedit Preuost se tiendra en garde haute, assituât la pointe de l'espée droit l'œil gauche dudit Lieutenêt, tenant la main que tiêt l'espée les ongles en bas, & faut qu'il tienne bien l'espée plaine, qu'un dé puisse demourer dessus, sans qu'il puisse choir d'un costé ou d'autre, & ainsi les deux quillons de l'espée serôt aussi hault l'un que l'autre, & ainsi faut que soit ladite espée en ladite garde haute, & moyenne, autrement on la tient faulse, & commet incongruité, & n'est si bien, estans autremêt lesdits quillôs de ladite espée seroient faulusement inuentez: comme est monstré cy dessus à ladite pourtraiture, cotté en chiffre au derriere de sa teste, 98.

Voila la fin de la garde & tenue pour ledit Preuost, pour tirer le premier coup: pour la troiesme prinse.

S iij

TRAICTE DE
*Sensuit le premier coup, pour faire & monstrer la troisieme
 prinse, pour le Lieutenant, & Preuost.*



ET pour ce faire, faut & est necessaire que cedit Lieutenant soit sur le pied gauche, ayant fait tout ce qui y est requis, c'est à dire, comme la desmarche susdite, & vn desdits trois desgainements. Et pour executer cedit coup aduancera le pied droit, & tirera vn estoc d'haut, sur l'espaule gauche du Preuost, tenant la garde de l'espée mediocrement haute, tenant les ongles de la main que tient l'espée en bas, & la main gauche sur le tetin droit, comme est monstré cy dessus à sadite pourtraiture, cotté en chiffre, 99. Et pour executer cestedite troisieme prinse, faut à

L'ESPEE SEVLE.

71

vn mesme instant que ledit Lieutenant sans aduancer li pied gauche, prenne l'espée du Preuost deffendant, estendant fort le bras gauche, le passant par dessus le droit, tenant le dessus de la main en haut, donnant le tour par dessous le bras, ou coude, & presentant tout incontinent vn estoc au visage du Preuost, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture cotté en chiffre, 99.

*Voila la fin de la troisieme prinse pour ledit Lieutenant
 contre le Preuost.*

*Sensuit la deffence de ce susdit premier coup, pour faire &
 executer ladite troisieme prinse pour le Preuost
 contre le Lieutenant.*

ET pour ce faire, ledit Preuost aura ainsi fait vn desdits desgainements, gardes, & assituations, avec la desmarche susdite, & demeure sur le pied gauche, & voyant ledit Lieutenant, que ledit Lieutenant à vn mesme temps luy a tiré vn maindroit d'haut. ledit Preuost estant sur le pied gauche, la tiré arriere, & a croisé l'espée, par laquelle ledit Lieutenant luy a tiré vn maindroit, ou estoc d'haut, & la deffendu ledit Preuost par ce moyen, le rabatât du fort le foible, tenant la main que tient l'espée le dessus d'icelle main en bas, assituant la pointe droit le front dudit Lieutenant, tenant aussi la main gauche droit & sus sa cuisse droite: comme est môstré cy dessus à sadite pourtraiture, cotté en chiffre, 100.

La fin de la deffence & tuition de cedit coup, pour ce preparer à faire cestedite troisieme prinse, pour ledit Preuost deffendant.

TRAICTE DE

Troisiesme prinse monstrée, & executée par ce Lieutenant, contre le Preuost, à celle fin que le Preuost luy en sache, & puisse faire autant à l'aduenir, & par consequent puis apres à quelques autres.



ET à vn instant sans bien peu d'interualle pour gaigner le temps, ayant tiré ledit maindroit ou estoc: comme dit est, & môstré cy dessus aux autres pourtraitures, cotté en chiffre, non à ce Lieutenant: mais au susdits, 99, & au Preuost 100, faut que cedit Lieutenant prenne l'espée du Preuost avec sa main gauche, tournant le dessus d'icelle main en bas & le creux en haut, la tenant plate, les doïds estandus, l'apuyant le long du bras, par dessous le coude, haulsant bien

bien haut pour la luy faire quitter, & faire perdre du poin, comme il fait, presentât vn estoc au visaige dudit Preuost, & en ce faisant sera cōtraint de quitter l'espée, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Lieutenant cotté en chiffre au derriere du col, 101.

La fin de ladite troisiesme prinse pour ledit Lieutenant, contre le Preuost.

Sensuit ce que faut que le Preuost face, ledit Lieutenant luy monstrant comment il a fait.

ET pour ce faire, ledit Lieutenant ayant fait comme dit Est en plusieurs lieux, cy dessus & discouru, qui est que ledit Preuost doit auoir fait, comme il a vne des gardes & desgainemens cy dessus, & est demouré sur le pied gauche & voyant ledit Preuost que ledit Lieutenant à aduacé vne desmarche pour luy tirer vn maindroit ou estoc d'hault, & que tout à vn coup, luy a prins l'espée dōt cedit Preuost a esté contraint de la quitter voyant que ledit Lieutenant luy presentoit vn estoc au visaige, parquoy ledit Preuost tient sa main gauche droit le tetin gauche, preste pour rabattre & detourner d'icelle l'espée dudit Lieutenant qui est vn estoc ou doit estre au visaige, comme le tout est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit prochain Preuost cotté en chiffre au derriere du bonnet, 102.

Voilà la fin de la troisiesme prinse faite & executée par ledit Lieutenant & de ce qu'a peu faire ledit Preuost, estât ainsi surprins par ledit Lieutenant, son maistre.

TRAICTE DE

Troisiesme prinse, monstrée cy dessus par ledit Lieutenant au
Preuost, & est icy executée par le Preuost, comme appert.



ET pour ce faire, le Lieutenant luy ayant tiré vn main-
droit, ou estoc d'hault aduançant le pied droit, ayant
fait comme est môstré cy dessus en plusieurs coups, la des-
marche, garde & assituation, telle que luy à pleu, & incon-
tinent le Lieutenant ayant tiré ledit maindroit, ou estoc
d'hault, le Preuost a tellement deligenté qu'il a executé
ceste dite prinse, dont ledit Lieutenant a esté contraint de
quitter l'espée. Et voyant que le Preuost luy vouloit tirer
vn estoc au ventre, ledit Lieutenant comme dit est, luy à
esté force de quitter son espée, & de la main gauche faisant

L'ESPÉE SEULE.

74

semblant de rabatre l'espée du Preuost : comme est mon-
stré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre, 103.

*Voila la fin de la contreprinse qu'a fait ledit Preuost audit
Lieutenant, comme il appert.*

*Sensuit cy apres comment doit faire le Preuost, pour executer
ladite troisiesme prinse contre ledit Lieutenant.*

ET pour ce faire, ledit Preuost estant sur la desmarche
du pied gauche, ledit Lieutenant tirera vn maindroit,
ou estoc d'hault, à sa liberté, sur l'espaule gauche dudit
Preuost, ou au tetin gauche : mais pour annuller quelque
coup qu'il puisse tirer, faut, & est besoin, que ledit Preuost
tire le pied gauche arriere, & croise de son espée, celle du-
dit Lieutenant, du fort le foible : & sus ce mesme pied droit
à vn mesme instât passera ledit Preuost, l'espée par dessous
l'espée dudit Lieutenant, & laissera tomber la pointe dessus
le bras dudit Lieutenant, & sans interualle prendra de sa
main gauche l'espée dudit Lieutenant, du plat de sa main
haussera en haut l'ayât passée par dessous le coude pour la
luy faire perdre de la main, luy presentant vn estoc à son
ventre : comme est monstré cy dessus à la pourtraiture du-
dit Preuost, cotté en chiffre au derriere du col, 105.

*Voila la fin de la troisiesme prinse pour ledit prochain Preuost
deffendeur contre ledit Lieutenant.*

*Cy apres sera monstrée la tenue, & garde, pour le Lieutenant &
Preuost, pour faire & executer la quatriesme & derniere prin-
se de ceste espée seule : il en ya d'autres : mais à l'autre impresiõ ne
sera rien obmis ne laissè.*

T ij

TRAICTE DE

Tenue & garde de la quatriesme, & derniere prinse, pour le Lieutenant assillant, contre le Preuost deffendant.



Et pour bié traiter de ceste susdite garde & quatriesme prinse pour le Lieutenant, faut qu'il aye fait ainsi la demarche, desgainement, & garde, que dessus, à vn desdits desgainements: Et à cestuy cy est besoing que ledit Lieutenant soit sur le pied gauche, en garde haute, tenant le dessus de la main que tient l'espée en haut, & les ongles en bas, assituant la pointe de l'espée droit la bouche du Preuost, tenant la main gauche sur son giron gauche, comme est môlstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 105.

La fin de la garde pour faire vn coup, pour excuser ceste quatriesme prinse pour le Lieutenant.

LESPEESVLE.

75

Il fera cy apres monstré la garde & tenue, pour deffendre vn coup, qui sera vn maindroit, ou estoc d'hault, tiré par ledit Lieutenant, contre le Preuost, pour faire la quatriesme prinse.

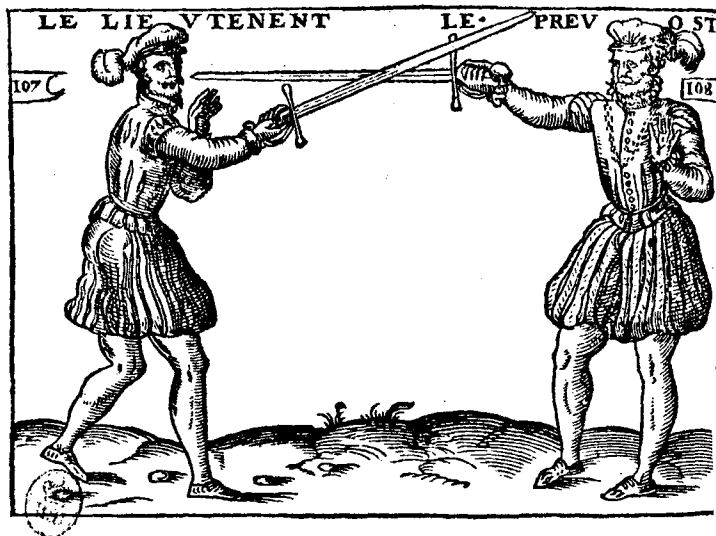
Pour ce faire, faut qu'il aye aussi fait vn desdits trois desgainements, & estant sur le pied gauche, se tiendra ledit Preuost en garde moyéne, qui est la plus superlatiue, tenant le dessus de la main que tient l'espée en haut, assituant la pointe d'icelle droit le tetin gauche dudit Lieutenant, & la main gauche droit son giron, comme est môlstré cy dessus en sa pourtraiture, cotté en chiffre, 106.

Voila la fin de la description, & tenue pour ledit Preuost.

T iij

TRAICTE DE

Maindroit ou estoc d'haut, tiré par le Lieutenant, & deffendu par le Preuost, que faudra reiterer au Lieutenant, pour executer la quatriesme prinse contre le Preuost.



ET pour ce faire, faut que cedit prochain Lieutenēt estāt sur le pied gauche, en garde haute: comme est monstré cy dessus à son autre pourtraiture, cotté en chiffre, 105, voy en son lieu. Et pour executer ce coup, qui est vn maindroit, ou estoc d'haut, au chois dudit Lieutenant, aduancera le pied droit, & tirera vn roide estoc au visage du Preuost, tenant la garde de l'espée aussi haute que l'espalle droite, & le dessus de la main que tiēt l'espée en bas, & la main gauche au deuant son menton, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 107.

La fin de cedit coup pour ledit Lieutenant assaillant.

L'ESPEE SEVLE.

76

Moyen de soy deffendre, au Preuost de ce susdit maindroit, ou estoc d'haut, tiré par ledit Lieutenant, pour puis apres executer ladite quatriesme prinse.

ET pour ce faire, faut que ledit prochain Preuost estant sur le pied gauche, en garde moyenne, comme est monstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 106. Et pour la deffence de cedit maindroit, ou estoc d'haut, tiré par ledit Lieutenant, est besoin, & faut que cedit prochain Preuost tire le pied gauche arriere, & croise de son espée celle dudit Lieutenant, soit maindroit, ou estoc d'haut, du fort le foible, tout ainsi comme on a fait cy dessus à vne desdites opposites & suittes, & presenter vn estoc au visage dudit Lieutenant, tenant le dessus de la main que tient l'espée en bas, & les ongles en hault, & la main gauche droit son tetin, assituant la pointe de l'espée droit la bouche dudit Lieutenēt: comme est monstré & fait cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost, cotté en chiffre au derriere du col, 108.

Voila comment ledit Preuost s'est bien gardé de ce susdit coup, tiré par ledit Lieutenant.

Cy apres sera monstré ladite quatriesme, & derniere prinse, qui est fort subtile, pour faire quitter les armes à son aduersaire, qui sera moyennant vn maindroit, ou estoc d'haut, qu'on tirera, qui seruira d'espion: pour apporter ignorance ou scauoir: car s'il est ignorant, & mal adroit, facilement se pourra faire, & s'il est adroit faut faire une faincte: cōme se verra cy apres en son lieu à la declaration du Lieutenant, qui la fera pour la monstrer au Preuost.

TRAICTE DE

Quatriesme prinse monstrée par le Lieutenant, assaillant, au
Preuost deffendant, comme voicy clairement monstré, &
cy deffous par escrit declaré.



ET pour ce faire, le Lieutenant estant sur le pied gauche, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture, à la tenue & garde susdite cotté en chiffre, 105, a aduacé le pied droit, & a tiré vn maindroit ou estoc d'haut pour espion, sur le costé gauche du Preuost, comme est dit & monstré cy dessus à la pourtraiture du Lieutenant cotté en chiffre 107, & voyant ce Lieutenant que le Preuost s'est deffendu de ce maindroit ou estoc d'haut, a cedit prochain Lieutenant pour faire ceste prinse desrobé son espée, d'un maindroit

LESPEE SEVLE.

77

droit par deffous l'espée du Preuost, & luy a laissé tomber ce Lieutenant son espée dessus le bras du Preuost, tournât les ongles de la main que tient l'espée en haut, & avec la main gauche préd l'espée du Preuost, aupres de la pointe, ce fait, ce Lieutenant parle au Preuost & luy dit, escoute si ie uoulois baïsser & peser ma main gauche en bas tu serois contraint de quitter ton espée, comme tu me pourras faire, & de fait le feras, cōme se verra cy apres, moyēnāt que tu face cōme est mōstré cy dessus à ladite prochaine pourtraiture & figure dudit Lieutenant, cotté en chiffre, 109.

Voila la fin de ladite quatriesme & dernière prinse pour ledit Lieutenant demonstrateur contre le Preuost deffendeur.

Sensuit ce qu'a peu faire ledit Preuost, ne scachant aucune contreprinse: car à toute prinse il y a vne contreprinse, ce qu'il n'a fait cy dessus, mais cy apres il le fera moyennant l'intelligence que luy a donné ledit Lieutenant

ET pour ce faire, ledit prochain Preuost estāt sur le pied gauche, en garde moyenne, cōme est monstré cy dessus à la pourtraiture cotté en chiffre, 106, a ledit Preuost pour apprendre à faire ceste susdite prinse, tiré le pied gauche arriere & demouré sur le pied droit, & a croilé le maindroit ou estoc d'haut, que luy a tiré ledit Lieutenant, mais ledit Lieutenant l'ayant circonueni par vn maindroit desrobe, pour paruenir à sadite prinse, a ledit Lieutenant rendu ledit Preuost à l'extremite de quitter son espée, & sil eust voulu, il la luy eust fait perdre de la main: mais la luy a encores laissée, toutefois ledit Preuost a fait comme il a peu estant circonueni: comme est monstré cy dessus à la pourtraiture cotté en chiffre, 110.

La fin de ce qu'a peu faire ledit Preuost contre ledit Lieutenant son instructeur.

TRAICTE DE

Quatriesme & derniere prinse, executée par le Preuost deffendeur contre le Lieutenant son demonstrateur, comme icy appert par ces pourtraitures, luy monstrant ce que luy a fait cy dessus.



ET pour ce faire, faut que ce Lieutenant soit sur le pied gauche, comme dessus est dit, & aduançant le pied droit tirera vn maindroit ou estoc d'hault, à son chois, comme est monstré cy dessus à dautres pourtraitures du mesme Lieutenant cotté en chiffre, 107, & ayant ce Lieutenant prochain tiré vn desdits coups, ce Preuost luy a fait de mesme que dessus, ledit Lieutenant luy a fait cōme appert à sa pourtraiture cotté en chiffre, 109, mais à ceste prinse

L'ESPEE SEVLE.

78

icy, ledit Lieutenant a esté contraint de quitter son espée & de sa main gauche veut rabatre l'espée du Preuost, lequel luy veut tirer vn estoc, commé appert à sa pourtraiture cy dessus cotté en chiffre au derriere du col, 111.

La fin de ce qu'a fait cedit Lieutenant ayant monstré au Preuost comment faut qu'il face ceste prinse

Sensuit l'execution de ceste quatriesme & derniere prinse de ceste dite espée seule pour le Preuost contre ledit Lieutenant son dit demonstrateur.

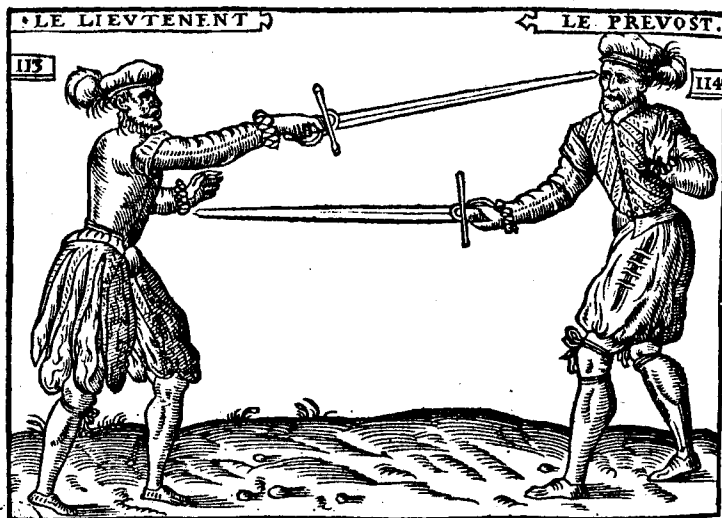
ET pour ce faire, faut que ledit prochain Preuost, soit sur le pied gauche, & quant il verra que ledit Lieutenant ou autre assaillant, tirera vn maindroit ou estoc d'haut, aduançant le pied droit, ledit Preuost tirera son pied gauche arriere, & à vn mesme temps, desrobera son espée, par dessous la garde de l'espée dudit Lieutenant, & avec vn bien peu d'interualle, laissera tōber la pointe de l'espée sur celle dudit Lieutenant, & incontinent prendra ledit Preuost la pointe de l'espée dudit Lieutenant avec sa main gauche, & la passera & baissera en bas, & ainsi sera contraint ledit Lieutenant de quitter sadite espée, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost cotté en chiffre 112.

Voici la fin de ceste dite quatriesme & derniere prinse de ladite espée seule, tant par ledit Lieutenant assaillant que pour ledit Preuost deffendant.

Cy apres seront mōstrez quelques bons & subtils coups particuliers extraits des susdits coups de ladite espée seule que i'appelle les subtilitez qui se peuuent faire & sont, tant en assaillant qu'en deffendant.

TRAICTE DE

*Garde & tenue, pour faire & executer les subtilitez de ceste
espée seule, tant pour le Lieutenant assaillant, que pour
le Preuost deffendant.*



ET pour ce faire, faut que ce Lieutenant demonstrateur, ayant fait vn desdits desgainements, desmarche, garde, assituation, il sera sur le pied gauche, en garde haute, tenant la main de l'espée aussi hauté que l'espaulle droite, & le dessus d'icelle en haut, & les ongles en bas, assituant la pointe de l'espée au visage du Preuost, & la main gauche dessous son bras de l'espée, comme est mōstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre au derriere de son bonnet, 113.

La fin de la tenue & garde pour ledit Lieutenant assaillant.

LESPEE SEVLE.

79

Sensuit la definition, garde & tenue pour ledit Preuost.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost face vn desdits desgainements, tel qu'il luy plaira, & se tienne sur le pied gauche, en garde basse, tenant la garde de son espée sur le genoil gauche, assituât la pointe d'icelle droit la ceinture, ou braiette dudit Lieutenant, le tranchant en bas, & la main gauche droit le tetin gauche, comme est montré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 114.

La fin de ladite garde pour ledit Preuost.

V iij

TRAICTE DE

Premier coup, qui est vn maindroit de bas, tiré par le Lieutenant, qui sert d'espion, pour rapporter ignorance ou scauoir, contre le Preuost.



ET pour ce faire, ledit Lieutenant estant sur le pied gauche en garde haute : comme est monstré cy dessus à la dite garde, & tenue desdites subtilitez cotté en chiffre, 113. Et pour faire, & bien executer ceste dite subtilité pour le Lieutenant demonstrateur, aduancera ledit Lieutenant le pied droit, & tirera vn maindroit de bas au iarret, qui seruira d'espion, pour rapporter ignorance ou scauoir de celuy contre qui tel coup sera tiré, car s'il est ignorant, croisera espée contre espée : & s'il est scauant il tirera vn maindroit

L'ESPEE SEVLE.

80

sur le bras de l'espée, mais il est bon à veoir que ce Preuost est ignorant, attendu qu'il croise de son espée celle dudit Lieutenant : montrera au Preuost la faute qu'il a fait, attendu qu'au lieu qu'il a rabbatu de l'espée, deuoit tirer vn maindroit sur le bras, cōme il fera cy apres : mais à ce coup il croise l'espée, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre 115.

Voicy comme ledit Lieutenant a tiré vn maindroit de bas, au iarret, pour voir l'ignorance.

Sen suit la deffence de ce coup pour ledit Preuost.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost aye fait mesme desmarche garde, & assituation, que dessus est monstrée, à la pourtraiture dudit Preuost, cotté en chiffre, 114. Et pour se deffendre de ce coup, qui est vn maindroit de bas au iarret, à luy tiré par ledit Lieutenant, Ledit Preuost estant ignorant : comme beaucoup de demonstrateurs, a tiré le pied gauche arriere, & a croisé de son espée l'espée dudit Lieutenant, qui n'est à presumer ignorance, mais l'estre tout à fait, attendu qu'il a laissé le propre, & préd l'impropre, qui est dit & monstré cy dessus à la dite pourtraiture, cotté en chiffre au derriere dudit Preuost, 116.

Voila comment ledit Preuost se deffend de ce premier coup, tiré par ledit Lieutenant : mais il s'en deffend, comme il l'entend, & comme le monstrent plusieurs, suivant la nature humaine : car elle en fait autant sans auoir iamais aprins aucun art.

TRAICTE DE

Garde & tenue pour le Lieutenant & Preuost, pour monstrer par ce Lieutenant au Preuost, comment il faut qu'il face deormais, & non comme il a fait au precedent coup.



ET pour ce faire, faut aussi que cedit Lieutenant aye fait vn desdits trois desgainements, lequel luy aura pleu, & ce fait ledit Lieutenant est demouré sur le pied gauche, en garde moyenne, assituant la pointe de son espée droit le tetin gauche, tenant le dessus de la main que tiét icelle en haut, & la main gauche dessus le bras de l'espée, comme est mōstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 117.

La fin de la garde dudit Lieutenant, pour faire & executer ladite subtilité, suiuant l'ignorance qu'a veu ledit Lieutenant audit Preuost, cotté en chiffre, 115, & 116.

Senfuit

L'ESPEE SEVLE.

81

Senfuit l'escript pour scauoir faire la tenue & garde, dudit Preuost pour executer ladite subtilité, par ledit Lieutenant, la monstrant au Preuost, comme se verra cy apres au prochain coup.

ET pour ce faire, faut que ledit prochain Preuost aye fait aussi la desmarche qu'a fait cy dessus ledit prochain Lieutenant, son demonstrateur, & vn desdits desgainements, & soit demouré sur le pied gauche, en garde haute, tenant aussi la garde de l'espée, & le dessus de la main que tient icelle, en haut, assituant la pointe droit la face, tenant sa main gauche, droit son tetin, cōme est mōstré cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost, cotté en chiffre, 118.

Voila la fin, garde, & tenue, pour ledit Preuost.

X

TRAICTE DE

Premier coup de ladite subtilité, qui est sur le premier coup de ladite espée seulle, icy monstrée par ce Lieutenant & executée par ce Preuost.



Ce present Lieutenant, pour bien faire & monstrer au Preuost cedit maindroit, premier coup de l'ordre de ladite espée seulle, & de ceste dite subtilité, faut, estant sur le pied gauche, qu'il aduance le pied droit, & tire vn maindroit de bas au iarret du Preuost, tenant sa main gauche droit le visage, comme est monstré cy dessus, à la pourtraiture cotté en chiffre, 119.

La fin de ce premier coup qui est vn maindroit de bas, tiré par cedit prochain Lieutenant, & deffendu par le Preuost, & executé par iceluy, la ou il faut.

L'ESPEE SEVLE.

82

Sensuit tout ce que faut que face cedit Preuost pour soy deffendre & offencer, à vn mesme temps, de cedit maindroit de bas au iarret, tiré par ledit Lieutenant contre cedit Preuost.

ET pour ce faire, le Preuost estât en garde haute, comme est monstré cy dessus à ladite autre pourtraiture, cotté en chiffre, 118, a maintenant cedit Preuost ayant veu, que ledit Lieutenant luy auoit tiré vn maindroit, de bas au iarret gauche, ledit Preuost a ce coup cōnoissant qu'il auoit mal fait de rabattre de l'espée, & que la seulle desmarche suffisoit à le garantir de ce maindroit, & à ce coup cedit Preuost en tirant le pied gauche arriere, à vn mesme temps deffendu, cedit maindroit venant de ladite garde haute, sur le bras de l'espée du Lieutenant, & presente encores vn estoc, à la braye dudit Lieutenant, tenât la garde de l'espée assez haute & les ongles d'icelle main en haut & sa main gauche droit le tetin gauche, comme est monstré cy dessus à ladite pourtraiture, cotté en chiffre, 120.

La fin de ceste subtilité pour ledit Preuost & de tout ce qui a fallu qu'il aye fait, suiuant l'instruction dudit auteur & de sondit Lieutenant.

X ij

TRAICTE DE

Garde & tenue basse, pour executer & faire le second coup desdites subtilitez, qui est un renuers de bas, estant sur le pied droit, lequel seruira d'espion, pour rapporter ignorance ou scauoir, tant pour le Lieutenant assillant, que pour le Preuost deffendant.



POur bien & adextrement executer ceste dite seconde subtilité pour cedit Lieutenant, faut qu'il aye fait vn desdits desgainemens, & pour tirer ce second coup faut que ledit Lieutenant soit sur le pied droit, en garde basse, le trenchant de l'espée en bas, et la garde de l'espée sur son giron droit, assiruât la pointe de l'espée droit la cuisse droite du

L'ESPÉE SEVLE.

83

Preuost, tenant sa main gauche droit sa brayette, comme est môstre cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 121.

La fin de la declaration de la garde pour ledit Lieutenant.

Sensuit la garde & tenue pour ledit Preuost, & declaration d'icelle.

ET pour ce faire, faut que ledit Preuost aye fait mesme desmarche & desgainement, & presque garde, & qu'il se tienne, & soit sur le pied droit, tenant la garde de l'espée sur sa cuisse droite, assiruât la pointe de l'espée droit la braye dudit Lieutenant, ou à peu pres, tenant le trenchant de l'espée en bas, & sa main gauche la tient aupres de sa ceinture, la pointe des doits aupres de la braye: comme est môstré cy dessus à sa pourtraiture, cotté en chiffre, 122.

La fin & tenue pour ledit Preuost.

X iij

TRAICTÉ DE

*Le second coup, qui est vn renuers de bas, qui servira d'espion,
pour mieux faire & executer la seconde subtilité, pour le
Lieutenant, contre le Preuost.*



ET pour ce faire, faut que ce Lieutenant soit sur le pied droit, en garde basse: comme est cotté cy dessus aux autres pourtraitures, & cotté à celle dudit Lieutenet en chiffre 121. Et estant sur icelle desmarche, & garde, face semblant de tirer vn estoc au visage du Preuost, & à vn mesme instant aduancera le pied gauche, & tirer, vn arrieremain au iarret droit du Preuost, tenât la garde de l'espée vn peu haute, & tenir la main gauche au desous le bras de l'espée:

LES PEESEVLE.

84

comme est monstré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre au derriere de son bonnet, 123.

La fin de ce coup, qui est vn renuers de bas, qui sert d'espion pour ledit Lieutenant, pour rapporter ignorance, comme il fait, & non scauoir.

Sensuit ce que fait ledit Preuost, pour la deffence de cedit renuers de bas, tiré par ledit Lieutenant.

ET pour ce faire, le Preuost estant aussi sur le pied droit en garde basse, comme est monstré à sadite pourtraiture cotté en chiffre, 122, & à ce coup ledit Lieutenant ayât aduancé le pied gauche, pour tirer vn arrieremain de bas au iarret du Preuost, lequel se voyant chargé d'iceluy, a tiré ledit Preuost, le pied droit arriere, & a croisé de son espée celle dudit Lieutenant, comme ignorant, & comme font encores pour le iourd'huy aucuns ignoras demōstrateurs, mais les adroits & doctes ne le font plus au moins doibuent faire, car il faut gagner le temps en toutes choses, & principalement en cest art des armes, comme sera mōstré cy apres, & tiét cedit Preuost sa main gauche droit sa poitrine, comme est monstré à sadite pourtraiture cotté en chiffre, 124.

La fin du coup faux, qu'a fait ledit prochain Preuost: car il a laissé le propre, & prins l'impropre.

TRAICTE DE

Second coup qui est vn renuers sur le bras du Preuost tiré & executé par ce prochain Lieutenant contre le Preuost, monstrant que luy en pouuoit faire autant, & non rabatre de l'espée, comme il a fait cy dessus aux prochaines pourtraitures.



ET pout ce faire, cedit Lieutenant estant sur le pied droit en garde basse, comme est dit & môstré cy dessus cotté en chiffre, 121. Et estant ledit Lieutenant sur ledit pied droit fera semblât de tirer vn estoc au visage dudit Preuost & aduançant le pied gauche fera semblât de tirer vn arriere-main au iaret, le Preuost le voudra rabatre comme il a fait espée cõtre espée, ce Lieutenant voyant ce, remontera son

L'ESPÉE SVLE.

85

son espée, & tirera vn arriere-main sur le coude du bras de son espée, tenant sa main gauche au dessous le bras de son espée, cõme est môstré cy dessus à sadite pourtraiture au derriere de son bonnet, cotté en chiffre, 125.

La fin de ce renuers executé, & monstré par ledit Lieutenant au Preuost.

Sensuit ce qu'a fait ledit Preuost.

Ledit Preuost estant sur le pied droit, en garde basse, cõme est cotté à sadite pourtraiture en chiffre, 122, deuoit ledit Preuost en tirant son pied droit arriere, tirer vn renuers sur le bras dudit Lieutenant, & non croiser de son espée celle dudit Lieutenant, comme il a fait retournât rabatre cõme au susdit coup: qui est la cause que ledit Lieutenant luy a tiré vn renuers sur son coude, au bras que tient son espée, & tiét cedit Preuost la main gauche droit son tetin gauche, cõme est môstré cy dessus à sadite pourtraiture cotté en chiffre, au derriere de son col. 126.

La fin de ce qu'a fait ledit Preuost contre ledit Lieutenant, pour la deffence de ceste dite seconde subtilité.

Sensuit vn autre fort bon & subtil coup, laissant le renuers sur ledit bras, & venant d'un estoc au ventre, croisant du fort le foible, l'espée dudit Preuost: comme est monstré icy par l'auteur au Preuost & par consequent le Preuost l'apprendra dudit Lieutenant.

Y

TRAICTE DE
*Autre fort bon, & subtil coup pour le Lieutenant contre le
 Preuost, laissant ledit arrièremain sur le coude
 & tirer vn estoc au ventre, comme
 est monstré icy.*



POur bien faire & executer cedit coup en estoc, qui est vn coup subtil, & fort bon, est besoin, & faut que cedit Lieutenant soit sur le pied droit, & y estant aduancera le pied gauche, & fera semblant de tirer vn arrièremain de bas au iarret du Preuost, le Preuost le pèsera rabattre, alors le Lieutenant aduancera le pied gauche & au lieu de tirer

sur le bras, comme il a fait au coup precedent, croisera du fort de son espée au milieu de l'espée du Preuost, & luy presentera vn estoc au ventre, & tiendra sa main gauche au dessous le coude du bras de son espée, comme est monstré cy dessus à la pourtraiture, cotté en chiffre au derriere du pennache de son chapeau, 127.

Voila ce que doit faire ledit Lieutenant pour bien executer & monstrer cedit coup en facon d'estoc au Preuost.

Sen suit ce que doit faire le Preuost pour le dernier coup de ceste espée seule.

ET ledit prochain & dernier Preuost, de tout cedit traité, estant sur le pied droit, a veu que le Lieutenant luy vouloit tirer vn arrièremain de bas au iarret, ledit Preuost a tiré le pied droit arriere, & pensant tirer vn arrièremain sur le bras de l'espée dudit Lieutenant, comme luy auoit esté monstré par luy cy dessus à la pourtraiture dudit Preuost, auquel est cotté en chiffre, 125, & icy le Preuost s'est trouué frustré de ladite execution de sondit renuers, qu'il pensoit bien faire attendu que ledit Lieutenant luy a rabatu, du fort le foible, & luy a présenté vn estoc, mais cecy à esté fait par ledit Lieutenant monstrant au Preuost qu'il peut faire les deux susdits coups renuers estoc susdits, & tient cedit dernier Preuost sa main gauche droit le retin pour rabattre l'espée dudit Lieutenant, attédu que la luy a croisée du fort le foible, & ne la peut deffendre qu'il ne

tire vn estoc, si ce n'est de ladite main gauche, comme est monstre cy dessus à la pourtraiture cotee en chiffre aupres du pennache de son bonnet, 128.

Voicy la fin & deffence de cedit coup pour ce dernier Preuost, contre ledit Lieutenant, & de tous les autres contenuz en ce traité de ceste espée seule, comme dit est, mere de toutes armes.

Fait & composé par Henry de Saint Didier, Escuyer, Gentilhomme Prouencal.

Sensuit cy apres vn traité composé par l'Auteur, qui est de la paulme avec les armes, avec les points & raisons cy apres declarez.



Sensuit vn traité sur l'exercice, & certains points requis de scauoir au ieu de la paulme, pour tous ceux qui l'aiment, composé par ledit Auteur, atedn que y est requis mesme desmarche, & scauoir, mesmes coups que ausdites armes, comme ce verra par iceluy traité, & la fait ledit Auteur à cause de ladite affinité & sympatie qu'ils ont ensemble, ioint pour bailler aduertissement, & instruction aux indoctes, & qui n'entendent les termes de cedit exercice, & non pour les doctes & adroits.

Ledit auteur ayant considéré, que la paulme, & les armes, sont cousins germains bien proches, comme à esté dit cy dessus, & qui scaura bien iouer a ladite paulme facilement auroit aprins à tirer coups d'espée, & à l'opposite, mais l'un vaut mieux que l'autre, qui sont les armes, car elles conseruent la santé & honneur de ceux qui ont peur de la perdre. Quelqu'un pourroit dire, pourquoy lesdites armes, & ceste paulme sont cousins germains? l'Auteur respôd à cela, & dit, que de mesmes coups que on tire ausdites armes pour vaincre son ennemy au teps de paix ou de guerre, d'autant aussi de mesmes coups on peult vaincre sa partie aduerse quant il veut faire quelque partie pour luy gagner son argent, ou quelque banquet, qui sont.

A D V E R T I S S E M E N T

- 1 Maindroit
- 2 Renuers
- 3 Estoc

Bien est vray, qu'il faut oster vn desdits coups, qui est l'estoc, & n'en demeurera que deux qui sont.

- 1 Maindroit
- 2 Renuers

La raison pourquoy i'oste ledit estoc est, attendu que la raquette, n'a point de pointe, & par ainsi on n'en scauroit faire vn estoc.

Bien est vray, que quelques fois, on fait quelque coup, & rabat on de la raquette, quand l'eteuf vient droit le visage ou plus haut, qui est qu'on detourne l'eteuf, & on le rabat de la raquette quand il vient d'hault, ou au visage la tenant droite, & non penchante ne du costé droit, ne du costé gauche, & pourtant à cedit ieu de paulme il ny a que lesdits deux susdits coups, maindroit & renuers : mais il les faut multiplier proprement en 4. lieux, d'hault & de bas, cōme par exemple, maindroit de bas, & maindroit d'haut renuers de bas, & renuers d'hault, & par ainsi les faut bien dextrement & avec grace les scauoir tirer car ils se tirent tout ainsi que sont ausdites armes. Et les sachant biē adextrement tirer fault bien obseruer le dire de nos ancestres, bōs ioueurs de paulme, (qui dient,) qui par le bōd delaisse la vollée, iamais bon ioueur estimé ne sera, c'est à dire qui fault prendre icy vn bō aduertissement, qui est que quant on peut prēdre la volée, iamais ne faut s'attēdre au bond. La raison par ce qu'à vn bond, il peut interuenir plusieurs

D V I E U D E P A V L M E.

accidens, & à la volée, iamais, si on est si bien exercé, & qui soit seur.

L'accident que peut aduenir à ladite volée, c'est de rabatre du bois de la raquette, mais cela n'est accidēt, ains c'est vne faute commise par celuy qui donne du bois, & non du dedans de la raquette à l'eteuf.

A ceste cause ie veux aduertir ceux qui ne sont encores seurs du bond, qui s'exercēt à ladite volée, car elle ne faut iamais mais se font ceux qui la faillent, & si on la faut, on a encores recours audit bond, & pourtāt qui peut, faut toujours prendre ladite volée, & non ledit bond.

Cy apres seront declarez les points qui sont fort necessaires en cedit ieu, & exercice de la paulme, qui faut bien obseruer.

Le premier est requis à vn qui veut assaillir vn autre, & faire partie de consequence, de prendre des soulliers avec des mulles plumbees, ou bien pesantes, & les porter deux ou trois heures, auant que commencer la partie, ce temps passé, tel vient à laisser cesdites mulles pesantes & se contente de ses soulliers, ou il se fait bailler des chaufsons legers, qui soyent biē à son point, & en ce faisant, tel ou tels se trouueront plus dispos & adextres que ceux que ne le feront, l'experience est la maistraille de tous arts.

Le secōd est requis en se ieu de demander le premier des raquettes & choisir la meilleure & qui soit legere & bien à la main: car tout ainsi que ausdites armes, est requis vne espée legere, & vne dague pesante, ausi à la paulme faut auoir vne raquette legere & l'eteuf pesant, pesant (inquā)

ADVERTISSEMENT

ne trop, ne trop peu, car toute chose ou il ya trop, ou trop peu ne vault rien.

Le troisieme point est requis, & fault bié regarder que quant on fera dedans le ieu de paulme d'auoir vne autre raquette que celle dequoy on se veulx aider, & dire à la partie aduerse, iettôs la raquette, pour voir qui sera dedâs ou dehors, & alors dira iettez la vostre, sil te dône liberté iette la meschâte & nô la bonne, & pour cause que sera cy apres declarée, & sil veult ietter la siéne laisse la luy ietter car la iettant les cordes s'afoblissent, s'afoblissant elle se gaste, attendu que les cordes se destendent, & par ainsi elle ne pourra seruir cy bien quelle eut fait auparauant, on pourroit dire, on en demandera vn autre, responce, à ce possible n'en pourra trouuer si bien à la main que celle qu'au oit trouué auparauant que n'a voulu contregarder, car bien souuét vne raquette est le gain de la partie, comme vne bonne espée est aussi le gain que on vaincra son ennemy.

Item le quatriesme, ayant bié obserué tout ce que dit est, reste à scauoir sur quelle desmarche, il se faut tenir pour bié executer ledit art de ladite paulme, & pour bien seruir l'eteuf sur le toit, & dôner mauuais ieu le plus qu'ô pourra tout le lôg du ieu. Je dis que pour bié pratiquer tous les dits coups, estâs multipliez & pour bié seruir, il se faut tenir sur le pied gauche pour la premiere fois, & presque tousiours en faisant la pirouette sur icelluy: cherchant l'eteuf du costé qu'il ira. Quelqu'vn pourroit dire ie ne scay pas: ou ira l'eteuf, & n'en puis iuger. Fault côsiderer qu'aucuns quand ils iugét de l'eteuf ou il sera tiré par leur partie aduerse,

DV IEU DE PAULME.

aduerse, le regardât à la veue, & par la iugent ou il le veult tirer, cela est fort bon. Mais i'en dôneray vn qui sera meilleur, & la raison apparéte. Ce iugement susdit est souuent deceptif: car par la veue, on ne peut iuger seuremêt ce que l'interieur veult faire & executer, qui est de conduire & ietter l'eteuf. Je dy que pour bien iuger de l'eteuf, ou partie aduerse, le pourra ietter, ne le fault regarder à sa veue car il te deceura par icelle: mais bien regarde l'eteuf que au as serui, & ne le pers iamais de veue: car ledit esteuf, qui est l'exterieur est conduit & mené sans fallace par l'interieur, & volonté de ta partie aduerse, & pourtant estant bien seur de ta main, sans faulte vaincra ta partie aduerse aisément, & non regardant la veue, car la regardât tu penseras qu'il te iette l'eteuf à l'opposite de son regard, & son interieur sera tout autrement, & pourtant voila, regardât la veue de tadite partie aduerse, tu pourras estre deceu, & regardant l'eteuf ne le seras iamais. Et c'est largument que i'ay dit ausdites armes, qui fault regarder la pointe de l'espée, & non la veue de l'homme.

Je ne mets cesdites raisons pour ceux qui les entendent, mais au contraire pour ceux qui ne les entendent.

J'ay bié voulu parler de la paulme par ce que le braue qui est vn des bons ioueurs en icelle m'est venu voir deux ou trois fois seulement, & ayant bien aprins deux ou trois coups, il a augmenté son adresse presque de quinze, & tire

ledit braue vn auantmain & arrieremain de fort bonne grace, & par ainsi la paulme & lesdites armes, comme dit est, ont vne grand affinité.

F I N.

Amy Lecteur.

Qui d'entre vous acheptera de ces liures, & n'y trouuera le nom surnom & parasse de l'Auteur escrit de sa main, tels liures ne seront vendus par la volôté d'iceluy, à ceste cause, il vous prie les luy faire apporter en sa maison, & il vous rendra l'argent qu'ils vous auront cousté, luy disant qui vous les aura vendus, & si vous en donnera autāt, que luy en apporterez, qui ne vous cousteront rien, & outre vous monstrera ledit auteur & declarera le contenu d'iceluy, qui ne vous coustera rien pour auoir recours par iustice à l'encontre de ceux qui tels liures auront vendus & luy ferez plaisir. *In nomine D. N. I. E. D. Amen*



AMY LECTEUR.

L'AUTEVR cognoissant que les armes, & les loix, sont deux vertus plus requises, à faire acquerir l'amitié des Roys, Princes & Seigneurs, mesmes des Dames. A ceste cause ledit Auteur a mieux aymé choisir & suivre l'art & pratique d'icelles, que desdites loix: non que du tout il les aye abandonnées: mais en icelles s'est exercé l'espace de trente ans, & apres ses longs iours, Dieu luy a fait la grace qu'il a dedié, & de fait present cedit traité, estant à un des plus grands Monarques Chrestiens, qui soit sous le ciel: Et par son commandement ay tiré avec son Altesse ausdites armes, & avec Monseigneur le Duc de Guise, & autres de sa court, dont l'Auteur en a loué & loüe Dieu, qui luy a fait ce bien qu'il a eu cest heur & faueur de sadite Maiesté. A ceste cause a derechef prins courage & hardiesse, apres le priuilege par ledit Sieur à luy donné, de le faire imprimer, & mettre en lumiere pour le soulagement, & contentement de sa noblesse, & bien public. Il en pourra auoir quelques vns qui pourront calomnier contre ledit Auteur, pour raison dudit traité, & autres petits discours, & aduertissement qu'a fait sur l'exercice & iou de la paulme: Ledit Auteur n'a traité de ce que dit est, pour ceux qui sont adroits, & experimentez, & qui entendent les vrais termes, qui sont requis ausdits deux exercices: mais bien pour ceux qui ne les entendent, c'est à dire des armes & de la paulme.

Z ij

A ceste cause l'Auteur prie les Lecteurs, ne le vouloir prendre que en bonne part, & l'excuser. Et ne regarder au langage, ne à la lettre & escorce d'icelle: ains au tēps que y peult consister, car tel y contredira, & y voudra calomnier qu'il n'en à sceu & n'en scauroit faire aultant, & ayant veu & oy parler ledit Auteur qui vous pourra discourir par raisons, & monstrier par effait le contenu dudit traité, dont lesdits contredisans (si aucuns s'en treuuent) se pourront trouuer cōtens, les saiges & arestex en paroles & en faits ne le ferōt, ains s'adresseront à l'Auteur qui les pourra rendre cōtens par la raison de son dire.



Cedit traité a esté acheué d'imprimer
le 4. de Iuing, 1573.



TABLE DE CE PRESENT TRAICTE

DE L'ESPEE
SEVLE.

T raicté contenant les secrets du premier liure, sur l'estée seule, mere de toutes armes.	fo. 1
La pourtraiture du Roy.	fo. 1
Epistre au Roy.	fo. 2
Sensuyuent les secrets de ceste espée seule, & de toutes les autres armes qui en dependent, pour lesquels entendre, & sur tout mieux executer six points sont requis.	fo. 3
Le premier.	fo. 3
Le second.	fo. 3
Le troisieme.	fo. 3
Le quatriesme.	fo. 3
Le cinquieme.	fo. 3
Par le sixiesme.	fo. 3
Sensuiuet cy apres les declarations & raisons desdits six points.	fo. 4
La raison du premier est.	fo. 4
La seconde est scauoir combien de gardes.	fo. 4
Le troisieme point est.	fo. 4
Bien est vray qu'ils se peuuent multiplier en six lieux propres.	fo. 4

T A B L E.

<i>Le quatriefme point.</i>	fo. 5
<i>Sensuiuent les noms desdits six lieux propres, ou faut, & se peuenēt tirer les sudits trois coups, cest à dire maindroit reuers estoc.</i>	fo. 5
<i>Le premier coup & lieu.</i>	fo. 5
<i>Le second coup & lieu.</i>	fo. 5
<i>Le troisiemesme lieu.</i>	fo. 5
<i>Le quatriefme lieu.</i>	fo. 5
<i>Le cinqiesme lieu.</i>	fo. 5
<i>Le sixiesme & dernier lieu.</i>	fo. 5
<i>Le cinqiesme est, qu'il faut scauoir soy deffendre & offencer à un mesme temps, desdits trois coups: adaptez & tirez aux susdits lieux, tant en assaillant, qu'en deffendant, obseruant bien le temps qui est requis.</i>	fo. 5
<i>Le sixiesme & dernier point est un des bons.</i>	fo. 5
<i>La raison pour iuger d'un desdits coups.</i>	fo. 5
<i>Voila la fin & declaration du sixiesme & dernier point.</i>	fo. 5
<i>Suiuant les susdits six points, un nommé Fabrice, & lulle me vindrent une fois voir.</i>	fo. 5
<i>Et alors ie me vins ataquier premierement audit Fabrice.</i>	fo. 6
<i>Et alors respondit ledit Fabrice.</i>	fo. 6
<i>Respond ledit de S. Didier, & dit que toute responce,</i>	fo. 6
<i>Et alors ledit Fabrice, voyant.</i>	fo. 6
<i>Et voyant ceste responce proferée par ledit Fabrice.</i>	fo. 6
<i>Alors ledit Aueur.</i>	fo. 6
<i>Voyant ledit Fabrice.</i>	fo. 6
<i>Respond de rechef ledit Aueur.</i>	fo. 6
<i>Si on disoit ou interrogeoit un maistre de Camp, & on luy demāda de combien d'aduenues l'ennemy.</i>	fo. 6
<i>Et pour respondre & conclurre, à ce que dessus est dit.</i>	fo. 6

T A B L E.

<i>Sensuit la declaration & raison cy apres, pourquoy ledit Aueur oste ledit fendant.</i>	fo. 7
<i>Cy apres est aussi la raison pourquoy ledit Aueur oste ladite imbroncade du nombre desdites cinq bottes.</i>	fo. 7
<i>La raison.</i>	fo. 7
<i>Voicy la fin de tout ce qui est requis & necessaire de scauoir & entendre à un chacun qui veult estre adroit ausdites armes.</i>	fo. 7
<i>Pour bien donner entendre lesdites armes & discourir de l'art, ordre & pratique d'icelles.</i>	fo. 7
<i>Par l'Aueur sera describe cy apres tout l'ordre que doit tenir ledit Lieutenant & Prenoist.</i>	fo. 7
<i>Au Roy par Estienne de la Guette gentilhomme des armes & des arts.</i>	fo. 8
<i>Egyptiens & Grecs.</i>	fo. 9
<i>Le maniemēt d'espée.</i>	fo. 10
<i>Rencontrer un lourdault.</i>	fo. 10
<i>Vostre france à bon droit.</i>	fo. 11
<i>Sonnet à l'Aueur par Monsieur de l'aigle.</i>	fo. 11
<i>Sonnet par Iacques Brocher metamatesien de pertuis en Prouence à l'Aueur.</i>	fo. 12
<i>Par Iehan Emery Prouencal de berre, à Henry de Saint Didier Gentilhomme Prouencal Sonnet.</i>	fo. 12
<i>Elegie composee par Pierre du Fief Poicteuin aduocat.</i>	fo. 13
<i>Luy faisant de son fils second Mars un present.</i>	fo. 13
<i>Pourtant ie vous supplie auancez tous voz pas.</i>	fo. 14
<i>L'un au cœur pensera, l'autre dira tout hauls.</i>	fo. 14
<i>Sonnet par Pierre qui ne fault poicteuin.</i>	fo. 15
<i>Sonnet.</i>	fo. 15
<i>Sonnet par Estienne du four à Monsieur de Saint Didier.</i>	fo. 16

T A B L E.

<i>Sonnet aux supots de Mars.</i>	fo.16
<i>Sonnet à Monsieur de Saint Didier Gentilhomme Prouencal par Monsieur de Vaulusien.</i>	fo.17
<i>Sonnet à l'Auteur.</i>	fo.17
<i>Sonnet</i>	fo.18
<i>Sonnet.</i>	fo.18
<i>La figure & pourtraiture du Roy.</i>	fo.19
<i>Sonnet au Roy.</i>	fo.19
<i>La pourtraiture de l'Auteur.</i>	fo.20
<i>Sonnet à l'Auteur par Amadis Tamim Secretaire du Roy</i>	fo.20
<i>Sensuyt cy apres comment il se fault planter pour bien mettre l'espée au poing, tant en temps de paix qu'en temps de guerre.</i>	fo.21
<i>Cy apres à quatre semelles mises & asituées au deffous des pieds du Lieutenant, & Preuost.</i>	fo.21
<i>Tenue & plan general.</i>	fo.21
<i>Declaration du plan & tenue pour ledit Preuost.</i>	fo.22
<i>Garde pour faire & executer ladite premiere desmarche, premier & second desgainement, pour le Lieutenant & Preuost.</i>	fo.22
<i>Sensuit le second desgainement pour ledit Lieutenant.</i>	fo.23
<i>Cy apres est declaré le premier & second desgainement pour ledit Preuost, qui est pour scauoir bien mettre les armes au poing comme luy montre ledit Lieutenant.</i>	fo.23
<i>Sensuit par iceluy Preuost le second desgainement,</i>	fo.23
<i>Apres auoir monstré cy dessus.</i>	fo.24
<i>Garde & tenue pour commencer à faire le troisieme desgainement pour le Lieutenant demontre, au Preuost deffendeur.</i>	fo.24
<i>Ce troisieme desgainement pour le Lieutenant.</i>	fo.24
<i>La fin du commencement dudit troisieme desgainement pour le Lieutenant.</i>	fo.25
<i>La fin</i>	

T A B L E.

<i>La fin du troisieme desgainement pour le Lieutenant & Preuost.</i>	fo.25
<i>Pour bien & avec grace paracheuer ledit troisieme desgainement.</i>	fo.25
<i>La fin du paracheuement dudit troisieme desgainement pour ledit Lieutenant.</i>	fo.26
<i>Et pour le paracheuement dudit troisieme desgainement.</i>	fo.26
<i>Tenue generale, tant pour le Lieutenant assaillant, que pour le Preuost deffendant pour executer l'art ordre, & pratique contenu en ceste espee seule.</i>	fo.26
<i>Pour monstrer & declarer ceste tenue generale, pour le Lieutenant.</i>	fo.26
<i>Sensuit le plan & tenue que fault que ledit Preuost deffendant face estant instruit par ledit Lieutenant.</i>	fo.27
<i>Et pour ce faire, faut pareillemens que ledit Preuost soit ainsi placé à pied ioint.</i>	fo.27
<i>Tenue & garde du premier coup de ceste espee seule pour le Lieutenant.</i>	fo.27
<i>Esript pour la premiere garde & tenue pour ledit Preuost, pour commencer l'ordre de ceste espee seule.</i>	fo.28
<i>Ceste garde est presque semblable à la susdite.</i>	fo.28
<i>Pour declarer ceste garde pour le Lieutenant.</i>	fo.28
<i>Sensuit ce que doit faire ledit Preuost.</i>	fo.29
<i>Sensuit le premier coup de ceste espee seule pour le Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant.</i>	fo.29
<i>Cy apres est declaré comment le Preuost a deffendu son iaret.</i>	fo.30
<i>Sensuit la premiere opposite & suite du premier coup.</i>	fo.30
<i>Cy apres sera declaré la deffence de la premiere opposite & suite, pour le Preuost contre ledit Lieutenant.</i>	fo.31

T A B L E.

Sensuit la secõde opposite & suite pour le Lieutenant assaillant, contre le preuost deffendant. fo. 31
Cy apres sera monstré comment le Preuost se doibt deffendre de la seconde opposite & suite. fo. 32
En ces deux pourtraitures qui sensuiuent est monstrée la garde & tenue pour faire le second coup pour le Lieutenant & Preuost, suyuant l'ordre de ceste espee seule. fo. 32
Sensuit le script de la garde & tenue pour ledit preuost. fo. 33
Sensuit le second coup de ceste espee seule, fo. 33
Cy apres sera declaré le second coup de ceste espee seule, pour ledit preuost. fo. 34
Sensuiuent les opposites & suites & declarations d'icelles dudit second coup, qui est un renuers de bas au iarret gauche du Preuost, tiré par le lieutenant. fo. 34
Cy apres sera mōstrée la declaratiõ de la premiere opposite ou suite dudit second coup. fo. 35
Declaration de la seconde opposite dudit second coup, pour le lieutenant & preuost. fo. 35
Declaration de la seconde opposite pour le preuost deffendant contre ledit lieutenant. fo. 36
Et si c'est qu'aucuns lieutenens ou preuosts soient gauchers faus. fo. 36
Sensuit la garde & tenue du troisieme coup, qui est un maindroit d'hault pour le lieutenant assaillant contre le preuost deffendant. fo. 36
Sensuit la garde & tenue du troisieme coup pour ledit preuost deffendeur. fo. 37
Le troisieme coup de ceste espee seule pour le lieutenant & preuost

T A B L E.

est un maindroit d'hault, suyuant l'ordre dessusdits lieux propres. fo. 37
Cy apres est la declaration & deffence dudit troisieme coup, qui est maindroit d'hault, tiré par ledit assaillant, & deffendu par ledit preuost. fo. 38
Sensuit la premiere opposite & suite pour le lieutenant & preuost pour ledit troisieme coup de L'espee seule. fo. 38
Sensuit la deffence de la premiere opposite & suite dudit troisieme coup pour le preuost contre ledit lieutenant. fo. 39
Seconde opposite & suite dudit troisieme coup pour le lieutenant & preuost. fo. 39
Cy apres sera monstré & declaré la seconde & derniere opposite & suite dudit troisieme coup pour ledit preuost. fo. 40
Sensuit la declaration, garde & tenue du quatrieme coup qui est un renuers d'hault, suyuant l'ordre de ceste dite espee seule pour le lieutenant & preuost, & de tout ce qu'il faut qu'ils facent. fo. 40
Sensuit aussi la raison de la pourtraiture, & tenue pour ledit preuost deffendeur. fo. 41
Cy apres sera monstré & declaré le quatrieme coup de ceste espee seule qui est un renuers d'hault, estant multiplié par le lieutenant assaillant contre le preuost deffendant. fo. 41
Aussi apres est monstrée la deffence dudit quatrieme coup pour le preuost deffendeur. fo. 42
Sensuit la premiere opposite & suite dudit quatrieme coup pour le lieutenant assaillant, contre le preuost deffendant. fo. 42
Icy apres est mōstrée la deffence de la premiere opposite du quatrieme coup, pour le preuost, contre ledit lieutenant. fo. 43

T A B L E.

- Sensuit cy apres la seconde & derniere opposite dudit quatriesme coup, qui est un renuers d'haut, & sera aussi maintenant sur le pied gauche pour ceste opposite, pour ce Lieutenant assaillant, & deffendue aussi par ce presens Lieutenant. fo. 43
- Après ayant declaré la seconde opposite, par ledit Lieutenant assaillant, reste à traicter & declarer ceste seconde opposite pour le Preuost deffendant. fo. 44
- Sensuit la tenue & garde pour le Lieutenant assaillant, & pour le Preuost deffendant pour executer & tirer un estoc d'hault pour le cinquiesme coup. fo. 44
- Cy apres est declaré la garde & tenue pour ledit prochain Preuost pour soy deffendre dudit estoc cinquiesme coup, tiré cy apres par le Lieutenant. fo. 45
- Sensuit le cinquiesme coup, qui est un estoc d'hault sur le maindroit, suiuant l'ordre de ceste espée seule pour le Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant. fo. 45
- Sensuit la deffence, dudit cinquiesme coup, qui est un estoc d'hault, participant du maindroit d'hault, pour ledit Preuost deffendant contre ledit Lieutenant assaillant. fo. 46
- Sensuit la premiere opposite & suite dudit cinquiesme coup, qui est sur l'estoc d'hault, tiré par le Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant que voicy. fo. 46
- Cy apres sera declaré la deffence de ceste premiere opposite & suite dudit cinquiesme coup pour ledit Preuost, contre ledit Lieutenant agresseur. fo. 47
- Sensuit la seconde opposite & suite dudit cinquiesme coup de ceste espée seule, qui est un estoc d'hault pour le Lieutenant assaillant, & pour le Preuost deffendant. fo. 47
- Cy apres sera declaré la suite & deffence de la seconde opposite

T A B L E.

- dudit cinquiesme coup, de laquelle se doit garder ledit prochain Preuost contre ledit Lieutenant. fo. 48
- Voicy la garde & tenue du Lieutenant & Preuost pour l'estoc sixiesme coup, estant multiplié au sixiesme lieu propre sur le deffendeur. fo. 48
- Sensuit la declaration de la garde & tenue pour ledit Preuost pour se preparer à deffendre dudit estoc d'hault. fo. 49
- Sensuit le sixiesme & dernier coup & lieu de ceste espée seule, estant multiplié, qui est un estoc d'hault sur le renuers, tiré par le Lieutenant assaillant contre le Preuost deffendant. fo. 49
- Après ayant traité dudit sixiesme & dernier coup de ceste espée seule, pour ledit Lieutenant assaillant, reste à traicter aussi de la deffence d'iceluy pour le Preuost deffendant. fo. 50
- Sensuit la premiere opposite & suite dudit sixiesme & dernier coup estant multiplié qui est un estoc d'hault pour le Lieutenant assaillant, & deffendu par le Preuost que voicy fo. 50
- Icy apres est la deffence de ceste premiere opposite & suite pour ledit Preuost dudit sixiesme coup. fo. 51
- Icy est la seconde & derniere opposite & suite, dudit sixiesme coup. fo. 51
- La deffence de ceste seconde opposite & suite dudit sixiesme & dernier coup, de ceste espée seule fo. 52
- Icy est monstrée la garde & tenue pour faire deux bons & subtils coups, en maniere de triangle, & quatriangle pour le Lieutenant assaillant, contre le Preuost deffendant. fo. 52
- Sensuit la declaration dudit triangle pour ledit Preuost deffendeur. fo. 53
- Sensuit comment il faut faire pour executer un fort bon & subtil coup. fo. 53

T A B L E.

<i>Sensuit comment le Preuost se doit deffendre dudit estoc.</i>	fo. 54
<i>Et pour la premiere opposite & suite dudit triangle.</i>	fo. 54
<i>Sensuit la deffence de la premiere opposite & suite pour ledit Preuost.</i>	fo. 55
<i>Sensuit la secõde oposite & suite qui est un maindroit d'hault.</i>	f. 55
<i>Definition, garde & tenue pour ledit preuost defendant.</i>	fo. 57
<i>Premier coup & suite du quatriangle, pour le Lieutenant & Preuost.</i>	fo. 57
<i>Sensuit comment il faut que le Preuost se deffende de ce coup.</i>	f. 58
<i>Premiere opposite & suite du quatriangle pour le Lieutenant & Preuost.</i>	fo. 58
<i>Sensuit la deffence de ceste premiere opposite de ce quatriangle pour ledit Preuost deffendant contre le Lieutenant assaillant.</i>	fo. 59
<i>Sensuit le paracheuement dudit quatriangle, qui est sur un maindroit ou estoc d'hault, tiré par ledit Lieutenant, contre le Preuost.</i>	fo. 59
<i>Sensuit la deffence & paracheuement dudit coup, avec ses deux suites, en facon de quatriangle pour ledit Preuost deffendant, contre ledit Lieutenant assaillant.</i>	fo. 60
<i>Cy apres est möstré & déclaré le plan, & tenue du Lieutenant assaillant, pour möstrer a faire la premiere prinse cõtre le Preuost.</i>	f. 60
<i>Sensuit la garde & tenue pour le Preuost.</i>	fo. 61
<i>En ces deux pourtraictures suiuantes.</i>	fo. 61
<i>Sensuit la tuitiõ & deffence du premier coup pour le Preuost.</i>	f. 62
<i>Premier coup, tiré sur le maindroit ou estoc d'hault.</i>	fo. 62
<i>Cy apres sera monsté & déclaré, cõment le Preuost doibt & peut faire la premiere prinse, contre le Lieutenant.</i>	fo. 63
<i>Premiere prinse monstree par le Lieutenant.</i>	fo. 63
<i>Sensuit la premiere prinse, & execution d'icelle, pour ledit pro-</i>	

T A B L E.

<i>chain preuost, contre ledit lieutenant.</i>	fo. 64
<i>A prinse fault faire contreprinse, comme est icy monsté par ce Lieutenant au Preuost.</i>	fo. 64
<i>Sensuit la contreprinse pour le Preuost, contre ledit Lieutenant assaillant.</i>	fo. 65
<i>Sensuit une contreprinse, monstree cy dessoubz par le lieutenant, & executee par le preuost.</i>	fo. 65
<i>Sensuit une fort bonne contreprinse executée pour le lieutenant contre le Preuost.</i>	fo. 66
<i>Tenue & garde de la seconde prinse, pour le Lieutenant contre le preuost.</i>	fo. 66
<i>Après auoir traitté cy dessus de la garde & tenue dudit lieutenant, reste à traiter de la garde & tenue pour ledit preuost.</i>	fo. 67
<i>Seconde prinse pour le lieutenant demõstrateur contre le preuost deffendeur.</i>	fo. 67
<i>Sensuit se que doit faire ledit preuost, pour la seconde prinse contre ledit lieutenant.</i>	fo. 68
<i>Seconde prinse monstree par l'Auteur au lieutenant, & executee par iceluy, contre le Preuost, à celle fin qu'il en puisse faire autät à un autre.</i>	fo. 68
<i>Cy apres sera monsté par pourtraictures & escrit.</i>	fo. 69
<i>Ceste secõde prinse est möstrée & executée par ledit lieutenant.</i>	f. 69
<i>Sensuit la demonstration comment le Preuost doit faire pour oster lespee audit Lieutenant.</i>	fo. 70
<i>Sensuit la garde & tenue pour faire la troiesme prinse pour le Lieutenant contre le preuost.</i>	fo. 70
<i>Cy apres est monstée la garde & tenue pour ledit preuost.</i>	fo. 71
<i>Sensuit le premicr coup, pour faire & monstrer la premiere prinse pour le Lieutenant & preuost.</i>	fo. 71

T A B L E.

Sensuit la deffence de ce second coup. fo. 72
 Troisième prinse monstrée & executée par ce Lieutenant, contre le Preuost, à celle fin que le Preuost luy en face & puisse faire au-
 iant à l'aduenir, & par cōsequēt puis apres à quelques autres. fo. 72
 Sensuit ce que fait que le Preuost face, ledict Lieutenant luy mon-
 strant comment il a fait. fo. 73
 Troisième prinse monstrée cy dessus par ledit Lieutenant au Pre-
 uost & est icy executée par le Preuost comme appert. fo. 73
 Sensuit cy apres comment doit faire le Preuost, pour executer ladite
 troisième prinse contre ledit Lieutenant. fo. 74
 Tenue & garde de la quatrième & dernière prinse, pour le Lieu-
 tenant assaillant, contre le Preuost deffendant. fo. 74
 Il sera cy apres monstré la garde & tenue pour deffendre un coup,
 qui sera un maindroit ou estoc d'haut, tiré par ledit Lieutenant
 contre le Preuost, pour faire la quatrième prinse. fo. 75
 Maindroit ou estoc d'haut tiré par le Lieutenant, & deffendu par
 le Preuost, que faudra reiterer au Lieutenant pour executer la
 quatrième prinse contre le Preuost. fo. 75
 Moyen de soy deffendre au preuost, de ce susdit maindroit. fo. 76
 Quatrième prinse monstrée par le Lieutenant assaillant au Preuost
 deffendant, comme voicy clerement monstré, & cy dessous par
 escrit déclaré. fo. 76
 Sensuit ce qu'a peu faire ledit Preuost, ne sachant aucune contre-
 prinse, car en toute prinse il ya une contreprinse ce qu'il n'a fait
 cy dessus : mais cy apres il le fera moyenant l'intelligence que luy
 a donné ledit Lieutenant. fo. 77
 Quatrième & dernière prinse, executée par le Preuost deffendeur,
 contre le Lieutenant son demonstrateur, comme icy appert par
 ces pourtraictures, luy monstrant ce que luy a fait cy dessus. fo. 77
 Sensuit

T A B L E

Sensuit l'execution de ceste quatrième & dernière prinse de ceste
 dire espée seule pour le Preuost contre ledit Lieutenant sondit de-
 monstrateur. fo. 78
 Garde & tenue, pour faire & executer les subtilitez de ceste espée
 seule, tant pour le Lieutenant assaillant, que pour le Preuost deff-
 endant. fo. 78
 Sensuit la definition, garde & tenue pour ledit Preuost. fo. 79
 Premier coup qui est un maindroit de bas, tiré par le lieutenant, qui
 sert d'espion, pour rapporter ignorance ou scauoir, contre le Pre-
 uost. fo. 79
 Sensuit la deffence de ce coup pour ledit Preuost. fo. 80
 Garde & tenue pour le lieutenant & Preuost, pour montrer par
 ce lieutenant au Preuost, comment il fault qu'il face deormais,
 & non comme il a fait au precedent coup. fo. 80
 Sensuit lescrit pour scauoir faire la tenue & garde dudit Preuost,
 pour executer ladite subtilité, par ledit lieutenant, la monstrant
 au Preuost, comme se verra cy apres au prochain coup. fo. 81
 Premier coup de ladite subtilité, qui est sur le premier coup de ladi-
 te espée seule icy monstré, par ce lieutenant & executée par ce
 Preuost. fo. 81
 Sensuit tout ce que faut que face cedit Preuost pour soy deffendre
 & offencer à un mesme temps, de cedit maindroit de bas au iar-
 ret, tiré par ledit lieutenant contre le Preuost. fo. 82
 Garde & tenue basse, pour executer & faire le second coup desdi-
 tes subtilitez, qui est un renuers de bas estant sur le pied droit, le-
 quel seruira d'espion, pour rapporter ignorance ou scauoir, tant
 pour le lieutenant assaillant, que pour le Preuost deffendant. fo. 82
 Sensuit la garde & tenue pour ledit Preuost & declaration di-
 celle. fo. 83

T A B L E.

- Le second coup, qui est un reuers de bas, qui seruira d'espion, pour mieux faire & executer la seconde subtilité, pour le lieutenant, contre le preuost.* fo. 83
- Sensuit ce que fait le preuost, pour la deffence de cedit reuers de bas, tiré par ledit lieutenant.* fo. 84
- Second coup qui est un reuers sur le bras du preuost tiré & executé par ce prochain lieutenant contre le preuost, monstrant que luy en pouuoit faire autant, & non rabattre de l'espée, comme il a fait cy dessus aux prochaines pourtraitures.* fo. 84
- Sensuit ce qu'a fait ledit preuost.* fo. 85
- Autre fort bon, & subtil coup pour le lieutenant contre le preuost, laissant ledit arrièremain sur le coude & tirer un estoc au vètre, comme est monstré icy.* fo. 85
- Sensuit ce que doit faire le preuost pour le dernier coup de ceste espée seule.* fo. 86
- Sensuit un traité sur l'exercice, & certains points requis de scauoir au ieu de la paulme, pour tous ceux qui l'ayent composé par ledit Auteur, attèdu que y est requis mesme desmarche, & scauoir mesme coups que ausdites armes.* fo. 87
- Bien est vray qu'il faut ostervn desdits coups, qui est l'estoc, & n'en demeurera que deux qui sont.* fo. 87
- Cy apres seront declarez les points qui sont fort necessaires en cedit ieu, & exercice de la paulme, qui faut bien obseruer.* fo. 88
- Le troisieme point est requis & faut bien garder que quand on sera dedans le ieu de paulme d'auoir vne autre raquette que celle dequoy on se veut aider.* fo. 88

Fin de la table.

P R I V I L E G E D U R O Y.



H A R L E S par la grace de Dieu Roy de France. A noz amez & feaux, ses gens tenans noz courts de Parlements, Baillifs, Seneschaux, Preuosts, ou leurs Lieutenants, & à tous noz iusticiers & officiers, & à chacun d'eux, si comme à luy appartiedra, Salut & dilection: Nostre cher & bien amé Henry de S. Didier Escuyer, gentilhomme Prouençal, nous a fait entendre qu'il composé certains liures qu'il nous a dediez, sur la maniere de tirer des armes, à scauoir de l'espée seule, espée & dague, espée cape, espée rondelle, espée targue, espée bouclier, espée à deux mains, les deux espées, & la dague seule, redigez par art, ordre & pratique, avec moyen de soy deffendre & offencer en vn mesme temps, des coups qu'on peut tirer, tant en assaillant, qu'en deffendant, fort vtilles & notables pour adextrer la ieunesse, lesquels & semblablement tous ceux qu'il composera pour le fait des armes, il desireroit volontiers faire imprimer & mettre en lumiere. Toutefois estant chose qu'il n'a peu faire qu'avec grands fraits & despens, il craint qu'apres y auoir esposé lesdits fraits, aucuns imprimeurs, ou libraires, & autres ne les feist à son grád detrimment, & dommage, rimprimer, s'il n'auoit de nous permission, & priuilege special. A ceste fin nous ayant humblement fait supplier, & requerir luy vouloir sur ce pouruoir de noz lettres à ce necessaires. Nous à ces causes desirans, entant qu'il nous sera possible, fauorablement traiter toures personnes de bon scauoir, à l'entretre

Bb ij.

PRIVILEGE

nement & aduancement des choses vtilles, & profitables au public. Afin que chacun plus volontiers s'esuertue de faire le semblable, auons audit de S. Didier permis & octroyé, permettons & octroyons par ces presentes, qu'il puisse & luy soit loisible faire imprimer par tel imprimeur que bon luy semblera, lesdits liures cy dessus mentionnez, ensemble tous ceux qui seront par luy composez, sur le mesme subiet. Et à fin que celuy ou ceux desdits imprimeurs, qui auront charge de luy, de ce faire, ayent moyen d'eux recompenser des fraits, qu'il conuendra faire pour cest effect. Auons inhibé & defendu, inhibons & deffendõs à tous autres Libraires & Imprimeurs de cestuy nostre Royaume, pais terres & seigneurie de nostre obeissance, que durant le temps & terme de dix ans ensuiuans, consecutifs, à conter du iour & date qu'à lesdits liures aurõt esté imprimez, il n'ayent à imprimer, ne faire imprimer, ne grande, petite, ou autre forme, quelle qu'elle soit, ne vendre les dessusdits liures, qui auront esté imprimez par autres que par celuy ou ceux qui auront charge dudit de S. Didier, sur peine d'amende arbitraire, & de confiscation, & perte de tous lesdits liures. Si voulons & vous mandõs, commettons & enioignons par ces presentes, & à chacun de vous en droit soy, si comme à luy appartiendra, que selon & ensuiuant noz permissions octroy & vouloir, vous faites ou faites faire expresses inhibitions & deffenses de par nous sur les peines cy dessus indites, & autres que verrez estre à imposer à tous imprimeurs & libraires demourans en voz destroits, & iuridictions, que par cy apres eulx, n'aucuns d'eux, autre que celuy qui aura charge &

DV ROY

commission expresse dudit de S. Didier, pour ce faire n'ayent à imprimer ne faire imprimer, mettre n'exposer en vente, durant ledit temps de dix ans lesdits liures cy dessus mentionnez & si apres lesdits commandemens faits vous trouuez aucuns contretuenans à iceux procedez à lencontre deux par condemnation desdites peines & autrement aussi que verrez estre a faite selon le exigence des cas, car tel est nostre plaisir, & parce que du contenu en celdites presentes lo pourra auoir affaire en plusieurs & diuers lieux. Nous voulons qu'au vidimus d'icelles fait sous scel royal ou collationé par lun de noz Notaires & Secretaires fait soit adiousté come à ce present original & que en mettant par brief ou extrait le contenu en lesdites presentes au commencement desdits liures elles soiēt tenues pour deuement signifiees à tous libraires & imprimeurs dessusdits & autres qu'il appartiendra. Dõné à Paris le vingtroisiesme iour de Ianuier l'an de grace mil cinq cens soixante & treize & de nostre regne le treziesme, Ainsi signé par le Roy Brullart & seellées sur simple queue de cire iaulne.

B b iij

